**A1** 

#### Part de marché globale en médecine sur la zone d'attractivité

1er niveau d'analyse

Cet indicateur permet d'appréhender la capacité de l'établissement à s'imposer sur sa zone d'attractivité en médecine et de mettre en évidence ses concurrents. La définition de la zone d'attractivité retenue est la suivante : la zone d'attractivité d'un établissement est le territoire défini par la liste des codes postaux dans lesquels l'établissement réalise les taux d'hospitalisation (Nb séjours médicaux/ Nb habitants) les plus élevés. Ces codes postaux sont classés de manière décroissante. Sont retenues dans la zone d'attractivité de médecine, les localités dont le cumul des séjours représente 80% de l'activité de l'établissement.

Source	PMSI / PMSI 1 (V2016, classification ASO M)  Publics ESPIC Privé		Rang 1	S'exprime en %	
Numérateur	Nombre de séjours de médecine réalisés dans l'établissement pour des patients résidant dans la zone d'attractivité  L'ensemble des séjours sont pris en compte, y compris les séjours ambulatoires  Le nombre de séjours médicaux s'entend au sens de la classification ASO hors CMD 15 et CMD28. Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.			on ASO	
Dénominateur	Nombre total de séjours de médecine pour des patients résidant dans la zone d'attractivité  L'ensemble des séjours sont pris en compte, y compris les séjours ambulatoires Le nombre de séjours médicaux s'entend au sens de la classification ASO hors CMD15 et CMD28. Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.			on ASO	
Interprétation	La comparaison des parts de marché de l'établissement avec celles des établissements de sa zone permet d'identifier les établissements concurrents (la part de marché des établissements concurrents est en effet calculée sur la zone d'attractiv ité de l'établissement étudié).  La zone d'attractiv ité permet d'appréhender le rayonnement l'établissement (local, régional, national)  A noter : La part de marché sur la zone d'attractiv ité est d'autant plus faible que la zone d'attractiv ité est grande.  Cet indicateur doit donc être mis en regard de la taille de la zone d'attractiv ité retenue est celle de la dernière année disponible). L'évolution de cet indicateur indique s'il gagne ou perd des PdM sur cette zone.  Il est perfinent, en second niveau d'analyse, d'étudier les parts de marché de chaque spécialité ou valorisées. L'analyse de cet indicateur doit être complétée afin de savoir si les évolutions constatées sont identiques en valorisation.  De l'établissement (local, régional, national)  A noter : La part de marché sur la zone d'attractiv ité est d'autant plus faible que la zone d'attractiv ité est grande.  Cet indicateur doit donc être mis en regard de la taille de la zone d'attractiv ité.  La zone d'attractiv ité est la même pour les 4 années analysées (La zone d'attractiv ité retenue est celle de la dernière année disponible). L'évolution de cet indicateur indique s'il gagne ou perd des PdM sur cette zone.  Il est pertinent, en second niveau d'analyse, d'étudier les parts de marché de chaque spécialité ou valorisées. L'analyse de cet indicateur doit être complétée afin de savoir si les évolutions constatées sont identiques en valorisation.				
A croiser	A13 : Taux d'utilisation / occupation des lits en médecine P1 : IP-DMS en médecine A1bis : Part de marché en médecine sur la région				
Commentaire	Calcul de la zone d'attractivité:  on classe les zones géographiques (un code postal ou un regroupement de codes postaux) par taux de pénétration décroissant (nombre d'hospitalisations pour 1000 habitants) de l'établissement concerné. On sélectionne les zones qui ont les plus forts taux de sorte que le recrutement sur ces entités géographiques représente 80% du recrutement total de l'établissement (ou 80% du recrutement sur des codes géographiques connus dans le cas où l'établissement possède beaucoup de codes erronés ou étrangers).  Ces calculs se font sur toutes les hospitalisations à l'exclusion des séances.  La zone ainsi déterminée représente la zone d'attractivité de l'établissement et c'est sur cette zone que sont calculées les parts de marché.  Il est possible pour en avoir une représentation (même si elle n'est pas identique dans son calcul) d'aller sur http://cartographie.atih.sante.fr				

## **Indicateur Albis**

A1bis	Part de marché globale en médecine sur la région	1er niveau d'analyse
-------	--	-------------------------

Cet indicateur mesure la part de marché de l'établissement en médecine sur les patients de sa région et traduit ainsi la capacité de l'établissement à avoir un rayonnement régional .

Source	PMSI / PMSI (V2016, classification ASO M)  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé		Rang 1	S'exprime en %
Numérateur	Nombre de séjours de médecine réalisés dans l'établissement pour des patients résidant dans la région	hors CMD15 et CMD28	date sortie) aux s'entend a	e, y compris les séjours u sens de la classification ASO s prestations inter-établissement
Dénominateur	Nombre total de séjours de médecine pour des patients résidant dans la région  L'ensemble des séjours sont pris en compte, y compris les séjours ambulatoires.  Le nombre de séjours médicaux s'entend au sens de la classification ASO hors CMD15 et CMD28. Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.			
Interprétation	L'analyse des parts de marché en médecine sur la région est plus particulièrement pertinente pour les établissements à vocation régionale. Il faut néanmoins tenir compte des spécificités de chaque situation (établissement situé à la frontière d'une autre région ou d'un autre pays, présence de plusieurs établissements à vocation régionale sur la même région, rôle joué par les moyens de transports)  Cet indicateur ne considère que les patients résidant dans la région. De ce fait, une partie de l'activité de l'établissement est occultée (les patients pris en charge par l'établissement mais résidant en dehors de la région), ce qui peut représenter une part importante de l'activité pour les établissements situés en bordure de plusieurs régions ou à rayonnement national.  Il est pertinent, en second niveau d'analyse, d'étudier les parts de marché de chaque spécialité sur la région			
A croiser	A13 : Taux d'utilisation / occupation des lits en médecine P1 : IP-DMS en médecine A1 :Part de marché en médecine sur la zone d'attractivité A8 :Pourcentage des GHM recours / référence dans l'activité			
Commentaire				

A2 Part de marché en chirurgie (HC) sur la zone d'attractivité d'analyse

Cet indicateur permet d'appréhender la capacité de l'établissement à s'imposer sur sa zone d'attractivité en chirurgie complète et de mettre en évidence ses concurrents. La définition de la zone d'attractivité retenue est la suivante : la zone d'attractivité d'un établissement est le territoire défini par la liste des codes postaux dans lesquels l'établissement réalise les taux d'hospitalisation (Nb séjours de chirurgie complète/ Nb habitants) les plus élevés. Ces codes postaux sont classés de manière décroissante. Sont retenues dans la zone d'attractivité de chirurgie les localités dont le cumul des séjours représente 80% de l'activité de l'établissement.

Source	PMSI / PMSI (V2016) ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Priv é	Rang 1 S'exprime en %
Numérateur	Nombre de séjours de chirurgie HC réalisés dans l'établissement pour des patients résidant dans la zone d'attractivité	L'ensemble des séjours sont pris en compte. Le nombre de séjours chirurgicaux s'entend au sens de la classification ASO des GHM, hors séjours ambulatoires (date entrée = date sortie). Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter- établissement sont supprimés.
Dénominateur	Nombre total de séjours de chirurgie HC pour des patients résidant dans la zone d'attractiv ité	L'ensemble des séjours sont pris en compte. Le nombre de séjours chirurgicaux au sens de la classification ASO des GHM, hors séjours ambulatoires (date entrée = date sortie). Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter- établissement sont supprimés.
Interprétation	établissements concurrents (la part de marché d'attractivité de l'établissement étudié).  La zone d'attractivité permet d'appréhender le ra A noter : La part de marché sur la zone d'attractic Cet indicateur doit donc être mis en regard de la La zone d'attractivité est la même pour les 4 and disponible). L'évolution de cet indicateur indique II est pertinent, en second niveau d'analyse, d'é	nées analysées (La zone d'attractivité retenue est celle de la dernière année
A croiser	A2bis : Part de marché en chirurgie sur la régio A4, A4bis : Part de marché en chirurgie ambulat P12 : Taux de chirurgie ambulatoire A14 : Taux d'utilisation / occupation des lits en c P2 : IP-DMS en chirurgie	toire sur la zone d'attractivité / sur la région
Commentaire	Analyse complémentaire : cet indicateur concerne toutes les activités de d spécialité (orthopédie, viscéral, urologie,)	chirurgie, il sera pertinent d'analyser plus finement les parts de marché par

## **Indicateur A2bis**

A2bis Part de marché en chirurgie (HC) sur la région	1er niveau d'analyse
--	-------------------------

Cet indicateur mesure la part de marché de l'établissement en chirurgie complète sur les patients de sa région et traduit ainsi la capacité de l'établissement à avoir un rayonnement régional .

Source	PMSI / PMSI (V2016)  Publics ESPIC Privé		Rang 1	S'exprime en %
Numérateur	Nombre de séjours de chirurgie HC de l'établissement des patients résidant dans la région	L'ensemble des séjours HC son chirurgicaux s'entend au sens d ambulatoires (date entrée = date Les séjours classés en erreur a supprimés.	e la classificati sortie)	
Dénominateur	Nombre total de séjours de chirurgie HC des patients résidant dans la région	L'ensemble des séjours HC son Le nombre de séjours chirurgic GHM, hors séjours ambulatoires	aux s'entend au	ı sens de la classification ASO de
Interprétation	L'analyse des parts de marché en chirurgie sur la région est plus particulièrement pertinente pour les établissements à vocation régionale. Il faut néanmoins tenir compte des spécificités de chaque situation (établissement situé à la frontière d'une autre région ou d'un autre pays, présence de plusieurs établissements à vocation régionale sur la même région, rôle joué par les moyens de transports)  Cet indicateur ne considère que les patients résidant dans la région. De ce fait, une partie de l'activité de l'établissement est occultée (les patients pris en charge par l'établissement mais résidant en dehors de la région), ce qui peut représenter une part importante de l'activité pour les établissements situés à l'intersection de plusieurs régions ou à un rayonnement national.  Il est pertinent, en second niveau d'analyse, d'étudier les parts de marché de chaque spécialité sur la région			
A croiser	A2 : Part de marché en chirurgie HC sur la zone d'attractivité A4, A4bis : Part de marché en chirurgie ambulatoire sur la zone d'attractivité / sur la région P12 : Taux de chirurgie ambulatoire A14 : Taux d'utilisation / occupation des lits en chirurgie P2 : IP-DMS en chirurgie			
Commentaire				

A3 Part de marché en obstétrique sur la zone d'attractivité d'analyse

Cet indicateur permet d'appréhender la capacité de l'établissement à s'imposer sur sa zone d'attractivité en obstétrique et de mettre en évidence ses concurrents. La définition de la zone d'attractivité retenue est la suivante : la zone d'attractivité d'un établissement est le territoire défini par la liste des codes postaux dans lesquels l'établissement réalise les taux d'hospitalisation (Nb séjours obstétrique/ Nb habitants) les plus élevés. Ces codes postaux sont classés de manière décroissante. Sont retenues dans la zone d'attractivité de chirurgie les localités dont le cumul des séjours représente 80% de l'activité de l'établissement.

Source	PMSI / PMSI (V2016, classification ASO O)  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé	Rang 1 S'exprime en %
Numérateur	Nombre de séjours de obstétrique réalisés dans l'établissement pour des patients résidant dans la zone d'attractivité	L'ensemble des séjours sont pris en compte, y compris les séjours ambulatoires Le nombre de séjours en obstétrique s'entend au sens de la classification ASO. Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.
Dénominateur	Nombre total de séjours d'obstétrique pour des patients résidant dans la zone d'attractivité	L'ensemble des séjours sont pris en compte, y compris les séjours ambulatoires Le nombre de séjours en obstétrique s'entend au sens de la classification ASO. Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.
Interprétation	établissements concurrents (la part de marché des d'attractivité de l'établissement étudié). La zone d'attractivité permet d'appréhender le rayo A noter : La part de marché sur la zone d'attractivit Cet indicateur doit donc être mis en regard de la ta La zone d'attractivité est la même pour les 4 année disponible). L'évolution de cet indicateur indique s' Il est pertinent, en second niveau d'analyse, d'étud	s analysées (La zone d'attractivité retenue est celle de la dernière année
A croiser	A3bis : Part de marché en obstétrique sur la région A15 : Taux d'utilisation/occupation des lits en obsté P3 : IP-DMS en obstétrique CI_E6 : Niveau de maternité	
Commentaire		

## **Indicateur A3bis**

A3bis Part de marché en obstétrique sur la région	1er niveau d'analyse
---	-------------------------

Cet indicateur mesure la part de marché de l'établissement en obstétrique sur les patients de sa région et traduit ainsi la capacité de l'établissement à avoir un rayonnement régional (positionnement sur des activités recours / référence).

Source	PMSI / PMSI (V2016, classification ASO O)  Publics ESPIC Privé		Rang 1	S'exprime en %
Numérateur	Nombre de séjours de obstétrique réalisés dans l'établissement pour des patients résidant dans la région	ambulatoires Le nombre de séjours er	· n obstétrique s'é és en erreur ain	mpte, y compris les séjours entend au sens de la classification asi que les prestations inter-
Dénominateur	Nombre total de séjours d'obstétrique pour des patients résidant dans la région	ambulatoires Le nombre de séjours er	· n obstétrique s'é és en erreur ain	mpte, y compris les séjours entend au sens de la classification isi que les prestations inter-
Interprétation	L'analyse des parts de marché en obstétrique s v ocation régionale. Il faut néanmoins tenir com d'une autre région ou d'un autre pays, présence j oué par les moyens de transports)  Cet indicateur ne considère que les patients ré- peut être occultée (les patients pris en charge preprésenter une part importante de l'activité po rayonnement national	pte des spécificités de cha e de plusieurs établisseme sidant dans la région. De c par l'établissement mais ré	aque situation ( ints à vocation se fait, une parti ésidant en deho	établissement situé à la frontière régionale sur la même région, rôle de de l'activité de l'établissement de de la région), ce qui peut
A croiser	Ci_E6 : Niveau de la maternité A3 : Part de marché en obstétrique sur la zone A15 : Taux d'utilisation des lits en obstétrique P3 : IP-DMS en obstétrique	d'attractiv ité		
Commentaire				

**A4** Part de marché en chirurgie ambulatoire sur la zone d'attractivité 1er niveau d'analyse

Cet indicateur permet d'appréhender la capacité de l'établissement à s'imposer sur sa zone d'attractivité en chirurgie ambulatoire et de mettre en évidence ses concurrents. La définition de la zone d'attractivité retenue est la suivante : la zone d'attractivité d'un établissement est le territoire défini par la liste des codes postaux dans lesquels l'établissement réalise les taux d'hospitalisation (Nb séjours de chirurgie ambulatoire/ Nb habitants) les plus élevés. Ces codes postaux sont classés de manière décroissante. Sont retenues dans la zone d'attractivité de chirurgie les localités dont le cumul des séjours représente 80% de l'activité de l'établissement.

Source	PMSI / PMSI (V2016)  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé		Rang 1	S'exprime en %
Numérateur	Nombre de séjours de chirurgie ambulatoire réalisés dans l'établissement pour des patients résidant dans la zone d'attractivité		a classification	urée nulle (tel que date d'entrée = ASO des GHM. Les séjours inter-établissement sont
Dénominateur	Nombre total de séjours de chirurgie ambulatoire pour des patients résidant dans la zone d'attractivité  Seuls sont pris en compte les séjours de durée nulle (tel que date d'entrée = date de sortie) au sens de la classification ASO des GHM. Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.		ASO des GHM. Les séjours	
Interprétation	La comparaison des parts de marché de l'établissement avec celles des établissements de sa zone permet d'identifier les établissements concurrents (la part de marché des établissements concurrents est en effet calculée sur la zone d'attractiv ité de l'établissement étudié).  La zone d'attractiv ité permet d'appréhender le rayonnement de l'établissement (local, régional, national)  A noter : La part de marché sur la zone d'attractiv ité est d'autant plus faible que la zone d'attractiv ité est grande.  Cet indicateur doit donc être mis en regard de la taille de la zone d'attractiv ité.  La zone d'attractiv ité est la même pour les 4 années analysées (La zone d'attractiv ité retenue est celle de la dernière année disponible). L'évolution de cet indicateur indique s'il gagne ou perd des PdM sur cette zone.  Il est pertinent, en second niveau d'analyse, d'étudier les parts de marché de chaque spécialité ou valorisées.			
A croiser	A4bis : Part de marché en chirurgie ambulatoire sur la région A2 : Part de marché en chirurgie HC sur la zone d'attractiv ité / région P12 : Taux de chirurgie ambulatoire P13 : Taux des 18 GM P14 : Taux d'utilisation des places en ambulatoire P2 : IP-DMS chirurgie A14 : Taux d'utilisation des lits de chirurgie			
Commentaire	Le taux de chirurgie ambulatoire doit être analysé en fonction des pathologies prises en charge. Il parait indispensable de pousser l'analyse en 2ème niveau en regardant les taux par geste marqueur. Cet indicateur doit être éclairée de l'étendue géographique de la zone d'attractivité. En deuxième approche, il peut être intéressant de regarder l'éloignement géographique de la patientèle.			

## **Indicateur A4bis**

A4bis	Part de marché en chirurgie ambulatoire sur la région	1er niveau d'analyse
-------	---	-------------------------

Cet indicateur mesure la part de marché de l'établissement en chirurgie ambulatoire sur les patients de sa région et traduit ainsi la capacité de l'établissement à avoir un rayonnement régional (positionnement sur des activités recours / référence).

Source	PMSI / PMSI (V2016)  Publics ESPIC Privé		Rang 1	S'exprime en %
Numérateur	Nombre de séjours de chirurgie ambulatoires dans l'établissement pour des patients résidant dans la région	Seuls sont pris en compte les séjours de du au sens de la classification ASO des GHM. I prestations inter-établissement sont supprin	Les séjours cla	
Dénominateur	Nombre total de séjours chirurgicaux ambulatoires pour des patients résidant dans la région	On s'intéresse à tous les séjours ambulatoir établissements implantés dans la région ad séjours de durée nulle (tels que date d'entré ASO des GHM. Les séjours classés en erre sont supprimés.	ministrativ e. Se e = date de sort	euls sont pris en compte les tie) et au sens de la classification
Interprétation	La comparaison des parts de marché de l'établissement avec celles des établissements de sa zone permet d'identifier les établissements concurrents (la part de marché des établissements concurrents est en effet calculée sur la zone d'attractiv ité de l'établissement étudié).  La zone d'attractiv ité permet d'appréhender le rayonnement de l'établissement (local, régional, national)  A noter : La part de marché sur la zone d'attractiv ité est d'autant plus faible que la zone d'attractiv ité est grande.  Cet indicateur doit donc être mis en regard de la taille de la zone d'attractiv ité.  La zone d'attractiv ité est la même pour les 3 années analysées (La zone d'attractiv ité, « témoin » est celle de la dernière année disponible). L'évolution de cet indicateur indique s'il gagne ou perd des PdM sur cette zone.  Il est pertinent, en second niveau d'analyse, d'étudier les parts de marché de chaque spécialité.			
A croiser	A4bis : Part de marché en chirurgie ambulatoire sur la région A2, A2bis : Part de marché en chirurgie HC sur la zone d'attractiv ité / région P12 : Taux de chirurgie ambulatoire P13 : Taux des 18 GM P14 : Taux d'utilisation des places en ambulatoire P2 : IP-DMS chirurgie A14 : Taux d'utilisation des lits de chirurgie			
Commentaire	devait se faire auprès de pa	n établissement n'avait pas vocation à avoir u atients habitants dans un rayon à moins d'une cet indicateur en regard des réseaux de trans	heure de l'établ	

A5

## Part de marché en hospitalisation en cancérologie sur la zone d'attractivité (hors séances)

1er niveau d'analyse

Cet indicateur permet d'appréhender la capacité de l'établissement à s'imposer sur sa zone d'attractivité en hospitalisation hors séances en cancérologie et de mettre en évidence ses concurrents. La définition de la zone d'attractivité retenue est la suivante : la zone d'attractivité d'un établissement est le territoire défini par la liste des codes postaux dans lesquels l'établissement réalise les taux d'hospitalisation (Nb séjours hors séances / Nb habitants) les plus élevés. Ces codes postaux sont classés de manière décroissante. Sont retenues dans la zone d'attractivité de chirurgie les localités dont le cumul des séjours représente 80% de l'activité de l'établissement.

	PMSI / PMSI (V2016)			1	7
Source	✓Publics ✓ESPIC ✓Privé		Rang 1	S'exprime en %	_
Numérateur	Nombre de séjours de cancérologie hors séances réalisés par l'établissement, pour des patients résidant dans la zone d'attractivité  Sont pris en compte les séjours uniquement (h séjours ambulatoires Sélection des séjours de cancérologie : séjour diagnostic de la liste des diagnostics traceurs moins un acte traceur du cancer jusqu'à l'éta La sélection correspond à l'algorithme élaboré les tables.  A noter, les soins palliatifs normalement codés Diagnostic Principal et un diagnostic de cancer inclus dans les séjours sélectionnés.  Les séjours ambulatoires Sélection des séjours de cancérologie : séjours uniquement (h séjours ambulatoires) Sélection des séjours de cancérologie : séjours moins un acte traceur du cancer jusqu'à l'éta La sélection correspond à l'algorithme élaboré les tables.  A noter, les soins palliatifs normalement codés Diagnostic Principal et un diagnostic de cancer inclus dans les séjours sélectionnés.  Les séjours ambulatoires			séjours comportant au maceurs du cancer (DP, DR, l'à l'étape 8.4 de l'algorith laboré par l'INCA dont elle t codés avec un Z51.5 en cancer en Diagnostic Rel	noins un , DAS) , au me e utilise ié sont
Dénominateur	Nombre total de séjours de cancérologie hors séances dans la zone d'attractivité de l'établissement étudié  Sont pris en compte les séjours uniquement (hors séances), y compris séjours ambulatoires Sélection des séjours de cancérologie : séjours comportant au moins u diagnostic de la liste des diagnostics traceurs du cancer (DP, DR, DAS) moins un acte traceur du cancerjusqu'à l'étape 8.4 de l'algorithme La sélection correspond à l'algorithme élaboré par l'INCA dont elle utilis les tables. A noter, les soins palliatifs normalement codés avec un Z51.5 en Diagnostic Principal et un diagnostic de cancer en Diagnostic Relié son inclus dans les séjours sélectionnés. Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissen sont supprimés. L'algorithme INCA est présenté en annexe 1			noins un , DAS) , au me e utilise ié sont	
Interprétation	La comparaison des parts de marché de l'établissement avec celles des établissements de sa zone permet d'identifier les établissements concurrents (la part de marché des établissements concurrents est en effet calculée sur la zone d'attractiv ité de l'établissement étudié).  La zone d'attractiv ité permet d'appréhender le rayonnement de l'établissement (local, régional, national)  A noter : La part de marché sur la zone d'attractiv ité est d'autant plus faible que la zone d'attractiv ité est grande.  Cet indicateur doit donc être mis en regard de la taille de la zone d'attractiv ité.  La zone d'attractiv ité est la même pour les 3 années analysées (La zone d'attractiv ité est celle de la dernière année disponible). L'év olution de cet indicateur indique s'il gagne ou perd des PdM sur cette zone.  Il est pertinent, en second niveau d'analyse, d'étudier les parts de marché de chaque spécialité ou valorisées. L'analyse de cet indicateur doit être complétée afin de savoir si les év olutions constatées sont identiques en valorisation.  Cet indicateur n'est disponible qu'à partir de 2011, les bases de l'algorithme de l'INCA n'étant pas générées les années antérieures.				
A croiser	A5bis : Part de marché en hospitalisation en cancérologie sur la région A6 : Part de marché en séances de chimiothérapie sur la zone d'attractivité A7 : Part de l'activité représentée par l'hospitalisation en cancérologie				
Commentaire	Précaution méthodologique: L'algorithme cancer dans sa version dégradée (phases 1 à 3 sur 5) n'inclue pas les complications liées au cancer (anémie / signes et symptômes). Les pratiques de codage du DR entre établissements peuvent influer sur la part de marché, notamment sur les poses de cathéter*. Ces séjours étant nombreux, ils peuvent peser lourdement sur la part de marché.  Limites: à interpréter en 2010 avec la redistribution des autorisations de chirurgie carcinologiques délivrées par le CROS.  (*) Si le DR est codé cancer, le séjour est considéré comme de cancérologie, sinon non.  Cf. algorithme cancer en annexe				

#### **Indicateur A5bis**

A5bis

Part de marché en hospitalisation en cancérologie sur la région (hors séances)

1er niveau d'analyse

Cet indicateur mesure la part de marché de l'établissement en hospitalisation cancérologique hors séances sur les patients de sa région et traduit ainsi la capacité de l'établissement à avoir un rayonnement régional (positionnement sur des activités recours / référence).

Source	PMSI / PMSI (V2016)  Publics ESPIC Privé		Rang 1	S'exprime en %	]
Numérateur	Nombre de séjours de cancérologie hors séances réalisés par l'établissement, pour des patients résidant dans la région  Sont pris en compte les sé séjours ambulatoires Sélection des séjours de diagnostic de la liste des comoins un acte traceur du comoins un acte t		ancérologie : sé agnostics trace incer jusqu'à lalgorithme élab normalement co e cancer en Dia eur ainsi que les	ejours comportant au moin eurs du cancer (DP, DR, DA l'étape 8.4 de l'algorithme poré par l'INCA dont elle ut podés avec un Z51.5 en Dia agnostic Relié sont inclus de s prestations inter-établiss	s un (S), au ilise les gnostic dans les
Dénominateur	Nombre total de séjours de cancérologie hors séances pour les patients résidant dans la région	Sont pris en compte les séj séj ours ambulatoires Sélection des séj ours de ca diagnostic de la liste des di moins un acte traceur du ca La sélection correspond à l' tables. A noter, les soins palliatifs i Principal et un diagnostic de séj ours sélectionnés. Les séj ours classés en erre sont supprimés. L'algorithme INCA est prése	ancérologie : sé agnostics trace incerjusqu'à algorithme élab normalement co e cancer en Dia	ejours comportant au moin eurs du cancer (DP, DR, DA l'étape 8.4 de l'algorithme poré par l'INCA dont elle ut podés avec un Z51.5 en Dia agnostic Relié sont inclus de s prestations inter-établiss	s un (S), au ilise les gnostic dans les
Interprétation	L'analyse des parts de marché en cancérologie (hospitalisation) sur la région est plus particulièrement pertinente pour les établissements à vocation régionale. Il faut néanmoins tenir compte des spécificités de chaque situation (établissement situé à la frontière d'une autre région ou d'un autre pays, présence de plusieurs établissements à vocation régionale ou nationale sur la même région, rôle joué par les moyens de transports)  Cet indicateur ne considère que les patients résidant dans la région. De ce fait, une partie de l'activité de l'établissement peut être occultée (les patients pris en charge par l'établissement mais résidant en dehors de la région), ce qui peut représenter une part importante de l'activité pour les établissements situés à l'intersection de plusieurs régions.  Il est pertinent, en second niveau d'analyse, d'étudier les parts de marché de chaque segment d'activité sur la région Cet indicateur n'est disponible qu'à partir de 2011, les bases de l'algorithme de l'INCA n'étant pas générées les années antérieures.			ement le ou ement ut	
A croiser	A5 : Part de marché de l'hospitalisation en cancérologie sur la zone d'attractivité A7 : Part de l'activité représentée par l'hospitalisation en cancérologie A6 : Part de marché en séances de chimiothérapie sur la zone d'attractivité				
Commentaire					

A6 Part de marché en séances de chimiothérapie sur la zone d'attractivité d'analyse

Cet indicateur permet d'appréhender la capacité de l'établissement à s'imposer sur sa zone d'attractivité en séances de chimiothérapie et de mettre en évidence ses concurrents. La définition de la zone d'attractivité retenue est la suivante : la zone d'attractivité d'un établissement est le territoire défini par la liste des codes postaux dans lesquels l'établissement réalise les taux d'hospitalisation les plus élevés. Ces codes postaux sont classés de manière décroissante. Sont retenues dans la zone d'attractivité, les localités dont le cumul des séances représente 80% de l'activité de l'établissement.

	PMSI / PMSI (V2016)	Rang 1	S'exprime en %		
Source	✓Publics ✓ESPIC ✓Privé				
Numérateur	Nombre de séances de chimiothérapie réalisés par l'établissement, pour des patients résidant dans la zone d'attractivité  Sont pris en compte les séances de chimiothérapie uniquement.  = GHM 28Z07Z				
Dénominateur	Nombre total de séances de chimiothérapie dans la zone d'attractivité de l'établissement étudié  Sont pris en compte les séances de chimiothérapie uniquement = GHM 28Z0				
Interprétation	La comparaison des parts de marché de l'établissement avec celles des établissements de sa zone permet d'identifier les établissements concurrents (la part de marché des établissements concurrents est en effet calculée sur la zone d'attractivité de l'établissement étudié).  La zone d'attractivité permet d'appréhender le rayonnement de l'établissement (local, régional, national)  A noter : La part de marché sur la zone d'attractivité est d'autant plus faible que la zone d'attractivité est grande.  Cet indicateur doit donc être mis en regard de la taille de la zone d'attractivité.  La zone d'attractivité est la même pour les 3 années analysées (La zone d'attractivité est celle de la dernière année disponible). L'évolution de cet indicateur indique s'il gagne ou perd des PdM sur cette zone.  Il est pertinent, en second niveau d'analyse, d'étudier les parts de marché de chaque spécialité ou valorisées. L'analyse de cet indicateur doit être complétée afin de savoir si les évolutions constatées sont identiques en valorisation.				
A croiser	A7 : Part de l'activité représentée par l'hospitalisation en cancérologie A5, A5bis : Part de marché représentée par l'hospitalisation en cancérologie sur la zone d'attractivité/région				
Commentaire	L'indicateur se focalise sur la chimiothérapie et ne prend pas en compte la radiothérapie (pas de possibilité de benchmark entre établissements publics et privés) L'activité de radiothérapie n'est pas réalisée par les établissements privés mais par des structures dédiées (non identifiées comme des établissements). En effet, pour les établissements privés, les IRM et scanner sont détenus pas des associations indépendantes, elles n'apparaissent pas malgré leur activité dans l'établissement. Le volume de l'activité de radiothérapie pour les établissements publics / espics peut néanmoins être appréhendé à travers la carte d'identité à travers la ligne correspondante.  Seule la zone d'attractivité est observée, cette activité n'étant en général pas à vocation régionale				

Α7

# Pourcentage de l'activité représentée par l'hospitalisation en cancérologie (hors séances)

1er niveau d'analyse

Cet indicateur permet de mettre en évidence le poids représenté par les hospitalisations en cancérologie (séjours, hors séances) dans les hospitalisations de l'établissement.

	PMSI / PMSI (V2016)		Rang 1	S'exprime en %	
Source	✓Publics ✓ESPIC ✓Privé				
Numérateur	Nombre de séjours de cancérologie hors séances réalisés dans l'établissement  Sont pris en compte les séjours uniquement (hors séances), y compris les séjours ambulatoires  Sélection des séjours de cancérologie : séjours comportant au moins un diagnostic la liste des diagnostics traceurs du cancer (DP, DR, DAS), au moins un acte traceur cancerjusqu'à l'étape 8.4 de l'algorithme  La sélection correspond à l'algorithme élaboré par l'INCA dont elle utilise les tables. A noter, les soins palliatifs normalement codés avec un Z51.5 en Diagnostic Principa un diagnostic de cancer en Diagnostic Relié sont inclus dans les séjours sélectionne Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.  L'algorithme INCA est présenté en annexe 1			ostic de iceur du bles. incipal et tionnés.	
Dénominateur	Nombre total de séjours hors séances de l'établissement  Sont pris en compte les séjours uniquement (hors séances), y compris les séjours ambulatoires Sélection des séjours de cancérologie : séjours comportant au moins un diagnostic de la liste des diagnostics traceurs du cancer (DP, DR, DAS), au moins un acte traceur du cancerjusqu'à l'étape 8.4 de l'algorithme  La sélection correspond à l'algorithme élaboré par l'INCA dont elle utilise les tables. A noter, les soins palliatifs normalement codés avec un Z51.5 en Diagnostic Principal e un diagnostic de cancer en Diagnostic Relié sont inclus dans les séjours sélectionnés. L'algorithme INCA est présenté en annexe 1			ostic de iceur du bles. rincipal et ctionnés.	
Interprétation	Seule l'activité d'hospitalisation est prise en compte dans cet indicateur. L'analyse doit ainsi être complétée par une étude du volume de séances prises en charge par l'établissement. A titre d'information, les séances de chimiothérapies et de radiothérapies figurent dans la carte d'identité  Cet indicateur doit être analysé au regard du profil de l'établissement (des établissements généralistes aux centres de lutte contre le cancer dont les taux sont supérieurs à 60%)  Cet indicateur n'est disponible qu'à partir de 2011, les bases de l'algorithme de l'INCA n'étant pas générées les années antérieures.			et de	
A croiser	A5 : Part de marché en hospitalisation en cancérologie sur la zone d'attractivité A5bis : Part de marché en hospitalisation en cancérologie sur la région A6 : Part de marché en séances de chimiothérapie sur la zone d'attractivité CI_A7, CI_A8 : nombre de séances de chimiothérapie et de radiothérapie				
Commentaire	Limite: L'algorithme cancer dans sa version dégradée (phases 1 à 3) n'inclue pas les complications liées au cancer (anémie / signes et symptômes). Les pratiques de codage du DR entre établissements peuvent influer sur la part de marché, notamment sur les poses de cathéter*.  Ces séjours étant nombreux, ils pèsent de manière conséquente sur le pourcentage d'activité représenté par l'hospitalisation en cancérologie, même si leur valorisation est très faible.  L'analyse doit être complétée par une étude des séjours rejetés et de la même analyse en valeur plutôt qu'en volume.				
	(*) Si le DR est codé cancer, le sé	éjour est considéré comme de cancérolo	ogie, sinon non.		

A8 Pourcentage des GHM « recours / référence» dans l'activité d'analyse

Cet indicateur mesure le pourcentage de l'activité réalisée sur des GHM pris en charge principalement mais non exclusivement dans les établissements hospitalo-universitaires. Il mesure une « technicité » de la prise en charge
Ces activités ont été identifiées à partir du rapport ATIH« l'activité des CHU dans le PMSI : peut-on isoler l'activité spécifique des CHU ? »

Ces activités ont été identifiées à partir du rapport ATIH« l'activité des CHU dans le PMSI : peut-on isoler l'activité spécifique des CHU ? (Version 2, Mai 2009) croisées avec une DMS> 3 j

Source	PMSI / PMSI (V2016)  Rang 1  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé	S'exprime en %	
Numérateur	Nombre de séjours correspond au nombre de séjours réalisés dans les racines de GHM appar liste des activités « recours / référence ».(Cf. annexe 3), soit environ 12 % des racines de GHM. Cf. annexe 3) activités ont été sélectionnées dans les activités réalisées à plus de 50% dans les CHU en exclus racines de GHM dont la DMS est inférieure à 3 jours. Les séjours classés en erreur ainsi que les inter-établissement sont supprimés.		
Dénominateur	Nombre L'ensemble des séjours, quelle qu'en soit la durée sont pris en compte. Les séances sont exclues du calc total de Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés. séjours réalisés		
Interprétation	D'après les conclusions du rapport de l'ATIH, l' « activité CHU » représente en moyenne 5,9 % de l'activité totale des CHU en nombre de RSA (hors séances). Des écarts sont néanmoins à noter entre les CHU. A noter : cet indicateur est un indicateur basé sur le volume de GHM et non sur leur valeur.  Un premier biais est introduit par le fait qu'un certain nombre de ces activités sont soumises à des autorisations (greffes, chirurgie cardiaque, neurochirurgie).  Il est intéressant, si la valeur de l'indicateur est faible, d'identifier avec l'établissement s'il existe une activité de recours/référence sur des segments bien précis. Cette analyse terrain permet de cerner un élément de stratégie de l'établissement.		
A croiser	CI_A15 : Nombre de racines de GHM minimum pour réaliser 80% de l'activité A11 : Indicateur Recherche et publications A10 : Indicateur enseignement A9 : % des séjours de niveau de sévérité 3 et 4		
Commentaire	Cette analyse est à mettre en regard des activités financées par la MIG Recours référencées dans l'établissement.		

A9 Pourcentage des séjours de niveau de sévérité 3 et 4 d'analyse

Cet indicateur met en évidence la lourdeur du terrain des patients pris en charge par l'établissement (comorbidités, complications).

Pour chaque GHM, 4 niveaux de sévérité existent, définis par la V11, le niveau 1 étant le niveau de base, sans sévérité. Le niveau de sévérité est déterminé à partir des co-morbidités associées (ex : diabète, anorexie...), des durées minimum de séjours et de l'âge.

Source	PMSI / PMSI (V2016)  Publics ESPIC Privé	Rang 1 S'exprime en %	
Numérateur	Nombre de séjours de niveau de sévérité 3 et 4 ont été pris en compte Ces niveaux correspondent aux niveaux C et D pour les CMD 14 et 15 et 23. Les séjours cla en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.		
Dénominateur	Nombre total de séjours, quelle qu'en soit la durée ont été pris en compte.  Les séances ont été exclues. Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations interétablissement sont supprimés.		
Interprétation	L'indicateur cherche à mettre en évidence la lourdeur et donc la complexité de la prise en charge. Ces patients peuvent par exemple être des patients âgés, avec plusieurs comorbidités  En second niveau d'analyse, il peut donc être intéressant de coupler cet indicateur avec une étude des transferts de patients « lourds » réalisés vers l'établissement étudié (et des durées de séjours associées à ces transferts) ainsi qu'une étude des patients répartis par tranche d'âge, ALD  A noter : les niveaux de sévérité ont été introduits dans la V11.		
A croiser	A8 : % de GHM recours/référence A10 : Enseignement A11 : Recherche, publications		
Commentaire	Il pourrait être intéressant de regarder le pourcentage de séjours de niveau 3 et 4 redressé de son case-mix. En effet, certains GHM ne sont que très rarement de niveaux de sévérité 3 et 4.  Ce taux peut aider à la compréhension de la patientèle reçue.  Car il n'y a aucune notion d'âge ou de précarité des patients reçus ; sachant que ces éléments ont une importance sur les entrées par les Urgences, la DMS  Limites: l'indicateur met en perspective les séjours classés en sévérité 3 et 4, avec l'ensemble des séjours. Seulement, lorsque l'on analyse cet indicateur, il faut avoir à l'esprit que l'échelle de sévérité ne s'applique pas à tous les séjours. Pa conséquent, mécaniquement, un établissement qui aurait une forte proportion de séjours pour lesquels l'échelle de		

	A10	Enseignement	1er niveau d'analyse
--	-----	--------------	-------------------------

Cet indicateur permet d'estimer la performance de l'activité d'enseignement de l'établissement via l'encadrement des étudiants formés (rapporté aux ETP dédiées à l'enseignement).

Source	Base CHRU de Lille / SAE (exercices antérieurs à 2013 : Q20A et Q20B, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : Q20)  Rang 2  S'exprime en sans unité  Publics  ESPIC  Priv é				
Numérateur	Nombre d'externes (DCEM2, DCEM3, DCEM4) ES/ Nombre d'externes France Entière  "" d'externes en octobre ayant effectué leurs stages dans l'ES sur une année donnée rap au nombre d'externes France Entière				
Dénominateur	Nombre de PU+PH ES/ Nombre PU+PH France Entière	Les ETP seront comptés selon la convention suivante pour estimer l'investissement des HU et des PH dans l'enseignement: 1 HU = 0,5 ETP, 1 PH = 0,2 ETP ATTENTION: avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médico-sociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.  A partir de 2013, les ETP collectés sont les ETP moyens annuels rémunérés pour les praticiens salariés; et les ETP moyens annuels pour les praticiens libéraux.			
Interprétation	- Via l'attribution des MERRI et leur recueil il existe une information sur les étudiants présents et rémunérés sur 77 établissements (publics+ESPIC) pratiquant la formation, hors les internes. Cette information est colligée sur 2 semestres, une fois par an, en octobre Il s'agit des « externes » soient avant le 3ème cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques, les étudiants en 2° cycle de médecine (DCEM2, DCEM3, DCEM4 avec participation à l'activité hospitalière. enseignement de la pathologie et de la thérapeutique), des 2°, 3°, 4° années des études d'odontologie, et de la 5° année d'étude de pharmacie Il ne permet pas de connaître le nombre d'internes Les PU sont plutôt dans les CHU, les PH dans tous les types d'ES repérés. Dans les ESPIC, nous ne connaissons pas le nombre éventuel de PU, les données disponibles ne nous permettent pas de distinguer les HU et les PH; la convention retenue est donc 1 HU ou 1 PH = 0,2 ETP - Compte tenu de la répartition par région des ES concernés par cet indicateur, l'interprétation des déciles concernant le critère région n'a de sens que pour la région lle-De-France. Ils ne sont donc représentés que pour cette région.				
A croiser	A8 : Pourcentage des GHM recours / référence dans l'activité				
Commentaire	Biais : Concernant les sciences fondamentales, les PU interviennent essentiellement en faculté mais sont comptabilisés au dénominateur. Egalement, l'ES est tributaire du choix des étudiants alors que ses effectifs sont fixés.				



	4			
Source	Base CHRU de Lille et DHOS/Mission T2A pour SIGAPS et SIGREC et SAE (exercices antérieurs à 2013 : Q20A et Q20B, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : Q20) pour les ETP  Publics FESPIC Privé			
Numérateur	0,5*Nombre de points SIGAPS ES / Nombre de points SIGAPS France + 0,1*Nb points SIGREC essais France+ 0,2*Nb points SIGREC inclusions promoteurs France + 0,2*Nb points SIGREC inclusions descriptions des des descriptions des descriptions des des descriptions des des des des des des des des des de			
Dénominateur	Nombre de PU+PH ES/ Nombre PU+PH France Entière de ces mêmes ES  Les ETP seront comptés selon la convention suivante pour estimer l'investissement des HU et des PH dans l'enseignement: 1 HU = 0,5 ETP, 1 PH = 0,2 ETP ATTENTION: avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médico-sociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés. A partir de 2013, les ETP collectés sont les ETP moyens annuels rémunérés pour les praticiens salariés; et les ETP moyens annuels pour les praticiens libéraux.			
Interprétation	<ul> <li>- Il manque les brevets qui ne sont pas comptabilisés.</li> <li>- Les recherches cliniques organisées avec les laboratoires pharmaceutiques sont moins biens prises en compte.</li> <li>- La proposition de convertir les points en euros n'a pas été j ugé adéquate car d'une part, ce sont des points signifiant des choses différentes, ensuite car la valeur du point est obtenue à partir de la dotation MERRI annuelle (décision politique, évolutive).</li> <li>- Les PU sont plutôt dans les CHU, les PH dans tous les types d'ES repérés. Dans les ESPIC, nous ne connaissons pas le nombre éventuel de PU, les données disponibles ne nous permettent pas de distinguer les HU et les PH; la convention retenue est donc 1 HU ou 1 PH = 0,2 ETP</li> <li>- Compte tenu de la répartition par région des ES concernés par cet indicateur, l'interprétation des déciles concernant le critère région n'a de sens que pour la région lle-De-France. Ils ne sont donc représentés que pour cette région.</li> </ul>			
A croiser	A8 : Pourcentage des GHM recours / référence dans l'activité			
Commentaire	La modification des règles de calcul du nombre de points associé à une publication ou le périmètre des études prises en compte dans SIGREC (académiques, institutionnelles) peut avoir une incidence sur les données chronologiques.  Biais : indicateur composite.  Les PU sont payés par moitié par l'établissement, par moitié par la faculté.			

1er niveau A12 Pourcentage d'entrées en HC en provenance des urgences d'analyse

Cet indicateur mesure la contribution des urgences à l'activité traditionnelle et permet d'appréhender les impacts organisationnels des urgences sur les activités programmées des établissements.

Il permet a contrario de mettre en évidence l'attractivité intrinsèque de l'établissement.

Source	PMSI / PMSI (V2016)  Publics ESPIC Privé		Rang 1	S'exprime en %
Numérateur	Nombre de séjours  avec entrée par les  Les entrées par les urgences sont identifiées par le mode d'entrée « 8 » et provenance «  Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprim  urgences		•	
Dénominateur	Nombre total de séjours d'au moins une nuit . Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimé		er-établissement sont supprimés.	
Interprétation	Cet indicateur permet de mettre en évidence d'éventuels dysfonctionnements liés à l'importance du recrutement par les urgences : difficulté à anticiper l'activité et donc à gérer les lits et les ressources humaines associées compte tenu de l'importance des hospitalisations non programmées.  De plus, cet indicateur peut mettre en évidence un déficit d'attractivité de l'établissement s'il recrute essentiellement sur du non-programmé. Egalement il met en évidence un manque de coordination avec la médecine de ville.  Enfin, certaines situations d'urgence ne passent pas par le service des urgences (ex urgences gynécologiques, AVC)  A noter : certains établissements n'étant pas déclarés comme établissements avec urgences, ils ne codent pas leurs entrées en urgence sous le code habituellement utilisé. Cela peut introduire un biais dans l'analyse.			
A croiser	A13, A14, A15 : Taux d'utilisation /.occupation en médecine, chirurgie et obstétrique P1, P2, P3 : IP-DMS en médecine, chirurgie et obstétrique A9 : Pourcentage des séjours de sévérité 3 et 4 dans l'activité CI_A13 : Nombre d'ATU			
Commentaire				

A13 Taux d'utilisation/occupation des lits en médecine (hors ambulatoire) 1er niveau d'analyse

Cet indicateur mesure l'occupation, par des patients de médecine, des lits exploitables en médecine, en hospitalisation complète ou de semaine.

Source	PMSI(V2016) / SAE (exercices antérieurs à 2013 : Q01A, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : MCO)  Publics ESPIC Privé			
Numérateur	Nombre de journées des séjours de médecine (HC et HdS)	Sont prises en compte les journées réalisées en Hospitalisation Complète (HC) et en Hospitalisation de Semaine (HdS) par des patients ayant un GHM de médecine (ASO M hors CMD15). Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.		
Dénominateur	Nb de « journées - lits » exploitables en HC + nb de « journées-lits » exploitables en HdS en médecine	En hospitalisation complète, un lit exploitable pendant toute une année fournira 365 « journées- lits» exploitables sur l'année (ou 366 les années bissextiles). Les exceptions permettant de ne pas compter les journées sont très strictement définies : travaux ou désinfection. Les fermetures pour congés, jours fériés, vacances et samedi/dimanche ne sont pas déduites. En hospitalisation de semaine, les journées-lits exploitables sont calculées sur la base des journées réelles d'ouverture des unités. Les journées de week-end et les jours fériés sont déduits.		
Interprétation	Cet indicateur diffère du taux d'occupation « classique » dans la mesure où il rapporte aux journées-lits de médecine exploitables les journées des séjours de médecine au sens du PMSI et non les journées passées dans des lits des services de médecine.  Il permet ainsi de se focaliser sur les patients hospitalisés pour un diagnostic de médecine, dans les lits de l'établissement et met donc en évidence l'adéquation de l'utilisation des lits aux types de pathologies traitées.  Ainsi, un taux supérieur à 100% peut indiquer que des patients présentant une pathologie de médecine sont en fait hospitalisés dans des lits appartenant à d'autres services (par exemple, en chirurgie).  Il est intéressant, en second niveau d'analyse, de tenir compte de la politique d'ouverture / fermeture des lits.			
A croiser	P1 : IP-DMS en médecine, A12 : Pourcentage des entrées en HC en provenance des urgences, entrées en médecine			
Commentaire	les nouveaux nés (ASO = M) ont été exclus du calcul du numérateur. Selon la nomenclature des disciplines d'Equipement, la réanimation (médicale, chirurgicale, pédiatrique, néonatale et polyvalente) et la néonatologie sont à classer en médecine : le dénominateur contient donc les journées-lits de néonatologie. Les capacités de l'unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) des structures d'accueil des urgences sont comptées en médecine. Interprétation : un taux de séjour inférieur à 1 doit être mis en regard au nombre élevé de séjours d'ambulatoire (tous les séjours sans complication étant pris en charge en ambulatoire)			

A14 Taux d'occupation/utilisation des lits en chirurgie (hors ambulatoire) 1er niveau d'analyse

Cet indicateur mesure l'occupation, par des patients de chirurgie, des lits exploitables en chirurgie, en hospitalisation complète ou de semaine.

Source	PMSI (V2016) / SAE (exercices antérieurs à 2013 : Q01A, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : MCO)  ☐ Publics ☐ ESPIC ☐ Privé		
Numérateur	Nombre de journées des séjours chirurgie (HC et HdS)  Sont prises en compte les journées réalisées en Hospitalisation Complète (HC) et en Hospitalisation de Semaine (HdS) par des patients ayant un GHM de chirurgie (ASO C). Le séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.		
Dénominateur	Nb de « journées - lits » exploitables en HC + nb de « journées-lits » exploitables en HdS en chirurgie  En hospitalisation complète, un lit exploitable pendant toute une année fournira 365 « journée de		
Interprétation	Cet indicateur diffère du taux d'occupation « classique » dans la mesure où il rapporte aux journées-lits de chirurgie exploitables les journées des séjours de chirurgie au sens du PMSI et non les journées passées dans des lits des services de chirurgie au sens de la SAE.  Il permet donc de se focaliser uniquement sur les patients hospitalisés pour une prise en charge chirurgicale, dans les lits de l'établissement et met ainsi en évidence l'adéquation de l'utilisation des lits aux types de pathologies traitées.  Ainsi, un taux supérieur à 100% peut indiquer que des patients présentant une pathologie de chirurgie sont en fait hospitalisés dans des lits appartenant à d'autres services (par exemple, en médecine).  Il est intéressant, en second niveau d'analyse, de tenir compte de la politique d'ouverture / fermeture des lits		
A croiser	P2 : IP-DMS en chirurgie, P12 : Taux de chirurgie ambulatoire (une baisse du taux d'occupation des lits de chirurgie peut être dû à un développement de l'ambulatoire), Carte d'identité : entrées en chirurgie		
Commentaire	Biais: L'activité de gynécologie est classée en chirurgie dans la V11. L'activité de chirurgie gynécologique est parfois réalisée sur des lits d'obstétrique ce qui fausse à la fois le taux d'utilisation des lits d'obstétrique et celui des lits de chirurgie.  Interprétation: un taux de séjour inférieur à 1 doit être vu en regard d'un nombre élevé de séjours d'ambulatoire (tous les séjours sans complication étant pris en charge en ambulatoire)		

Taux d'occupation/utilisation des lits en obstétrique (hors ambulatoire)

1er niveau

d'analyse

Cet indicateur mesure l'occupation, par des patientes d'obstétrique, des lits exploitables en obstétrique, en hospitalisation complète ou de PMSI (V2016) / SAE (exercices antérieurs à 2013 : Q0102A, exercices Rang 3 S'exprime en % postérieurs ou égaux à 2013 : MCO) Source Publics **ESPIC ✓** Priv é Nombre de journées des Sont prises en compte les journées réalisées en Hospitalisation Complète (HC) et en Numérateur séjours obstétrique (HC Hospitalisation de Semaine (HdS) par des patients ayant un GHM de code ASO=O. Les séjours et HdS) classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés. Nb de « journées - lits » En hospitalisation complète, un lit exploitable pendant toute une année fournira 365 « journéesexploitables en HC + nb lits» exploitables sur l'année (ou 366 les années bissextiles). Les exceptions permettant de ne de « iournées-lits » pas compter les journées sont très strictement définies : travaux ou désinfection. Les **Dénominateur** exploitables en HdS en fermetures pour congés, jours fériés, vacances et samedi/dimanche ne sont pas déduites. obstétrique En hospitalisation de semaine, les journées-lits exploitables sont calculées sur la base des journées réelles d'ouverture des unités. Les journées de week-end et les jours fériés sont Cet indicateur diffère du taux d'occupation « classique » dans la mesure où il rapporte aux journées-lits d'obstétrique exploitables les journées des séjours d'obstétrique au sens du PMSI et non les journées passées dans des lits des services d'obstétrique... Il permet donc de se focaliser uniquement sur les patientes hospitalisées pour de l'obstétrique, dans les lits de Interprétation l'établissement et met donc en évidence l'adéquation de l'utilisation des lits aux types de patients. Ainsi, un taux supérieur à 100% peut indiquer que des patients d'obstétrique sont en fait hospitalisés dans des lits appartenant à d'autres services (par exemple, en médecine). Il est intéressant, en second niveau d'analyse, de tenir compte de la politique d'ouverture / fermeture des lits A croiser P3 : IP-DMS en obstétrique, Carte d'identité : entrées en obstétrique, CI\_E6 : niv eau de la maternité

Commentaire

A15

Biais : l'activité de gynécologie est classée en chirurgie dans la V11.

Les séjours en CMD 14 (IVG) sont classés en obstétrique dans la V11 ; il peut y en avoir même si l'établissement n'a pas d'autorisations en obstétrique.

L'activité de chirurgie gynécologique est parfois réalisée sur des lits d'obstétrique ce qui fausse à la fois le taux d'utilisation des lits d'obstétrique et celui des lits de chirurgie.

Les lits de chirurgie gynécologique sont comptabilisés en gynécologie-obstétrique.

Lorsqu'elles sont identifiées, les places réservées aux IVG sont recensées en hospitalisation de jour dans le groupe de disciplines « gynécologie-obstétrique ».

Les lits de néonatologie sont dans le groupe « médecine »

Q1 Score agrégé de lutte contre les infections nosocomiales 1er niveau d'analyse

Cet indicateur mesure les moyens mis en oeuv re pour lutter contre les infections nosocomiales dans les établissements, à travers quatre indicateurs :

ICALIN : Indicateur Composite des Activités de Lutte contre les Infections Nosocomiales,

ICSHA Indicateur de Consommation de Solutions Hydro-Alcooliques,

ICATB Indice Composite de bon usage des AnTiBiotiques

SURVISO indicateur de réalisation d'une SURveillance des Infections du Site Opératoire.

Le poids relatif des 4 indicateurs dans le score agrégé a été défini en prenant en compte l'importance des acteurs et des secteurs d'activité concernés, ainsi que l'influence du domaine évalué sur la prévention des infections nosocomiales : ICALIN compte pour 40% dans le score agrégé, ICSHA pour 30%, ICATB pour 20% et SURVISO pour 10%.

Source	Tableau de bord des infect  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé	Rang 2 S'exprime en Score sur 100	
Numérateur	Score Icalin * 0,4 + Score ICSHA * 0,3 + Score ICATB + Score Surviso	La formule de calcul prend en compte le nombre de points sur lequel est calculé chaque indicateur. Le score ICALIN est calculé sur 100 points, le score ICSHA sur 100 points également, le score ICATB sur 20 points et le score SURVISO sur 10 points. Si certains indicateurs ne sont pas présents dans l'établissement, une formule spécifique est appliquée, en redistribuant les points du ou des indicateurs absents au prorata du poids résiduel des indicateurs présents.	
Dénominateur	100	La valeur maximale du score agrégé est fixée à 100 points	
Interprétation	Les établissements sont classés en 4 classes (A, B, C, D), sur la base de leur score agrégé. Les limites des classes ont été calculées par la DGOS, chaque catégorie d'établissements ayant ses propres limites de classes.  En second niveau d'analyse, il est intéressant de considérer chaque composante du score agrégé pour identifier les domaines à améliorer.  Le biais pourrait provenir de l'utilisation des Solutions Hydro-Alcooliques à autre chose que ce pourquoi elles sont préconisées		
A croiser			
Commentaire	Attention : ICALIN peut être	e supérieur à 100	

Q2 TDP = Score de conformité du dossier patient 1er niveau d'analyse

Cet indicateur évalue la tenue et le contenu du dossier des patients hospitalisés, sur la base de 10 critères au maximum.

Source		80 séjours par ES (tirage au sort à partir du alyse des dossiers médicaux.	Rang 2	S'exprime en %	
Numérateur	Le score individuel (par dossier) est la somme des critères satisfaits/somme des critères applicables. Tout critère satisfait donne 1 point. Au maximum,10 critères sont à analyser : Critères communs à tous les dossiers (6 éléments) : présence d'un document médical relatif à l'admission, examen médical d'entrée renseigné, rédaction des prescriptions médicamenteuses établies pendant l'hospitalisation, courrier de fin d'hospitalisation ou compte-rendu d'hospitalisation comprenant les éléments nécessaires à la coordination en aval, rédaction d'un traitement de sortie, dossier organisé et classé  Critères dépendants de la prise en charge (4 éléments) :  Présence d'un (ou des) compte(s)-rendu(s) opératoire(s) si applicable  Présence d'un compte-rendu d'accouchement (si applicable)  Dossier anesthésique renseigné (si applicable)  Dossier transfusionnel renseigné (si applicable)				
Dénominateur	Nombre de dossiers analysés	Le score individuel (par dossier) est la somme des critères satisfaits/somme des critères applicables. Tout critère satisfait donne 1 point. Au maximum,10 critères sont à analyser : Critères communs à tous les dossiers (6 éléments) : présence d'un document médical relatif à l'admission, examen médical d'entrée renseigné, rédaction des prescriptions médicamenteuses établies pendant l'hospitalisation, courrier de fin d'hospitalisation ou compte-rendu d'hospitalisation comprenant les éléments nécessaires à la coordination en aval, rédaction d'un traitement de sortie, dossier organisé et classé Critères dépendants de la prise en charge (4 éléments) : Présence d'un (ou des) compte(s)-rendu(s) opératoire(s) si applicable Présence d'un compte-rendu d'accouchement (si applicable) Dossier anesthésique renseigné (si applicable)			
Interprétation	Exemple, si , pour un dor de la tenue du dossier pa Le score de conformité e ensuite exprimée en bas L'objectif national sera a significativement supérie 62% en 2008)  Des leviers d'actions per rappeler l'exigence de traprofessionnels, et propo- améliorer la traçabilité de	au sort, un score de qualité compris entre 0 et ssier, deux critères sur 6 sont satisfaits, le scoratient est d'autant plus grande que le score est pest la moyenne des scores individuels obtenus se 100. Exemple, si la moyenne des scores est d'tteint pour les résultats 2011 (publiés en 2012) seur à 80% (ou non significativement différent de uvent être mis en oeuvre pour améliorer l'indica açabilité de la prise en charge des patients dan ser des supports adaptés; es informations, notamment pour les transferts alité du dossier avant son archivage.	re individuel de proche de 1. sur l'échantillon de 0,75, le TDP : si le résultat de 80%). Le score ateur : s le cadre de pr	de e dossier est de 0,33. ? La que de 80 dossiers. Cette moyenne sera de 75%  l'établissement est e moyen 2009 s'élève à 70% (co	ualité e est ontre
A croiser	Autres indicateurs du thè	ème Dossier Patient.			
Commentaire					

Q3 DEC = Conformité du délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation 1er niveau d'analyse

Cet indicateur évalue le contenu du courrier de fin d'hospitalisation et son délai d'envoi.

Source	Echantillon aléatoire de 80 séjours par ES (tirage au sort à partir du PMSI / logiciel ATIH) - analyse des dossiers médicaux.  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé	Rang 2	S'exprime en %	
Numérateur	Nombre de séjours dont le courrier est envoyé dans un délai = 8 jours, et contient l'ensemble des éléments qualitatifs indispensables à la continuit des soins	é continuité Identité du service el Référence et de sorti Synthèse prise en c Trace écri	ents qualitatifs indispensable des soins sont : u médecin destinataire ou du n cas de mutation ; e aux dates de séjour (date d ie) du séjour (contenu médical harge du patient) ite d'un traitement de sortie us de cet indicateur les séjo écédés et les séjours des p	u d'entrée sur la ours des
Dénominateur	Nombre total de séjours évalués	continuité Identité du service el Référence et de sorti Synthèse prise en c Trace écri	ents qualitatifs indispensable des soins sont : u médecin destinataire ou du n cas de mutation ; e aux dates de séjour (date d ie) du séjour (contenu médical harge du patient) ite d'un traitement de sortie us de cet indicateur les séjo écédés et les séjours des p	u d'entrée sur la ours des
Interprétation	Pour être considérés comme conformes, les séjours sélectionnés doiven délai d'envoi inférieur ou égal à 8 jours Présence de l'ensemble des éléments qualitatifs.  Le courrier de fin d'hospitalisation, document signé par un médecin de l'ét des soins à l'issue du séjour hospitalier. Il doit être adressé aux médecin un délai = 8 jours.  L'objectif national sera atteint pour les résultats 2011 (publiés en 2012) si significativement supérieur à 80% (ou non significativement différent de 8 critères de l'indicateur (contre 26% en 2008)	tablissement, e s responsables le résultat de l	est un élément clé de la cont s de la prise en charge d'av l'établissement est	tinuité al dans
A croiser	Autres indicateurs du thème Dossier Patient.			
Commentaire				

Q4 DTN = Dépistage des troubles nutritionnels d'analyse

Cet indicateur évalue le dépistage des troubles nutritionnels du patient adulte à l'admission en médecine et en chirurgie.

Source	Echantillon aléatoire de 80 séjours par ES (tir PMSI / logiciel ATIH) - analyse des dossiers m Publics ESPIC Privé		Rang 2	S'exprime en %	
Numérateur	Nombre de séjours avec mesure du poids effectuée et notée dans le dossier au cours des 48 premières heures du séjour.		gés de moins d ospitalisés moi is en charge au ins intensifs, su	ns de 2 jours cours des 2 premiers jours d rveillance continue, maternit	
Dénominateur	Nombre de séjours éligibles évalués		gés de moins d ospitalisés moi is en charge au ins intensifs, su	ns de 2 jours cours des 2 premiers jours ( rv eillance continue, maternit	
Interprétation	Les troubles nutritionnels doivent être dépiste Ce dépistage, pour les patients adultes, néces masse corporelle (IMC).  Le premier niveau d'analyse évalue la mesur ultérieurement dans le cadre d'un niveau d'ex L'objectif national sera atteint pour les résulta significativement supérieur à 80% (ou non sigmesure du poids à l'entrée (contre 56% en 200	e du poids. Les autres nivea igence progressivement plu ts 2011 (publiés en 2012) si prificativement différent de 8	a variation du po aux de cet indica as élevé. le résultat de l'	oids, et un calcul de l'indice d ateur pourront être pris en co établissement est	ompte
A croiser	Autres indicateurs du thème Dossier Patient.				
Commentaire					

Q5 TRD = Traçabilité de l'évaluation de la douleur 1er niveau d'analyse

Cet indicateur mesure l'évaluation de la douleur avec une échelle dans le dossier patient.

Source	Echantillon aléatoire de 80 séjours par ES (tirage au sort PMSI / logiciel ATIH) - analyse des dossiers médicaux.  Publics ESPIC Privé	à partir du	Rang 2	S'exprime en %	
Numérateur	Nombre de séjours avec évaluation de la douleur avec une échelle, et avec une évaluation de suivi si le patient est algique	Au moins un dans le dossi Ou au moins	résultat de mes ier du patient no 2 résultats de n le dossier du p	esquels il existe : ure de la douleur avec une éd on algique nesure de la douleur avec un atient algique (mesure diagno	ie
Dénominateur	Nombre de séjours éligibles évalués	Au moins un dans le dossi Ou au moins	résultat de mes ier du patient no 2 résultats de n le dossier du p	esquels il existe : ure de la douleur avec une éd on algique nesure de la douleur avec un atient algique (mesure diagno	ie
Interprétation	Le critère d'évaluation de la douleur est satisfait si le dos soit une mesure diagnostique réalisée avec une échelle r soit une mesure de suivi réalisée avec une échelle pour diagnostique.  L'objectif national sera atteint pour les résultats 2011 (pub significativement supérieur à 80% (ou non significativement (contre 40% en 2008).	nontrant que le un patient év alu bliés en 2012) s	patient est non ué comme étant si le résultat de	t algique lors de la mesure l'établissement est	
A croiser	Autres indicateurs du thème Dossier Patient				
Commentaire					

Q6 TDA = Score de conformité du dossier anesthésique d'analyse

Cet indicateur évalue la tenue du dossier anesthésique, sur la base de 13 critères.

Echantillon aléatoire de 60 dossiers anesthésiques par ES (tirage au sort à partir du PMSI / logiciel ATIH) - analyse des dossiers anesthésiques Rang 2 S'exprime en % Source Publics **ESPIC** Privé Somme des scores Le score individuel (par dossier) est la somme des critères satisfaits/somme des critères individuels (par applicables. Tout critère satisfait donne 1 point. Au maximum 13 critères sont à analyser : dossier) Phase pré, per et post anesthésique : Identification du patient sur toutes les pièces du dossier Phase pré-anesthésique : Identification du médecine anesthésiste sur le document traçant la phase pré-anesthésique (CPA et/ou VPA) Trace écrite de la visite pré-anesthésique (VPA) Mention du traitement habituel ou de l'absence de traitement dans le document traçant la CPA (ou Mention de l'évaluation du risque anesthésique dans le document traçant la CPA (ou la VPA) Mention du type d'anesthésie proposé au patient dans le document traçant la CPA (ou la VPA) Numérateur Mention de l'évaluation des conditions d'abord des voies aériennes supérieures en phase préanesthésique (CPA ou VPA) Phase per-anesthésique Identification du médecine anesthésiste sur le document traçant la phase per-anesthésique Mention de la technique d'abord des voies aériennes supérieures en phase per-anesthésique Identification du médecine anesthésiste sur le document traçant la phase post-interventionnelle Trace de l'autorisation de sortie du patient de la SSPI validée par un médecin anesthésiste Trace écrite des prescriptions médicamenteuses en phase post-interventionnelle Phase péri-anesthésique Rubrique renseignée (ou barrée) permettant de relever les incidents ou accidents périanesthésiques Nombre de dossiers Le score individuel (par dossier) est la somme des critères satisfaits/somme des critères analysés applicables. Tout critère satisfait donne 1 point. Au maximum 13 critères sont à analyser : Phase pré, per et post anesthésique : Identification du patient sur toutes les pièces du dossier Phase pré-anesthésique : Identification du médecine anesthésiste sur le document traçant la phase pré-anesthésique (CPA Trace écrite de la visite pré-anesthésique (VPA) Mention du traitement habituel ou de l'absence de traitement dans le document traçant la CPA (ou Mention de l'évaluation du risque anesthésique dans le document tracant la CPA (ou la VPA) Mention du type d'anesthésie proposé au patient dans le document traçant la CPA (ou la VPA) **Dénominateur** Mention de l'évaluation des conditions d'abord des voies aériennes supérieures en phase préanesthésique (CPA ou VPA) Phase per-anesthésique Identification du médecine anesthésiste sur le document traçant la phase per-anesthésique Mention de la technique d'abord des voies aériennes supérieures en phase per-anesthésique Phase post-interventionnelle Identification du médecine anesthésiste sur le document traçant la phase post-interventionnelle Trace de l'autorisation de sortie du patient de la SSPI validée par un médecin anesthésiste Trace écrite des prescriptions médicamenteuses en phase post-interventionnelle Phase péri-anesthésique Rubrique renseignée (ou barrée) permettant de relever les incidents ou accidents périanesthésiques

Interprétation	Pour chaque dossier anesthésique tiré au sort, un score individuel de qualité, compris entre 0 et 1, est calculé à partir de 13 critères, au maximum. Exemple, si, pour un dossier, 6 critères sur 12 sont satisfaits, le score individuel de ce dossier est de 0,5 La qualité de la tenue du dossier anesthésique est d'autant plus grande que le score est proche de 1.  Le score de conformité est la moyenne des scores individuels obtenus sur l'échantillon de 60 dossiers. Cette moyenne est ensuite exprimée en base 100. Exemple, si la moyenne des scores est de 0,75, le score de conformité sera de 75%  L'objectif national sera atteint pour les résultats 2011 (publiés en 2012) si le résultat de l'établissement est significativement supérieur à 80% (ou non significativement différent de 80%). Le score moyen national s'élève à 75% en 2009 (contre 67% en 2008)	
A croiser	Indicateurs du thème Dossier Patient.	
Commentaire		

Q7 Réunion de concertation pluridisciplinaire en cancérologie (RCP) 1er niveau d'analyse

Cet indicateur évalue l'exhaustivité et les modalités d'organisation de la RCP lors de la prise en charge initiale d'un patient atteint de cancer.

Source	Echantillon aléatoire de 60 séjours réalisés au cours du deuxième semestre de l'année n-1.  Publics FESPIC Privé
Numérateur	Nombre de séjours pour lesquels est retrouvée lors de la prise en charge initiale d'un primo-diagnostic de cancer la trace d'une RCP datée, comportant la proposition de prise en charge et réalisée avec au moins trois professionnels de spécialités différen
Dénominateur	Nombre de séjours évalués
Interprétation	L'indicateur est composé de deux niveaux donnant lieu au calcul de deux mesures distinctes. Le niveau 1 est satisfait si la trace d'une RCP datée et comportant la proposition de prise en charge est retrouvée dans le dossier du patient; le niveau 2 est satisfait si la trace d'une RCP datée, comportant la proposition de prise en charge et réalisée avec au moins 3 professionnels de spécialités différentes est retrouvée dans le dossier du patient.  Le résultat du niveau 2 est utilisé pour éclairer la réponse à un élément d'appréciation du critère 28.a dans le manuel de certification et positionner l'ES par rapport à la valeur seuil de 80%.  Un référentiel RCP qui sera publié par l'INCa en 2011, précisera le contenu attendu de la fiche RCP. Le prochain recueil de l'indicateur RCP sera généralisé par la HAS en février 2012. Les critères de qualité de la RCP tiendront compte des éléments validés par le référentiel de l'INCa.
A croiser	
Commentaire	

Q8	Niveau de certification	1er niveau d'analyse
----	-------------------------	-------------------------

Cet indicateur renseigne sur le niveau de certification de l'établissement à l'issue de la procédure de certification des établissements de santé mise en oeuvre par la Haute Autorité de Santé.

Source	Ra	pport de certification HAS   ✓ Publics  ✓ ESPIC  ✓ Privé	Rang 1		
Numérateur		Le résultat de certification est ici présenté de manière synthétique. Il s l'établissement, qui intègre, le cas échéant, les mises à jour apportée certification. L'échelle utilisée comporte 5 niveaux : A : certification simple B : certification avec recommandations C : certification avec réserves D : sursis à certification E : non-certification			ons de
Dénominateur					
Interprétation	re	indicateur présenté peut concerner différentes versions de certification gard du dispositif de suiv i (sans, en cours, réalisé). e détail des décisions et l'intégralité du rapport sont disponibles sur le si		•	
A croiser					
Commentaire					

Q9	Cotation PEP - Bloc opératoire	1er niveau d'analyse
----	--------------------------------	-------------------------

Le résultat présenté témoigne du niveau de conformité de l'établissement au critère 26a du manuel de certification HAS relatif au bloc opératoire. Il s'agit d'un critère qualifié de pratique exigible prioritaire, c'est-à-dire proteur d(un niveau d'exigence élevé en termes de qualité et de sécurité.

	Rapport de certification V2010 de l'établissement(HAS)  Rang 2
Source	VPublics VESPIC VPrivé
Numérateur	L'échelle utilisée comprend 4 niveaux : Le niveau A correspond à une satisfaction totale du critère Le niveau B correspond à une satisfaction du critère en grande partie Le niveau C correspond à une satisfaction partielle du critère Le niveau D correspond à une non-satisfaction du critère
Dénominateur	
Interprétation	Les niveaux C & D donnent lieu à une décision de certification (recommandation, réserve ou réserve majeure) qui doit faire l'objet de mesures correctives de la part de l'établissement et d'un dispositif de suivi.
A croiser	Activité en chirurgie, développement de la chirurgie ambulatoire.
Commentaire	

Q10 Cotation PEP - Urgences	1er niveau d'analyse
-----------------------------	-------------------------

Le résultat présenté témoigne du niveau de conformité de l'établissement au critère 25a du manuel de certification HAS relatif aux urgences. Il s'agit d'un critère qualifié de pratique exigible prioritaire, c'est-à-dire porteur d(un niveau d'exigence élevé en termes de qualité et de sécurité.

	Rapport de certification V2010 de l'établissement(HAS)  Rang 2				
Source	✓Publics ✓ESPIC ✓Privé				
Numérateur	L'échelle utilisée comprend 4 niveaux : Le niveau A correspond à une satisfaction totale du critère Le niveau B correspond à une satisfaction du critère en grande partie Le niveau C correspond à une satisfaction partielle du critère Le niveau D correspond à une non-satisfaction du critère				
Dénominateur					
Interprétation	Les niveaux C & D donnent lieu à une décision de certification (recommandation, réserve ou réserve majeure) qui doit faire l'objet de mesures correctives de la part de l'établissement et d'un dispositif de suivi.				
A croiser	A12 : Pourcentage des entrées HC en provenance des urgences ; CI_A13 : Nb d'ATU				
Commentaire					

Q11	Cotation PEP - Médicaments	1er niveau d'analyse
-----	----------------------------	-------------------------

Le résultat présenté témoigne du niveau de conformité de l'établissement au critère 20a du manuel de certification HAS relatif à la prise en charge médicamenteuse. Il s'agit d'un critère qualifié de pratique exigible prioritaire, c'est-à-dire porteur d(un niveau d'exigence élevé en termes de qualité et de sécurité.

Source	Rapport de certification V2010 de l'établissement(HAS)  Rang 2				
Source	✓ Publics   ✓ ESPIC   ✓ Priv é				
Numérateur	L'échelle utilisée comprend 4 niveaux : Le niveau A correspond à une satisfaction totale du critère Le niveau B correspond à une satisfaction du critère en grande partie Le niveau C correspond à une satisfaction partielle du critère Le niveau D correspond à une non-satisfaction du critère				
Dénominateur					
Interprétation	Les niveaux C & D donnent lieu à une décision de certification (recommandation, réserve ou réserve majeure) qui doit faire l'objet de mesures correctives de la part de l'établissement et d'un dispositif de suivi.				
A croiser					
Commentaire					

P1 IP - DMS Médecine (hors ambulatoire) 1er niveau d'analyse

Cet indicateur compare la DMS de médecine de l'établissement à celle standardisée de son casemix auquel on applique les DMS de référence de chaque GHM de médecine.

Il synthétise ainsi la sur ou sous performance de l'organisation médicale de l'établissement en médecine (hors ambulatoire).

Source	MSI / PMSI (V2016)  Rang 1  S'exprime en <=1  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé			
Numérateur	Nombre de journées de journées de médecine réalisées a la base PMSI des établissements participant à HOSPIDIAG. En sont exclus les établissements qui ne sont pas T2A en 2013 ainsi que les établissements ayant tous leurs séjours en erreur (établissement correspondant aux associations de Dialyse). Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.  Sont pris en compte les séjours d'au moins une nuit.  Nombre de journées réalisées par l'établissement en médecine (ASO M hors CMD15)			
Dénominateur	Sont pris en compte les séjours d'au moins une nuit. Le nombre de journées théoriques de médecine correspond au case-mix de médecine de l'établissement multiplié par la DMS nationale de chacun des GHM (casemix présenté en annexe 5).  nédecine néoriques			
Interprétation	La DMS se calcule pour les séjours de médecine et non pour les séjours réalisés dans les services de médecine.  Les durées de séjours longues (IP DMS > 1) ont souvent:  Des causes liées à l'environnement: absence d'organisation de filières d'aval (SSR) ou d'HAD  Des causes liées à l'organisation  Gestion des lits,  protocole de prise en charge,  efficience des plateaux techniques (imagerie, bloc, cardiologie interventionnelle),  organisation des sorties  L' IP-DMS doit être le plus proche de 1 et en deçà de 1  Le sens de l'indicateur IP-DMS a été inversé par rapport à la version diag flash			
A croiser	A13 : Taux d'utilisation / occupation des lits en médecine			
Commentaire	Interprétation : Un fort taux de chirurgie ambulatoire pourrait expliquer une DMS plus longue par une prise en charge en HC plus complexe.			

P2	IP - DMS Chirurgie (hors ambulatoire)	1er niveau d'analyse
----	---------------------------------------	-------------------------

Cet indicateur compare la DMS de chirurgie de l'établissement à celle standardisée de son casemix auquel on applique les DMS de référence de chaque GHM de chirurgie. Il synthétise ainsi la sur ou sous performance de l'organisation de l'activité de chirurgie, mesurée par la DMS, dans l'établissement.

Source	PMSI / PMSI (V2  Publics  ESPIC  Privé	016) - ASO = C	Rang 1	S'exprime en <=1
Numérateur	Nombre de journées de chirurgie réalisées  La base utilisée est la base PMSI des établissements participant à HOSPIDIAG. En sont exclus les établissements qui ne sont pas T2A en 2013 ainsi que les établissements ayant tous leurs séjours en erreur (établissement correspondant aux associations de Dialyse).  Sont pris en compte les séjours d'au moins une nuit.  Nombre de journées réalisées par l'établissement en chirurgie (ASO=C)			
Dénominateur	Nombre de journées de chirurgie théoriques	Sont pris en compte les séjours d'au moins une nuit. Le nombre de journées théoriques de chirurgie correspond au case-mix de chirurgie de l'établissement multiplié par la DMS nationale de chacun des GHM (casemix présenté en annexe 5). Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.		
Interprétation	La DMS se calcule pour les séjours de chirurgie et non pour les séjours réalisés dans les services de chirurgie.  Les durées de séjours longues (IP DMS > 1) ont souvent :  Des causes liées à l'environnement : absence d'organisation de filières d'aval (SSR) ou d'HAD  Des causes liées à l'organisation  Gestion des lits,  protocole de prise en charge,  efficience des plateaux techniques (imagerie, bloc, cardiologie interventionnelle),  organisation des sorties  L' IP-DMS doit être le plus proche de 1 et en deçà de 1  Le sens de l'indicateur IP-DMS a été inversé par rapport à la version diag flash			
A croiser	A14 : Taux d'utilisation / d'occupation des lits en chirurgie P4 : Taux d'utilisation effective des places en chirurgie ambulatoire. Sa faiblesse peut expliquer des DMS plus longues que le standard			
Commentaire				

P3 IP - DMS Obstétrique (hors ambulatoire) 1er niveau d'analyse

Cet indicateur compare la DMS de l'obstétrique de l'établissement à celle standardisée de son case mix auquel on applique les DMS de référence de chaque GHM d'obstétrique.

Il synthétise ainsi la sur ou sous performance de l'organisation de l'activité de l'obstétrique dans l'établissement.

Source	PMSI / PMSI (V	2016)	Rang 1	S'exprime en <=1
Numérateur	Nombre de journées d'obstétrique réalisées  La base utilisée est la base PMSI des établissements participant à HOSPIDIAG. En sont exclus les établissements qui ne sont pas T2A en 2011 ainsi que les établissements ayant tous leurs séjours en erreur (établissement correspondant aux associations de Dialyse).  Sont pris en compte les séjours d'au moins une nuit.  Nombre de journées réalisées par l'établissement en obstétrique (ASO O)			
Dénominateur	Nombre de journées d'obstétrique théoriques	Sont pris en compte les séjours d'au moins une nuit Le nombre de journées théoriques d'obstétrique con l'établissement multipliés par la DMS de référence d annexe 5). Les séjours classés en erreur ainsi que	espond à la somn e chacun de ces s	séjours (casemix présenté en
Interprétation	La DMS se calcule pour les séjours d'obstétrique et non pour les séjours réalisés dans les services d'obstétrique.  Les durées de séjours longues (IP DMS > 1) ont souvent :  Des causes liées à l'environnement : absence d'organisation de filières d'aval (SSR) ou d'HAD  Des causes liées à l'organisation  Gestion des lits,  protocole de prise en charge,  efficience des plateaux techniques (imagerie, bloc, cardiologie interventionnelle),  organisation des sorties  L' IP-DMS doit être le plus proche de 1 et en deçà de 1  Le sens de l'indicateur IP-DMS a été inversé par rapport à la version diag flash			
A croiser	A15 : Taux d'utilisation/occupation des lits en obstétrique			
Commentaire				

P4 Coût du personnel non médical des services cliniques rapporté aux recettes d'analyse

Cet indicateur permet de mesurer le poids des coûts de personnel soignant dans les recettes et ainsi la performance de l'organisation soignante

Source	ICARE (onglet synthèse / tableau 1b / sections MCO, UHCD et Activité externe), e-PMSI, ARBUST  Publics ESPIC Privé					
Numérateur	Coût du personnel non médical	personnel sections MCO, UHCD et Activité externe dans ICARE  non Le coût du personnel comprend la masse salariale chargée, les comptes épargne temps et les heures				
Dénominateur	Recettes	Recettes: Recettes Assurance Maladie MCO (avant application du coefficient de transition) y compris actes et consultations externes + Montants DMI et MO + Recettes du titre 2 (comptes 732 + 733 + 734 + 735) + Montant total des forfaits (forfaits annuels urgence, prélèvement et greffe d'organes) + Dotation MIGAC + (à partir de l'exercice 2016) Dotation IFAQ.				
Interprétation	Cet indice peut être artificiellement minoré : les équipes volantes sont souvent rattachées aux dépenses administratives et logistiques. Les comptes épargne temps et les heures supplémentaires ne sont pas toujours provisionnés (et peuvent représenter 3 - 4 % de la masse salariale) Un biais peut apparaître avec le poids des activités réglementées (normes de personnel réglementaires) Il est intéressant, en second niveau d'analyse, de s'intéresser aux coûts de personnel par spécialité ou par pôle, ainsi qu'au personnel intérimaire qui peut être important.					
A croiser	P5 : Coût du personnel médical des services cliniques rapporté aux recettes P6 : Coût du personnel relatif aux services médico-techniques rapporté aux recettes P7 : Poids des fonctions administratives , logistiques et techniques CI_RH6 à 11 : ETP non médicaux RH4 : Nombre d'IDE / cadres					
Commentaire	Cet indicateur n'existe pas pour le moment pour le secteur privé ; source = ICARE					

P5 Coût du personnel médical des services cliniques rapporté aux recettes d'analyse

Cet indicateur permet de mesurer le poids des coûts de personnel médical dans les recettes et ainsi la performance de l'organisation médicale

Source	CARE (onglet synthèse / tableau 1b / sections MCO, UHCD et Activité externe), e-PMSI, ARBUST  Publics FESPIC Privé		
Numérateur	Est pris en compte le personnel médical des services cliniques, à savoir, le personnel médical des sections MCO, UHCD et Activité externe dans ICARE  Le coût du personnel comprend la masse salariale chargée, les comptes épargne temps et les heures supplémentaires quand ils sont provisionnés		
Dénominateur	Recettes Recettes Assurance Maladie MCO (avant application du coefficient de transition) y compris actes et consultations externes + Montants DMI et MO + Recettes du titre 2 (comptes 732 + 733 + 734 + 735) + Montant total des forfaits (forfaits annuels urgence, prélèvement et greffe d'organes) + Dotation MIGAC + (à partir de l'exercice 2016) Dotation IFAQ.		
Interprétation	Il est intéressant, en second niveau d'analyse, d'étudier : le coût moyen par ETP et la structure d'âge du personnel médical (pourcentage des praticiens ayant plus de 55 ans). Une concentration des recettes sur des praticiens en voie de cessation d'activité peut représenter un risque pour la pérennité de l'établissement si le renouvellement des praticiens n'est pas anticipé. les coûts de personnel par spécialité ou par pôle Les coûts d'intérim qui peuvent être importants, dans le public la part des recettes financées hors T2A, qui ne couvrent pas toujours les coûts de personnel mobilisé pour ces activités.		
A croiser	P4 : Coût du personnel non médical des services cliniques rapporté aux recettes P6 : Coût du personnel relatif aux services médico-techniques rapporté aux recettes P7 : Poids des fonctions administratives , logistiques et techniques CI_RH1 à 5: ETP médicaux RH1, RH2 et RH3 - Nombre d'ICR (ou d'accouchements) par ETP Intérim médical		
Commentaire	Cette information n'est pas connue dans le privé, les praticiens étant libéraux. Une information peut être recherchée dans la DADS - version honoraires Cet indicateur n'existe pas pour le moment pour le secteur privé ; source = ICARE		

P6 Coût du personnel relatif aux services médico-techniques rapporté aux recettes

1er niveau d'analyse

Cet indicateur permet de mesurer le poids des coûts de personnel médico-technique dans les recettes et ainsi la performance de l'organisation médico-technique

La définition des plateaux médico-techniques retenue ici est celle des remontées lcare : laboratoire, imagerie, radiothérapie, bloc opératoire, explorations fonctionnelles. Ils n'incluent pas en particulier les plateaux de rééducation.

Source	ICARE (onglet synthèse / tableau 1b / sections services médicotechniques), e-PMSI, ARBUST  Publics FSPIC Privé		Rang 3	S'exprime en %
Numérateur	Coût des personnels médicaux et non médicaux et non médicaux des sections médicaux des sections médico-techniques  Est pris en compte le personnel médical et non médical des sections médico-techniques  Est pris en compte le personnel médical et non médical des sections médico-techniques		•	
Dénominateur	Recettes  Recettes : Recettes Assurance Maladie MCO (avant application du coefficient de transition) y compris actes et consultations externes + Montants DMI et MO + Recettes du titre 2 (comptes 73 733 + 734 + 735) + Montant total des forfaits (forfaits annuels urgence, prélèvement et greffe d'organes) + Dotation MIGAC + (à partir de l'exercice 2016) Dotation IFAQ.			
Interprétation	dans le secteur privé a sous-traitance. Il est intéressant, en s	Cet indicateur peut être artificiellement minoré si l'établissement a un recours large à la sous-traitance (en généralement dans le secteur privé à but lucratif). Dans ce cas, il serait intéressant, en second niveau, d'analyser les coûts liés à la sous-traitance.  Il est intéressant, en second niveau d'analyse, de s'intéresser aux coûts de personnel par spécialité ou par pôle, ainsi qu'au personnel intérimaire qui peut être important		
A croiser	P4 : Coût du personnel non médical des services cliniques rapporté aux recettes P5 : Coût du personnel médical médical des services cliniques rapporté aux recettes P7 : Poids des fonctions administratives , logistiques et techniques CI_E7new : Nombre d'examens CI_RH10 : ETP médico-techniques			
Commentaire	La définition des plates	Cet indicateur n'existe pas pour le moment pour le secteur privé ; source = ICARE La définition des plateaux médico-techniques retenue ici est celle des remontées lcare : blocs opératoires, anesthésiologie, accueil des urgences, laboratoires, imagerie, explorations fonctionnelles, dialyse, radiothérapie, autres		

1er niveau Poids des dépenses administratives, logistiques et techniques (y compris activité **P7** externalisée) d'analyse

Ce ratio global mesure le pourcentage des dépenses consacrées aux « frais généraux » de l'établissement, compte tenu de ce qui est sous traité ou produit pour le compte d'autres structures. Il donne une première mesure du poids des fonctions support de l'établissement.

Source	ICARE / ICARE (onglet synthèse : tableau 1b, onglet activites subsidiaires Remb CRA)  Rang 3  Publics ESPIC Privé	S'exprime en %		
Numérateur	Charges nettes de la section « logistique et gestion générale » - charges liées aux activités subsidiaires et remboursements des budgets annexes pour la LGG	Sont pris en compte dans la section « logistique et gestion générale »		
Dénominateur	Total des charges nettes	Est pris en compte dans les charges nettes.		
Interprétation	En cas de ratio élevé, il peut être intéressant de regarder les potentiels d'externalisation et la maîtrise des dépenses externalisées (nature et coût unitaire prévu dans les contrats) Les dépenses SI sont comptabilisées dans cet indicateur ; il est intéressant de pouvoir les isoler dans un second niveau d'analyse			
A croiser	P4 : Coût du personnel non médical des services cliniques rapporté aux recettes P5 : Coût du personnel médical des services cliniques rapporté aux recettes P6 : Coût du personnel relatif aux services médico-techniques rapporté aux recettes			
Commentaire	La définition des charges « logistique et gestion générale » est celle des remontées le services administratifs à caractère général, services administratifs liés au personne services hôteliers, entretien/maintenance, DSIO, DIM, transport motorisé des patients transport pédestre des patients, LGG non détaillé.	I, accueil et gestion des malades,		

P8 Nombre de B par technicien 1er niveau d'analyse

Cet indicateur évalue la productivité du personnel des laboratoires, à travers l'activité de biologie, qui se mesure par les B.

Source	SAE (Q03B) / SA  Publics  ESPIC  Privé	NE (Q03C)	Rang 3	S'exprime en Nb
Numérateur	Nombre total de B produits	Sont pris en compte les B produits (pour les malade externes, pour l'extérieur) pour les laboratoires de pour les autres spécialités et laboratoires indifféren ATTENTION : Depuis la SAE 2013, le nombre de B n' l'indicateur P8new (alimenté à partir de l'exercice 2	biochimie, de micro nciés. 'est plus collecté. L	obiologie, d'immuno-hématologie, et
Dénominateur	Nombre d'ETP de techniciens de laboratoires	Sont pris les ETP des salariés techniciens de labor (biochimie, microbiologie, immuno-hématologie) et ATTENTION : Av ant 2011, les établissement remont la SAE 2011, les établissements remontent uniquer personnels des structures médico-sociales et de fo	des autres spéciali aient l'ensemble de nent les ETP de leu	ités et laboratoires indifférenciés. e leurs ETP dans la SAE ; à partir de urs structures sanitaires, les
Interprétation	Les éléments suivants sont à prendre en compte pour analyser l'indicateur : -le niveau d'automatisation, -la palette des activités de biologie réalisées, -la taille du laboratoire, -la part des activités d'urgences, -le degré de polyvalence des techniciens de laboratoire .  Cet indicateur doit être complété par une étude de la juste prescription.			
A croiser	P6 : Coût du personnel médico-technique rapporté aux recettes			
Commentaire	Le nombre ne B	ne prend plus en compte l'anatomo-pathologie depuis	s la maj 2009.	

### **Indicateur P8new**

P8new
Nombre d'examens de biologie par technicien
1er niveau d'analyse
Cet indicateur évalue la productivité du personnel des laboratoires, à travers l'activité de biologie.

Source	Questionnaire BIO (cellules C25, B2 et B3)  Rang 3  S'exprime en Nb  Publics FESPIC Privé		
Numérateur	Nombre total d'examens - activité produite pour des patients pris en charge par l'entité juridique, y compris consultations externes et passages aux urgences sans hospitalisation, - activité produite pour des patients externes, c'est à dire non pris en charge par l'entité juridique.		
Dénominateur	Nombre d'ETP de encadrement). ATTENTION: Av ant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médico-sociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés. ATTENTION: Av ant 2013, LES ETP des salariés étaient estimés à partir des ETP au 31/12. Depuis la SAE 2013, les ETP des salariés sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.		
Interprétation	Les éléments suivants sont à prendre en compte pour analyser l'indicateur : - le niveau d'automatisation, - la palette des activités de biologie réalisées, - la taille du laboratoire, - la part des activités d'urgences, - le degré de polyvalence des techniciens de laboratoire.  Cet indicateur doit être complété par une étude de la juste prescription.		
A croiser	P6 : Coût du personnel médico-technique rapporté aux recettes		
Commentaire	ATTENTION : Le nombre de B n'est plus collecté à partir de la SAE 2013. Les valeurs des exercices postérieurs ou égaux à 2013 ne sont donc pas comparables avec les valeurs des années antérieures qui concernaient le nombre de B par technicien (P8). L'indicateur P8new remplace à partir de 2013 l'indicateur P8.		

1er niveau

P9	ICR par salle d'intervention chirilroicale			d'analyse	
		donc, indirectement l'organisation au niveau des blocs e blocs disponibles.	opératoires : il permet de me	ettre en évidence une	
Source	Exercices posté	Exercices antérieurs à 2013 : PMSI (table des ICR) / SAE (Q03A)  Exercices postérieurs ou égaux à 2013 : PMSI (table des ICR) / SAE (BLOCS, code : SALCHIR, SALAMBU)  Rang 3  S'exprime en N  Publics  ESPIC  Privé			
Numérateur	Nombre d'ICR des actes avec code d'activité 1 et 4	des actes avec code d'activité 1 et  dimensions de l'indice : environnement, personnel non médical, personnel médical. La table des ICR privés n'intègre pas la dimension médicale. Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.			
Dénominateur	Nombre de salles d'interventions chirurgicales	salles "salles d'interventions chirurgicales") n'est plus collecté. Désormais sont pris en compte, pour le caluct d'interventions de cet indicateur, le nombre de salles de l'établissement destinées à la chirurgie classique, hors			
Interprétation	Cet indicateur tie Av ant 2013, le c mal renseigné da	La notion d'ICR a été préférée à celle d'actes, pour mieux tenir compte de la lourdeur des interventions réalisées au bloc. Cet indicateur tient donc compte du profil de l'établissement.  Avant 2013, le calcul du dénominateur pouvait être inexact : le nombre de salles d'intervention chirurgicale était souvent mal renseigné dans la SAE (par exemple : intégration des salles d'endoscopie). Il faut donc faire attention pour toute comparaison entre les données à partir de 2013 avec celles antérieures à 2013.			
A croiser	RH2 : ICR anesth CI_E5 : Nombre	RH3: ICR chirurgicaux par chirurgiens RH2: ICR anesthésistes/anesthésistes+IADE CI_E5: Nombre de salles d'interventions chirurgicales CI_A12: Nombre d'actes chirurgicaux			
	sous AG ne sont non classants + intégrées les ICF	Cet indicateur ne tient pas compte des actes non classant réalisés au bloc ; les ICR produits par les actes d'endoscopies sous AG ne sont pas inclus. La définition des actes ne représente pas l'exhaustivité de l'activité du bloc opératoire (actes non classants + externes ) ce qui peut fausser l'analyse de la productivité de ce dernier. Dans Calcul Crossway, sont intégrées les ICR de la totalité des actes pratiqués au bloc (classants / non classants, hospit. / externes)  Cet indicateur est à mettre en regard du taux d'ouverture des blocs .			
	Les ICR pris en d	compte sont ceux de la base publique (pour intégration	d'un temps médical)		
Commentaire	Biais : Quand il y a 2 structures sur un même plateau technique, le nombre d'ICR par salle peut être faux, le numérateur correspondant à l'activité d'un établissement, le nombre de salles à l'ensemble d'un Pôle (déclaration SAE)				
	dans le numérat qui inclut tous le une anesthésie (	rganisation et l'utilisation de la structure d'Anesthésie eur l'ensemble des séjours qui relèvent potentiellemen s séjours comportant une anesthésie générale ou loc code activité 4) ainsi que les séjours d'obstétrique). Il	it d'une prise en charge dans -régionale (inclure les séjour faudrait également ajouter ur	une telle structure, ce es de médecine avec n filtre sur les modes	

d'entrée et de sortie (=domicile) afin d'exclure les transferts précoces, entre autre. Ce qui n'est pas ici le cas.

ATTENTION : Depuis 2013, le nombre de salles destinées aux actes sous anesthésie (sous-ensemble "salles d'intervention chirurgicale") n'est plus collecté. Les valeurs des exercices postérieurs ou égaux à 2013 ne sont donc pas comparables

Dans ce cas ci, l'attention est portée sur la chirurgie qualifiée et substitutive.

avec les valeurs des années antérieures.

P10	Taux de césarienne	1er niveau d'analyse		
Cet indicateur met en évidence les pratiques médicales en obstétrique.				

Source	PMSI / PMSI (V2016)  Publics ESPIC Privé		Rang 1	S'exprime en %
Numérateur	Nombre d'accouchements par césarienne	Séjours des GHM d'accouchement comporta JQGA005.	ant un des actes	JQGA002, JQGA003, JQGA004 et
Dénominateur	Nombre total d'accouchements	Séjours des racines de GHM 14Z09, 14Z10, 14C07, 14C08 (version V2016 de la classific		
Interprétation	Cet indicateur est à analyser en fonction du profil de la maternité (cf. Carte d'identité) le taux de césarienne pouvant être plus élev é dans une maternité de recours. A noter qu'en 2008 la moyenne nationale est à 20,1%			
A croiser	P11 : Taux de péridurale CI_A11 : Nombre d'accouchements CiI_E6 : Niveau de la maternité RH1 : Nombre d'accouchements/obstétriciens+SF			
Commentaire	Il est intéressant de regarder cet indicateur au vu des travaux de la FHF Selon une étude de la FHF, le taux de césariennes des 559 maternités qui prennent en charge les grossesses les moins risquées (niveau 1) en France et pratiquent au moins 200 accouchements par an peut varier entre 9,3% et 43,3%. Le taux de césariennes dans les maternités privées qui prennent en charge les grossesses sans risque particulier est un point de pourcentage au-dessus de celui des hôpitaux publics accueillant les grossesses pathologiques (niveau 3). Les césariennes seraient ainsi de plus en plus utilisées comme «facteur de l'organisation des naissances» ou pour «optimiser les coûts de production», selon cette étude. Le recours à la césarienne, planifié, permet en effet aux maternités de réduire le nombre de gardes de nuit et de week-end. La volonté de ne pas prendre de risques et de se prémunir contre des procès, ainsi que la multiplication des grossesses tardives expliquent également en partie ce phénomène.			

P11 Taux de péridurale (accouchements par voie basse)

1er niveau d'analyse

Cet indicateur met en évidence les pratiques médicales en obstétrique.

Source	PMSI / PMSI (V2016)  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé	Rang 1 S'exprime en %		
Numérateur	Nombre d'accouchements par voie basse avec péridurale	L'anesthésie péridurale est repérée par la présence de l'acte AFLB010 dans un GHM d'accouchement		
Dénominateur	Nombre total d'accouchements par voie basse Séjours des racines de GHM 14Z09, 14Z10, 14Z11, 14Z12, 14C03, 14Z13			
Interprétation	Cet indicateur, comme l'indicateur précédent sur le taux de césarienne, donne une indication sur la qualité de la prise en charge des patientes en obstétrique. Cet indicateur est à manier avec précaution, du fait notamment du contexte social ou des demandes qui peuvent différer d'une patiente à l'autre A noter qu'en 2008, la moyenne nationale s'élève à 72 %			
A croiser	P10 : Taux de césarienne CI_A11 : Nombre d'accouchements CI_E6 : Niveau de la maternité RH1 : Nombre d'accouchements/obstétriciens+SF			
Commentaire				

P12 Taux de chirurgie ambulatoire	1er niveau d'analyse
-----------------------------------	-------------------------

Cet indicateur mesure le dynamisme de l'évolution des pratiques professionnelles chirurgicales vers l'ambulatoire (hors endoscopies) dans l'établissement

Source	PMSI / PMSI (V2016) G  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé	HM en C	Rang 1	S'exprime en %
Numérateur	Nombre de séjours chirurgicaux ambulatoires  Sont pris en compte les séjours de durée nulle (tels que date d'entrée = date de sortie) et classé en ASO=C. Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.			
Dénominateur	Nombre total de séjours chirurgicaux	Le nombre de séjours chirurgicaux s'entend au Les séjours classés en erreur ainsi que les pre		,
Interprétation	Le développement de la chirurgie ambulatoire est une priorité actuelle des établissements de santé, dans une optique d'amélioration de la prise en charge des patients et de recherche d'efficience.  Les endoscopies sont hors champ, parce qu'elles constituent une « variable d'ajustement » d'une activité chirurgicale qualifiée			
A croiser	P12 : Taux de chirurgie ambulatoire A4, A4bis : Parts de marché en chirurgie/chirurgie ambulatoire sur la zone d'attractiv ité/région P2 : IP-DMS en chirurgie A14 : Taux d'utilisation des lits en chirurgie P14 : Taux d'utilisation des places en chirurgie ambulatoire P9 : Nombre d'ICR/salle d'intervention			
Commentaire	Interprétation : la valeur de cet indicateur doit être mise en regard de l'étendue géographique de sa zone d'attractivité, des pathologies prises en charge. Il peut, en seconde analyse, être décliné par geste marqueur (liste en annexe).			

P13 Taux des 18 gestes marqueurs en chirurgie ambulatoire

1er niveau d'analyse

Cet indicateur mesure le dynamisme de l'évolution des pratiques professionnelles chirurgicales vers l'ambulatoire, au travers de l'analyse des 18 gestes marqueurs (1° niveau de substitution).

	PMSI / PMSI (V2016)				1
Source	✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Priv é		Rang 1	S'exprime en %	
Numérateur	Nombre de séjours ambulatoires pour les 18 gestes marqueurs	Sont étudiés ici les séjours comportant les 18 gestes marqueurs de chirurgie a Sont pris en compte les séjours de dure Les séjours classés en erreur ainsi que supprimés.	mbulatoire (cf. a ée nulle (tels qu	annexe 3) le date d'entrée = date de s	
Dénominateur	Nombre total de séjours pour les gestes marqueurs	Sont étudiés ici les actes CCAM corres réalisés en ambulatoire ou en hospitalis			oient
Interprétation	Le développement de la chirurgie ambulatoire est une priorité nationale, dans une optique d'amélioration de la prise en charge des patients et de recherche d'efficience.  Le potentiel de chirurgie ambulatoire pour ces 18 gestes marqueurs est de 90%. En 2009, la moyenne nationale s'élève à 64%.  La liste des 18GM a été élaborée conjointement par la CNAMTS et l'AFCA pour étudier les conditions de développement de chirurgie ambulatoire en France. Elle conjugue à la fois une approche quantitative (l'intervention chirurgicale la plus fréquente en France pour chaque spécialité) et qualitative (niveau de complexité variable des interventions chirurgicales			lève à ment de plus	
A croiser	P12 : Taux de chirurgie ambulatoire A2, A2bis, A4,A4bis : Parts de marché en chirurgie/chirurgie ambulatoire sur la zone d'attractivité/région P2 : IP-DMS en chirurgie A14 : Taux d'utilisation des lits en chirurgie P14 : Taux d'utilisation des places en chirurgie ambulatoire P9 : Nombre d'ICR/salle d'intervention chirurgicale				
Commentaire	marqueurs, qui peuvent expliqui II peut-être pertinent de mettre e A différencier de la liste des 17 dans le cadre de l'enquête CNAI partenariat avec l'Association F http://www.sante.gouv.fr/IMG/pt Un geste marqueur correspondaréalisées en ambulatoire et choi complexité proche. Chaque gest Actes Médicaux. Des gestes de d'environnement, aux actes de d'environnement, aux actes de des procédures chirurgicales comatériel d'ostéosynthèse). Endoscopies et soins externes substitutive » mais ils sont une chirurgie ambulatoire au sens de la superiorie de la sont une chirurgie ambulatoire au sens de la superiorie de la sont une chirurgie ambulatoire au sens de la superiorie de la superiorie de la sont une chirurgie ambulatoire au sens de la superiorie de	es actes complémentaires réalisés, en pler une difficulté à prendre en charge en an regard l'étendue géographique de la zon gestes MSAP, constituée sur la base de la MTS sur les conditions de développement rançaise de Chirurgie Ambulatoire.  Afflebs_25_pnir_chir_ambu_2003.pdf à une ou plusieurs interventions chirurgic sies à dire d'expert. Ce sont des procédu le correspond à un ou plusieurs actes rep niveaux différents ont été retenus : des a « pointe ». Des actes ont été exclus parce cas (exemple : pose de drains transtymps poncernées et d'un niveau de complexité per ces actes ne font pas partie du champ de réalité de fonctionnement de certaines unes décrets de 1992, par la nécessité du renence dans une structure de chirurgie anne.	mbulatoire.  de d'attractivité a liste des 18 gu de la chirurgie  cales d'une mên res chirurgicale érés par un ou ctes classiques qu'ils faisaient aniques) ou en r otentiellement o e la chirurgie an ités de chirurgie ecours au plate	de l'établissement en chiru estes marqueurs élaborée ambulatoire, réalisée en ne spécialité, susceptibles es d'un niveau de technicite plusieurs codes du Catalog s, fréquents et de faible niv déjà l'objet d'une prise en raison de la trop grande div différent (exemple : ablation mbulatoire « qualifiée et e ambulatoire. Ils se rattac au technique ou du recours	d'être é ou de gue des eau charge versité n de

P14	Taux d'utilisation des places en chirurgie ambulatoire	1er niveau d'analyse
-----	--	-------------------------

Cet indicateur reflète l'organisation au niveau de la chirurgie l'ambulatoire : il permet de mettre en évidence une sur ou sous capacité d'accueil des patients en chirurgie ambulatoire (hors endoscopies).

Source	PMSI / (SAE [exercices antérieurs à 2013 : Q0102A, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : MCO] * norme)  Rang 3  S'exprime en %  Publics FESPIC FPrivé		
Numérateur	Nombre de séjours en chirurgie ambulatoire	Sont pris en compte les séjours de durée nulle (tels que date d'entrée = date de sortie) . Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés. ASO = C	
Dénominateur	Nombre de places en chirurgie ambulatoire * 220 jours	220 jours correspond au nombre de journées « exploitables » en chirurgie ambulatoire après déduction des samedis / dimanches / jours fériés / congés annuels	
Interprétation	Un taux supérieur à 100% révèle une forte rotation des places (plus d'un patient par place par jour) qui est habituelle dans le cas de certaines interventions chirurgicales (cataractes, carpiens, etc.) nécessitant une durée de séjour de quelques heures.		
A croiser	Nombre de Places, P12 : Taux de chirurgie ambulatoire, P13 : Taux des 18 gestes marqueurs, A2, A2bis, A4, A4bis : Parts de marché en chirurgie/chirurgie ambulatoire sur la zone d'attractiv ité/région, P2 : IP-DMS en chirurgie, A14 : Taux d'utilisation des lits en chirurgie		
Commentaire			

	P15	Indice de facturation	1er niveau d'analyse
--	-----	-----------------------	-------------------------

L'indicateur cherche à mesurer l'efficacité de la chaine de facturation de l'établissement, en mettant en évidence le manque à gagner lié à une facturation tardive des séjours à l'Assurance Maladie.

Source	PMSI/ PMSI Tableau OVALIDE [1.V.5.EMM]: Evolution des montants mensur période de transmission par type de prestation (Public)	el par Rang 1 S'exprime en %  Publics FESPIC Privé	
Numérateur	3- (Montant Avril M4/ Montant Avril M12 + Montant Mai M5 / Montant Mai M12 + Montant Juin M6 / Montant Juin M12)	Ce taux mesure la performance de la chaîne de traitement de l'information dans le cadre de la fonction facturation	
Dénominateur	3		
Interprétation	L'objectif est de se rapprocher de 0. cet indicateur est évolutif dans le temps et comparable sur les 3 champs. Il est obtenu à partir des tableaux OVALIDE. Il indique les sorties de trésorerie lié à une facturation moins réactive. Pour information, le taux EURIBOR 3 mois est à 1,43% à fin mai 2011. Ce trimestre a été choisi car non dépendant des congés et lissé pour éviter les effets saisonniers.		
A croiser	F11_D : Créances patients et mutuelles non recouvrées		
Commentaire			

P16 Niveau d'atteinte des prérequis Hôpital Numérique 1er niveau d'analyse

Cet indicateur évalue la solidité des bases du système d'information de l'établissement de santé.

Source	OSIS  Rang 3 S'exprime en %	
Numérateur	Cet indicateur se calcule de la manière suivante:  1. On calucle le taux d'atteinte par rapport à la cible pour toutes les valeurs OSIS qui concourent à la construction de l'indicateur P16 d'HospiDiag.  Si au moins une valeur OSIS qui concoure à la construction de P16 n'a pas atteint la cible, alors un mécanisme vient minorer le taux des autres valeurs OSIS ayant atteint ou dépassé la cible (l'idée étant que P16 ne puisse atteindre ou dépasser 100% tant que l'établissemnt n'a pas atteint la cible partout dans OSIS).  2. Le résultat final de P16 est obtenu en claculant la moyenne pondérée des taux dans OSIS.  Les valeurs dans OSIS dont le code a une lettre alphabétique à la fin sont pondérées à 0,5 et toutes les autres à 1 (Exemple: P1.1b dans OSIS pour "intégration de l'Identifiant National de Santé dans le référentiel d'identités des patients est pondéré à 0,5).	
Dénominateur		
Interprétation	Si P16 est inférieur à 100%, cela signifie que l'établissement n'a pas encore atteint la cible des prérequis Hôpital Numérique. Si P16 est égal à 100%, cela signifie que l'établissement a atteint la cible des prérequis Hôpital Numérique. Si P16 est supérieur à 100% et inférieur à 150%, cela signifie que l'établissement a atteint et dépassé la cible des prérequi Hôpital Numérique (Exemple: un établissement peut dépasser les 70% défini comme cible pour P1.3 concernant le « Taux d'applications au coeur du processus de soins, de la gestion administrative du patient et du PMSI connectées à un référentiel unique de séjours et de mouvements des patients »). Si P16 est égal à 150%, cela signifie que les bases du système d'information de l'établissement sont très solides.	
A croiser	CI-DF1 à CI-DF5	
Commentaire	Les valeurs de cet indicateur commencent à partir de l'année 2013.	

1er niveau RH1 Nombre d'accouchements par gynécologue-obstétricien et sage-femme d'analyse

Cet indicateur mesure le nombre d'accouchements réalisés par les équipes en obstétrique (obstétriciens et sages-femmes).

Source	PMSI (V2016)/ SAE (Exercices antérieurs à 2013 : Q020A et Q23 - public, Q020B et Q23 - privé, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : Q20 et Q23)  Rang 3  S'exprime en Nb  Publics  ESPIC  Privé		
Numérateur	Nombre d'accouchements correspondant au nombre de séjours des racines de GHM 14Z09, 14Z10, 14Z11, 14Z12, 14C03, 14Z13, 14Z14, 14C06, 14C07, 14C08 (Version V2016 de la classification des GHM).		
Dénominateur	Les gynécologues - obstétriciens + ETP sages-femmes  Les gynécologues - obstétriciens + ETP sages-femmes  Les ages-femmes sont repérées par le code 2800 dans le questionnaire SAE Q23 (pour le public et le privé).  Les sages-femmes sont repérées par le code 2800 dans le questionnaire SAE Q23 (pour le public et le privé).  ATTENTION: Avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médico-sociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.  ATTENTION: Avant 2013, les ETP des libéraux étaient estimés à partir de la convention suivante : total effectif des libéraux exclusifs à temps partiel * 0,5 + Total effectif des libéraux non exclusifs * 0,2  Depuis la SAE 2013, la notion d'exclusif/nonexclusif des praticiens libéraux à temps plein*1 + total effectif des libéraux à temps partiel * 0,5  ATTENTION: Avant 2013, les ETP des salariés étaient estimés à partir des ETP au 31/12.  Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.		
Interprétation	Deux modes d'organisation différents existent en obstétrique : - Dans les établissements dans lesquels interviennent majoritairement des obstétriciens libéraux, les accouchements sont réalisés principalement par les obstétriciens , - Dans les établissements dans lesquels interviennent des obstétriciens et sages-femmes salariés, les accouchements sont réalisés principalement par les sages-femmes. Le décompte des ETP obstétriciens libéraux est basé sur une convention qui ne reflète pas nécessairement le temps de travail dans l'établissement. A noter : dans les établissements hospitalo-universitaires, les praticiens HU sont normalement décomptés comme 0,5 ETP.		
A croiser	RH6 : Nombre de sages-femmes par obstétricien (dans le public), Nombre d'obstétriciens		
Commentaire	Biais: L'indicateur ne comptabilise que les obstétriciens et les sages-femmes intervenant dans le secteur naissance. A lire en regard de l'Art. D. 712-84 du Décret no 98-900 du 9 octobre 1998 relatif aux conditions techniques de fonctionnement auxquelles doivent satisfaire les établissements de santé pour être autorisés à pratiquer les activités d'obstétrique, de néonatologie ou de réanimation néonatale et modifiant le code de la santé publique et du nombre de naissances et du niveau de la maternité.  Demeure un indicateur de productivité eu égard au nombre de naissances de l'établissement (biais de comparaison avec les établissements O).		

RH2	Nombre d'ICR d'anésthésie par anesthésiste et IADE d'analyse		1er niveau d'analyse	
Cet indicateur me	Cet indicateur mesure l'activité chirurgicale par les équipes d'anesthésie (anesthésiste et IADE).			
Source	PMSI (table des ICR) / SAE (Exercices antérieurs à 2013 : Q020A et Q23 - public, Q020B et Q23 - privé, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : Q20 et Q23)  Rang 3  S'exprime en Nb  Publics  ESPIC  Privé		en Nb	
Numérateur	Nombre d'ICR des actes avec code d'activité 4. La valorisation des actes opératoires classant majeurs et mineurs se fait par la table des ICR publics. Cette table intègre les 3 dimensions de l'indice : environnement, personnel non médical, personnel médical (La table des ICR privés omet la dimension médicale). Les endoscopies ne sont pas prises en compte. Les séjours classés en erreur ainsi que le prestations inter-établissement sont supprimés.		e l'indice : s omet la dimension	
Dénominateur	ETP anesthésistes- réanimateurs + ETP IADE	mateurs Les IADE sont repérées par le code 2310 dans le questionnaire SAE Q23 (pour le public et le privé).		
Interprétation	La notion d'ICR a été privilégiée à la notion d'actes afin de tenir compte de la lourdeur des interventions réalisées  Deux modes d'organisation différents existent:  - Dans les établissements dans lesquels interviennent majoritairement des libéraux, les ETP IADE ne sont pas nécessairement recensées, dans la mesure où elles sont employées par l'anesthésiste.  - Dans les établissements dans lesquels interviennent des personnels salariés, les ETP IADE sont renseignées et ont un rôle plus important  - Les équipes d'anesthésie interviennent également pour des endoscopies (non prises en compte dans les ICR chirurgicaux).  Dans le cas d'un ratio relativement faible, il est donc pertinent de compléter l'analyse de l'activité des anesthésistes et IADE par une étude du nombre d'endoscopies réalisées (cf. carte d'identité).  Le décompte des ETP anesthésistes libéraux est basé sur une convention qui ne reflète pas nécessairement le temps de travail dans l'établissement.  A noter: Dans les établissements hospitalo-universitaires, les praticiens HU sont normalement décomptés comme 0,5 ETP.			
A croiser	RH5 :Nombre d'IADE par anesthésiste (dans le public), Carte d'identité - Nombre d'anesthésistes			
Commentaire	Biais: Quand l'établissement ne compte pas directement d'ETP d'anesthésistes puisqu'il existe une fédération avec un autre établissement, les ICR sont donc rapporté aux ETP d'IADE uniquement.  ATTENTION au périmètre et à la comparaison avec le privé: les ETP SAE prennent en compte tous les médecins anesthésistes de l'établissement, y compris ceux des urgences, des différentes équipes de vigilance (hémovigilance, hygiène) et les lignes de garde (qui sont très consommatrices en temps ARE). Dans le privé, les anesthésistes n'ont pas les mêmes contraintes que dans le public. Il faudrait donc ne prendre en compte que les ARE qui produisent.  La SAE ne permet pas de repérer les anesthésistes qui produisent des ARE des autres Interprétation: le mode de calcul se base sur le nombre d'ETP à fin décembre, il n'est donc pas toujours le reflet des ETP ayant travaillé dans l'année.  Cet aspect doit être pris en compte s'il y a du turn over dans l'année.			

RH3	Nombre d'ICR chirurgicaux par chirurgien	1er niveau d'analyse	
Cet indicateur mesure l'activité chirurgicale du personnel médical en chirurgie.			

Source		CR) / SAE (Exercices antérieurs à 2013 : Q020A - public, ercices postérieurs ou égaux à 2013 : Q20)  Rang 3  S'exprime en Nb	
Numérateur	Nombre d'ICR des actes avec code d'activité 1	Ce sont les ICR avec code d'activité 1 . La valorisation des actes opératoires classant majeurs et mineurs se fait par la table des ICR publics. Cette table intègre les 3 dimensions de l'indice : environnement, personnel non médical, personnel médical. La table des ICR privés omet la dimension médicale . Les endoscopies ne sont pas prises en compte. Les séjours classés en erreur ainsi que les prestations inter-établissement sont supprimés.	
Dénominateur	ETP chirurgiens	Les chirurgiens sont repérés par le code 2000 (hors 2050 - gynécologues-obstétriciens) dans le questionnaire SAE Q20 (pour le public et le privé).  ATTENTION: Av ant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médico-sociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.  ATTENTION: Av ant 2013, les ETP des libéraux étaient estimés à partir de la convention suivante: total effectif des libéraux exclusifs à temps plein*1 + total effectif des libéraux exclusifs à temps partiel * 0,5 + Total effectif des libéraux non exclusifs * 0,2  Depuis la SAE 2013, la notion d'exclusif/nonexclusif des praticiens libéraux a disparu: Les ETP sont désormais estimés à partir de la convention suivante: total effectif des libéraux à temps plein*1 + total effectif des libéraux à temps partiel * 0,5  ATTENTION: Av ant 2013, les ETP des salariés étaient estimés à partir des ETP au 31/12.  Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.	
Interprétation	La notion d'ICR a été privilégiée à la notion d'actes afin de tenir compte de la lourdeur des interventions réalisée.s Les équipes chirurgicales interviennent également pour des endoscopies (non prises en compte dans les ICR chirurgicaux). Dans le cas d'un ratio relativement faible, il est donc pertinent de compléter l'analyse de l'activité des chirurgiens par une étude du nombre d'endoscopies réalisées (cf. carte d'identité).  Les IBODE ne pouvant être en délégation du chirurgien, elles ne sont pas prises en compte au dénominateur de l'indicateur . Le décompte des ETP chirurgiens libéraux est basé sur une convention qui ne reflète pas nécessairement le temps de travail dans l'établissement.  A noter : Dans les établissements hospitalo-universitaires, les praticiens HU sont normalement décomptés comme 0,5 ETP.		
A croiser	P9 (pour les données antérieures à 2013) et P9new (pour les données égales ou postérieures à 2013) : ICR par salle d'intervention chirurgicale, RH2 : ICR par anesthésiste et IADE		
Commentaire			

RH4	Nombre d'IDE et d'AS par cadre infirmier	1er niveau d'analyse
Cet indicateur donne une idée de la structure des équipes de cadres. Il permet de détecter un potentiel sureffectif en cadres.		

Source	SAE / SAE (Q23)  Publics ESPIC Privé	Rang 3 S'exprime en Nb	
Numérateur	ETP Infirmiers non spécialisés + ETP Aides- soignants	Les ETP infirmiers non spécialisés et les aides-soignants sont repérés par le code 2210 et 2510 dans le questionnaire SAE Q23 (pour le public et le privé).	
Dénominateur	Les ETP cadres infirmiers sont repérés par le code 2120 dans le questionnaire SAE Q23 (pour le public et le privé) . Les ETP cadres infirmiers ne sont pas spécifiques MCO . Comprend également les faisant fonction de cadres. ATTENTION: Avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médico-sociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.  ATTENTION: Avant 2013, les ETP des salariés étaient estimés à partir des ETP au 31/12. Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.		
Interprétation	L'indicateur permet de définir si l'on se trouve dans une situation de sur encadrement ou de sous encadrement. Il est alors pertinent, en second niveau d'analyse, de s'intéresser aux tâches effectuées et au rôle joué par les cadres de santé des services de soins (planning, formation etc.) et d'évaluer une possible diversification : contrôle de gestion, gestion de projets  Un premier biais peut être introduit par le personnel de remplacement, plus difficilement remonté (CDD, intérim), ce qui peut conduire à minorer artificiellement l'indicateur  .  Un second biais peut être lié à la prise en compte dans les ETP cadres infirmiers des cadres assurant la formation à l'IFSI ou autres (ex : directrice de crèche).  Un autre biais peut concerner les faisant fonctions de cadres car la plupart d'entre eux continuent à effectuer leur mission soignante et sont à cheval sur les 2 missions ce qui peut conduite à majorer artificiellement le nombre de cadres.		
A croiser	Carte d'identité - présence d'une IFSI		
Commentaire	Egalement sur 2009 ont été intégrés les CDD.  Biais : certaines équipes comportent des kiné et orthophonistes (SSR) ou seulement des AS (gériatrie).  Il n'est pas possible de distinguer dans la SAE les cadres infirmiers spécialisés des non spécialisés. Le nombre d'IDE et d'AS non spécialisés est donc bien rapporté au total des cadres infirmiers : spécialisés et non spécialisés. De plus, nous disposons des ETP rémunérés en décembre y compris pour le personnel de remplacement. Nous ne disposons donc pas des ETP budgétés.		

RH5 Nombre d'IADE par anesthésiste 1er niveau d'analyse

Cet indicateur reflète la structure des équipes d'anesthésie dans les établissements publics et ESPIC.

Source	SAE / SAE (Exercices antérieurs à 2013 : Q020A et Q23 - public, Q020B et Q23 - privé, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : Q20 et Q23)  Publics PESPIC Privé	
Numérateur	ETP IADE Les IADE sont repérées par le code 2310 dans le questionnaire SAE Q23.	
Dénominateur	Les anesthésistes-réanimateurs  Les anesthésistes-réanimateurs  Les anesthésistes-réanimateurs  Les anesthésistes-réanimateurs  ATTENTION: avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médico-sociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.  ATTENTION: Avant 2013, les ETP des libéraux étaient estimés à partir de la convention suivante: total effectif des libéraux exclusifs à temps plein*1 + total effectif des libéraux exclusifs à temps partiel * 0,5 + Total effectif des libéraux non exclusifs * 0,2  Depuis la SAE 2013, la notion d'exclusif/nonexclusif des praticiens libéraux a disparu: Les ETP sont désormais estimés à partir de la convention suivante: total effectif des libéraux à temps plein*1 + total effectif des libéraux à temps partiel * 0,5  ATTENTION: Avant 2013, les ETP des salariés étaient estimés à partir des ETP au 31/12.  Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.	
Interprétation	Deux modes d'organisation différents existent :  - Dans les établissements dans lesquels interviennent majoritairement des libéraux, les ETP IADE ne sont pas nécessairement recensées, dans la dans la mesure où elles sont employées par l'anesthésiste.  - Dans les établissements dans lesquels interviennent des personnels salariés, les ETP IADE remontent et ont un rôle plus important  - Le décompte des ETP anesthésistes libéraux est basé sur une convention qui ne reflète pas nécessairement le temps de travail dans l'établissement.  A noter : Dans les établissements hospitalo-universitaires, les praticiens HU sont normalement décomptés comme 0,5 ETP. Au-delà de 2 IADE par anesthésiste, l'organisation peut être discutée.	
A croiser	RH2 : Nombre d'ICR anesthésiques par anesthésiste et IADE	
Commentaire		

RH6 Nombre de sages-femmes par gynécologue-obstétricien 1er niveau d'analyse

Cet indicateur reflète la structure des équipes d'obstétrique dans les établissements publics et espic

Source		ices antérieurs à 2013 : Q020A et Q23 - public, Q020B ercices postérieurs ou égaux à 2013 : Q20 et Q23)			
Numérateur		Les sages-femmes sont repérées par le code 2800 dans le questionnaire SAE Q23.			
Dénominateur	gynécologues- obstétriciens	Les gynécologues-obstétriciens sont repérés par le code 2050 dans le questionnaire Q20 (pour le publicet le privé).  ATIENTION: avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médico-sociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.  ATIENTION: Avant 2013, les ETP des libéraux étaient estimés à partir de la convention suivante: total effectif des libéraux exclusifs à temps partiel * 0,5 + Total effectif des libéraux non exclusifs * 0,2  Depuis la SAE 2013, la notion d'exclusif/nonexclusif des praticiens libéraux a disparu: Les ETP sont désormais estimés à partir de la convention suivante: total effectif des libéraux à temps plein*1 + total effectif des libéraux à temps partiel * 0,5  ATTENTION: Avant 2013, les ETP des salariés étaient estimés à partir des ETP au 31/12.  Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.			
Interprétation	Deux modes d'organisation différents existent en obstétrique : Dans les établissements dans lesquels interviennent majoritairement des obstétriciens libéraux, les accouchements sont réalisés principalement par les obstétriciens Dans les établissements dans lesquels interviennent des obstétriciens et sages-femmes salariés, les accouchements sont réalisés principalement par les sages-femmes.  Le décompte des ETP obstétriciens libéraux est basé sur une convention qui ne reflète pas nécessairement le temps de travail dans l'établissement.  A noter : dans les établissements hospitalo-universitaires, les praticiens HU sont normalement décomptés comme 0,5 ETP. Dans les cas où les obstétriciens sont plus nombreux, il peut être intéressant de voir s'ils sont spécialisés en chirurgie gynécologique				
A croiser	RH1 : Nombre d'ac	RH1 : Nombre d'accouchements par obstétricien et sage-femme, Nombre d'obstétriciens, CI_E6 : Niveau de la maternité			
Commentaire	Voir remarques indicateur RH1 Biais : les décrets périnatalité prévoient que la nuit, les sages-femmes peuvent être remplacées par des IDE, ce qui peut entraîner des différences entre établissements selon l'organisation choisie.				

RH7 Nombre moyen d'heures travaillées (personnel non médical)

1er niveau d'analyse

Cet indicateur mesure la durée moyenne du temps de travail du personnel non médical dans l'établissement

	DADS ou bilan social / SAE	S'exprime en Nb			
Source	✓Publics ✓ESPIC ✓Privé				
Numérateur	Nombre d'heures produites dans l'année				
Dénominateur	Effectif moyen payé				
	Le temps de travail annuel des PNM est fixé à 1 607h pour le personnel de jour et à 1 470h pour le personnel de nuit (Circulaire du 04/01/2002). Toutefois, compte tenu des accords locaux, le nombre de jours travaillés varie suivant les établissements.				
Interprétation	A noter : en l'absence de sources d'informations fiables à l'heure actuelle, les contractuels ne sont pas pris en compte : seuls les titulaires sont concernés.				
	A noter : Le temps de travail dépend de l'activité (activité continue ou non). Le temps de travail de nuit peut donc fausser l'indicateur d'un établissement à l'autre.				
A croiser	P1 : Coût du personnel non médical des services cliniques rapporté aux recettes				
Commentaire	FICHE EN CONSTRUCTION - INDICATEUR NON ALIMENTE				

RH8 Taux d'absentéisme pour motif médical du personnel non médical d'analyse

Cet indicateur mesure le niveau d'absentéisme dans l'établissement du personnel non médical, pour tous motifs médicaux confondus

Bilan social / Bilan social. Rang 3 S'exprime en % Source Publics **ESPIC** Privé Nombre total de jours d'absence du personnel non Comprend toutes les absences non prévisibles, quels qu'en soient médical pour tous motifs médicaux confondus les motifs : - maladies ordinaires (dont arrêts maladies précédents congés maternité) Numérateur - longues maladies, maladies de longue durée - accidents du travail et de trajet - maladies professionnelles, maladies imputables contractée dans l'exercice des fonctions ou à caractère professionnel **Dénominateur** 365 \* ETP moyen du PNM Cet indicateur est alimenté pour les publics et les ESPIC de plus de 300 salariés. L'analyse des bilans sociaux 2012 donnent un taux moyen d'absentéisme global du PNM de 7,4% sur 188 ES. Interprétation Un indicateur portant sur les absences de courte durée (maladies ordinaires<6 jours) permet d'appréhender le climat social au sein de l'établissement, en second niveau d'analyse. Cet indicateur dev rait être calculé pour le PM quand il est salarié.

RH9: Turn-over global du PNM

A croiser

Commentaire

RH9 Turn-over global du PNM 1er niveau d'analyse

Cet indicateur permet de mesurer la rotation du personnel non médical dans l'établissement. Le turn-over est également un levier d'ajustement de la masse salariale, en cas de non remplacement du personnel sortant.

	Bilan social / Bilan social.	Rang 3	S'exprime en %	
Source	▼Publics ▼ESPIC □Privé			
Numérateur	(Somme du nombre d'arrivées d'agents dans l'établissement et du nombr départs d'agents hors de l'établissement, au cours de l'année considérée		Comprend tous les départs définitifs , quels qu'en soient les motifs : - démission, - licenciement ou révocation, - mutation ou détachement vers un autre établissement juridique - départs vers la fonction publique territoriale ou d'Etat, - retraite - décès - congés parental à taux plein - rupture conventionnelle - suite à fin de contrat - disponibilité, congé sans solde (>= 6 mois), congé sabbatique	
Dénominateur	Effectif physique moyen du personnel non médical de l'établissement sur considérée	l'année	Somme des effectifs physiques à chaque fin de mois, divisé par 12	
	- Cet indicateur est alimenté pour les ES publics et ESPIC de plus de 300	salariés		
Interprétation	- Il est nécessaire de distinguer les établissements de la région parisien connaissant un turn over plus important du fait d'une mobilité intra-régior - A noter ; Il faut faire attention à ce que l'on considère comme un départ l'interprétation de l'indicateur diffère selon les types de départs.	n parisienne i	mportante	
	- Il faudra analyser également les motifs de départs dont le nombre de dé (dont soignant)	parts en retra	aite au cours de l'année N pour le PNM	
	- Cet indicateur devrait être calculé pour le PM quand il est salarié			
A croiser	RH8 : taux d'absentéisme pour motif médical du PNM			
Commentaire	A partir des données 2015, il est précisé que la notion de départs utilisée dans le calcul de l'indicateur ne prend en compte que les agents permanents (titulaires et stagiaires, CDI, CDD sur emplois permanents, hors CDD de remplacements et emplois saisonniers) sortants de la structure. Elle ne tient pas compte des mouvements liés aux mobilités internes (mutation inter services etc.), mais seulement aux sorties externes. Les agents mis à disposition ne doivent pas être comptabilisés . Il y a donc un potentiel risque de rupture avec les données des années antérieurs à 2015.			



Source	Publics ESPIC	Rang 2 S'exprime en %				
Numérateur	Privé  Budget PM extérieur	621.13 Personnel intérimaire médical				
Dénominateur	masse salariale PM					
Interprétation	A noter ; cet indicateur n'existe pas pour les établissements privés. Cet indicateur porte sur l'ensemble des soins, MCO, SSR etc.					
A croiser	CI - RH					
Commentaire						

# Indicateur F1\_D

F1_D	Taux de marge brute	1er niveau d'analyse
------	---------------------	-------------------------

Cet indicateur mesure la « marge » que l'établissement dégage sur son exploitation « courante » pour financer ses charges financières, d'amortissement et de provisions, c'est-à-dire pour financer ses investissements.

Source	Comptes financiers : C3, B1 (comptes 7087 et 7722)  Publics ESPIC Privé	Rang 2	S'exp	orime en %
Numérateur	Crédits des comptes "produits courants de fonctionnement" - Débit des courantes de fonctionnement" retraités des remboursements des budgets		jes	Comptes (70 +71+72+73+74+75+7722 sauf 7087) - Comptes (60+61+62+63+64+65)
Dénominateur	Crédits des comptes "produits courants de fonctionnement"			Comptes 70 +71+72+73+74+75+7722 sauf 7087)
Interprétation	Un taux insuffisant témoigne de l'incapacité de l'établissement à couvrir s'financement.  Attention : si l'établissement a un projet très important à financer (ex : une PPI et du PGFP sont incontournables.  Dans de nombreux cas dans le secteur public, plusieurs facteurs peuven retraité. L'analyse doit veiller à corriger ces facteurs. Cf. annexe pour la cLa notion de marge brute, en pratique se rapproche de l'EBE (excédent br (Earnings before interest, taxes, dépréciation and amortization)	e reconstruction t biaiser cet ind description du p	n totale), dicateur processu	l'analyse approfondie du qui doit dans ce cas être is de retraitement.
A croiser	F2_D : Taux de CAF			
Commentaire	Cet indicateur ne tient pas compte des dotations aux provisions ni des re La valeur du coefficient de transition impacte ce taux. Ce calcul sera un peu différent pour les établissements privés (EBITDAR : La marge brute ne permet pas de mettre en évidence les amortissements	= un excédent b		,

# Indicateur F2\_D

F2_D	Taux de CAF	1er niveau d'analyse
------	-------------	-------------------------

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité de l'activité de l'établissement à investir.

Il mesure la « marge » que l'établissement dégage sur son exploitation « courante », laquelle permet , au plan comptable de couvrir les charges d'amortissements et de provisions et, au plan financier, de dégager de la trésorerie utilisée pour le remboursement des dettes existantes et pour financer tout ou partie des nouveaux investissements.

Source	Comptes financiers On  Publics ESPIC Privé	nglets B3 / C3	Rang 2	S'exprime en %	
Numérateur	CAF = Solde des comptes :  12 « Résultat de l'exercice » + 675 « Valeur comptable des éléments d'actif cédés »  + 68 « Dotation aux amortissements et aux provisions »  -775 « Produits des cessions d'immobilisations »  -777 « Quote-part des subventions amortissables transférées au compte de résultat»  -78 « Reprises sur amortissements et provisions»				
Dénominateur	Total des produits	Solde des comptes : Produits d'exploitation (70 à 75 +781+791-sd709 + Produits financiers (76) + Produits exceptionnels (77 + 7874 + 7876 + 79	•		
Interprétation	Un taux insuffisant témoigne de l'incapacité de l'établissement à couvrir ses investissements futurs et leur financement.  Attention : si l'établissement a un projet très important à financer (comme une reconstruction totale), l'analyse approfondie du PPI et du PGFP sont incontournables.  Dans le secteur privé, ce taux peut être biaisé par le paiement de loyers à une SCI propriétaire ou par l'acquisition des locaux via un crédit bail (par des loyers de PPP dans le public)  Dans le secteur public, plusieurs facteurs peuvent biaiser cet indicateur qui doit dans ce cas être retraité : crédits exceptionnels, reports de charges (ex : cf. charges sur exercices antérieurs - compte 67),				
A croiser	F1_D : Taux de marge brute				
Commentaire		Cet indicateur ne tient pas compte des dotations aux provisions ni des reprises. La valeur du coefficient de transition impacte ce taux.			

### Indicateur F3\_D

F3_D	Taux de CAF nette	1er niveau d'analyse
------	-------------------	-------------------------

Cet indicateur mesure la capacité structurelle (hors effet éventuel du résultat de l'exercice ainsi que des provisions par essence aléatoires et non pérennes) de l'établissement à autofinancer le renouvellement de ses immobilisations.

Si l'établissement est un établissement en Insuffisance d'auto-financement le CAF <0 alors cet indicateur n'est pas calculé. Par contre, si ce ratio est négatif, il est affiché.

Source	Comptes financie	rs : Onglets B4 (emplois) / B4	Rang 2	S'exprime en %		
Numérateur	CAF - Annuité de remboursement du capital de la dette	CAF - Annuité de remboursement du capital de la dette = CAF - (Total des débits des comptes 16 « Emprunts et dettes assimilées », - sauf 1688 "intérêts courus non échus" après retraitement des débits afférents aux renégociations d'emprunts, aux remboursements anticipés des emprunts et aux opérations de l'année sur les ouvertures de crédits long terme renouvelables (OCLTR) qui sont déduits de manière à obtenir l' « image » de l'annuité réelle de la dette, 166 « Refinancement de la dette » et 16449 "opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne des trésorerie")				
Dénominateur	CAF	CAF = Solde des comptes :  12 « Résultat de l'exercice » + 675 « Valeur comptable des éléments d'actif cédés »  + 68 « Dotation aux amortissements et aux provisions »  -775 « Produits des cessions d'immobilisations »  - 777 « Quote-part des subventions amortissables transférées au compte de résultat»  - 78 « Reprises sur amortissements et provisions»				
Interprétation	Ce ratio mesure la part de l'autofinancement absorbée par le remboursement en capital de la dette. Plus le ratio est élev é, plus l'établissement dispose d'autofinancement réel à consacrer au financement de ses investissements (dont le renouvellement des immobilisations).  Un ratio négatif peut signifier que l'établissement réalise des emrunts pour rembourser une partie de sa dette (et non pour investir) ou qu'il y a une forte discordance entre les durées d'emprunts et les durées d'amortissements des biens (exemple : des durées d'emprunts nettement inférieures aux durées d'amortissements retenues).  Un ratio négatif n'indique pas nécessairement une gestion inquiétante : il faut le croiser avec le FR et la trésorerie dans le cadre de l'analyse du PPI.					
A croiser	F4_D : Durée apparente de la dette, CI_F11_D : CAF, CI_F14_D : Fonds de roulement net global, CI_F16_D : Trésorerie					
Commentaire	Cet indicateur ne tient pas compte des dotations aux provisions ni des reprises. La valeur du coefficient de transition impacte ce taux.					

### Indicateur F4\_D



Cet indicateur permet d'apprécier la capacité d'un établissement à rembourser sa dette.

C'est un indicateur central dans l'appréhension du niveau d'endettement relatif de l'établissement. Quand la CAF est négative, ce ratio n'est pas calculé.

		s : Onglets E1 (passif) / B4	Rang 2	S'exprime en Années	
Source	▼Publics ▼ESPIC □Privé				
Numérateur	Encours de la dette au 31.12.N	Compte 163 « Emprunts Obligataires » + Compte 164 » + Comptes 165, 167, 168 « Emprunts et dettes final			
Dénominateur	CAF	Solde des comptes :  12 « Résultat de l'exercice » + 675 « Valeur comptable des éléments d'actif cédés »  + 68 « Dotation aux amortissements et aux provisions »  -775 « Produits des cessions d'immobilisations »  - 777 « Quote-part des subventions amortissables transferées au compte de résultat»  - 78 « Reprises sur amortissements et provisions»			
Interprétation	Le ratio de durée apparente de la dette permet de mesurer, au 31.12.N, le nombre d'années d'autofinancement nécessaire pour éteindre l'encours de la dette si l'ensemble des ressources d'autofinancement étaient consacrées à cet objectif. Plus le ratio est élevé, moins l'établissement dispose de marge pour financer le remboursement de sa dette, le renouvellement de ses immobilisations et des investissements nouveaux le cas échéant.				
A croiser	Capacité de remboursement des emprunts, F3_D : Taux de CAF nette				
Commentaire	Interprétation : Cet indicateur se base sur la CAF d'une année pour analyser une dette à long terme. La variabilité de cette CAF doit être analysée.				

# Indicateur F5\_D

F5\_D Ratio d independance financiere 1er niveau d'analyse

Cet indicateur mesure le taux de dépendance financière de l'établissement et donc les marges de manoeuvre permettant d'envisager de nouveaux emprunts.

Source	Comptes financiers : Ongle	ts E1 (passif) / E1 (passif)	Rang 2	S'exprime en %	
Numérateur		e 163 « Emprunts Obligataires » + Compte 164 mptes 165, 167, 168 « Emprunts et dettes fina			
Dénominateur	permanents 10 « Ap + 11 « + 12 « + 13 « + 14 « + 15 « + 163 « + 164 «	des comptes : pports, dotations, réserves » Report à nouveau » Résultat de l'exercice » Subventions d'investissement » Provisions réglementées » Provisions pour risques et charges » « Emprunts obligataires » « Emprunts auprès des établissements de cré	dit »		
Interprétation	Mal nommé, le ratio d'indépendance financière mesure en fait le poids de l'endettement dans l'ensemble des ressources stables ou capitaux permanents (passif, haut de bilan). Plus il est élevé, plus l'ES est dépendant financièrement des banques et plus sa capcité d'emprunts est réduite. Il est considéré qu'il ne devrait pas excéder 50%.				
A croiser	F4_D : Durée apparente de	la dette, Capacité de remboursement des emp	runts		
Commentaire					

# Indicateur F6\_D



	1			
Source	Comptes financiers  Publics ESPIC Privé	: Onglets B4/C3	Rang 2	S'exprime en %
Numérateur	Flux d'investissements de l'année  Total EMPLOIS Titre 2 « Immobilisations » : 20 « Immobilisations incorporelles » + 211 « Terrains » + 212 « agencements et aménagements de terrains » + 213 « Construction sur sol propre » + 214 « Constructions au sol d'autrui » + 215 « Installations techniques, matériel et outillage industriel » + 218 « Autres immobilisations corporelles » + 23 « Immobilisations en cours »			
Dénominateur	Total des produits	Total des produits  Produits d'exploitation (70 à 75 +781+791-sd709)  + Produits financiers (76)  + Produits exceptionnels (77 + 7874 + 7876 + 797)		
Interprétation	Ce ratio traduit l'intensité des investissements de l'établissement. Éventuellement l'analyse doit être complétée par celle des taux de vétusté puis d'une étude approfondie du PPI.			
A croiser	F7_D : Taux de vétusté des équipements, F8_D : Taux de vétusté des bâtiments			
Commentaire				

# **Indicateur F7\_D**



	Comptes financiers : Onglets E1		Rang 2	S'exprime en %
Source	✓Publics ✓ESPIC Privé		Ivalig 2	S exprime en 70
Numérateur	Amortissements cumulés des équipements équipements  Amortissements des installations techniques, matériel et outillage industriel » + 2818 « Amortissements des autres immobilisations corporelles » + 2915 « Dépréciations des installations techniques, matériel et outillage industriel » + 2918 « Dépréciations des autres immobilisations corporelles »			+ 2915 « Dépréciations des
Dénominateur	Valeur brute des équipements	Soldes débiteurs des comptes : 215 « Installations techniques, matériel et outillage + 218 « Autres immobilisations corporelles »	e industriel »	
Interprétation	Il mesure la part moyenne des équipements déjà amortis et permet d'estimer la vétusté moyenne de ceux-ci.			
A croiser	F8_D : Taux de vétusté des bâtiments, F6_D : Intensité de l'investissement			
Commentaire	Interprétation : les normes d'amortissement sont variables selon les logiques d'entreprise.  La comparaison entre établissements de cet indicateur doit être prudente du fait de l'hétérogénéité des pratiques en termes de durée d'amortissement et de mise au rebut.  Il faudrait croiser ce taux avec la durée d'amortissement. Se référer aux taux indicatifs donnés réglementairement pour vérifier que le taux de vétusté n'est pas biaisé.  Pour les immobilisations corporelles, il s'agit de développer la pratique du prorata temporis.			

# Indicateur F8\_D



Source	Comptes financies  Publics  ESPIC  Privé	rs : Onglet E1	Rang 2	S'exprime en %
Numérateur	Amortissements cumulés des bâtiments Soldes créditeurs des comptes : 2813 « Amortissements des constructions sur sol propre » +2814 « Amortissements des constructions sur sol d'autrui » +2913 « Dépréciations des constructions sur sol propre » +2914 « Dépréciations des constructions sur sol d'autrui »			
Dénominateur	Valeur brute des bâtiments	Soldes débiteurs des comptes : 213 "Constructions sur sol propre" +214 "Constructions sur sol d'autrui'		
Interprétation	Il mesure la part moyenne des bâtiments déjà amortis et permet d'estimer la vétusté moyenne de ceux-ci.			
A croiser	F7_D : Taux de vétusté des équipements, F6_D : Intensité de l'investissement			
Commentaire	Biais : quand l'immobilier est externalisé dans une sci, association. Ces ratios ne sont pas significatifs. Interprétation : la comparaison entre établissements de cet indicateur doit être prudente du fait de l'hétérogénéité des pratiques en termes de durée d'amortissement et de mise au rebut. Il faudrait croiser ce taux avec la durée d'amortissement. Se référer aux valeurs indicatives données par la comptabilité pour vérifier que le taux n'est pas biaisé.			

# Indicateur F9\_D

F9\_D

Besoin en fonds de roulement en jours de charges courantes

1er niveau d'analyse

Cet indicateur mesure le besoin de financement engendré par l'exploitation courante de l'établissement.

Source	Comptes financiers : et B1 (compte 7087)  Publics ESPIC Privé	Onglets : E1, C3, C7 (créances c/41222 et c/41461)	Rang 2	S'exprime en jours	
Numérateur	BFR  Cette information mesure le besoin de financement engendré par l'exploitation courante de l'établissement. Le BFR étant généralement positif dans un établissement de santé, cette donnée met souvent en évidence l'avance de trésorerie faite par l'établissement.  Le BFR est la différence entre l'actif circulant (principalement stocks et créances) et le passif exigible (principalement dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et avances reçues).  = « Stocks et en cours » + « Créances d'exploitation » + « Créances diverses » + « Charges constatées d'avance » + « Comptes de régularisation (actif) sauf dotations attendues, prime de remboursement des obligations et charges à répartir sur plusieurs exercices» - « Avances reçues » - « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » - « Dettes fiscales et sociales » - « Produits constatés d'avance » - « Dettes sur immobilisations et comptes rattachés » - « dettes diverses autres » - « Comptes de régularisation (passif)».  Les créances dites de l'article 58 et de la sectorisation psychiatrique sont exclues.			f de eçues » onstatés	
Dénominateur	Débit des comptes "charges courantes de fonctionnement" retraités des remboursements des budgets annexes	par le budget de charges.  urantes de actionnement" raités des mboursements s budgets			
Interprétation	En général le BFR d'un établissement est positif. Un BFR négatif pérenne (appelé Excédent de Financement d'Exploitation) traduirait un mode de gestion financière axé sur une maîtrise longue des délais de paiement « fournisseurs » alliée à une rapidité d'encaissement des créances. Ce mode de gestion observé dans les établissements privés à but lucratif est plus délicat dans le secteur public en raison de l'application du Code des Marchés Publics et notamment des règles afférentes aux délais de règlement.  Ce ratio pour être en conformité avec celui calculé par le Trésor, soustrait les comptes 463 (fonds déposés par les malades) mais aj oute les fournisseurs de dettes sur immobilisations.				
A croiser	F10_D : Fonds de Roulement en jours de charges, F11_D : Créances patients et mutuelles non recouvrées en nombre de jours d'exploitation				
Commentaire	Le dénominateur « charges courantes de fonctionnement » (comptes 60 à 65 hors 7087) est calculé sur le budget consolidé et non plus uniquement sur le budget principal.  Les dettes immobilières ne font pas partie des dettes fournisseurs, car ce sont des dettes à long terme, et le passif exigible n'est constitué que de dettes à court terme.  Cependant ces dettes sont dans certains établissements très élevées (jusqu'à 25% des dettes) et font un BFR négatif ou positif suivant qu'on les inclut ou non (et donc change complètement la trésorerie). Dans ces dettes, on va trouver aussi bien des avances de trésorerie AM dans certains cas que des dettes pour un GCS. L'indicateur doit toujours être regardé à la lumière du montant des autres dettes diverses				

# Indicateur F10\_D

F10\_D Fonds de Roulement Net Global (FRNG) en jours de charges courantes

1er niveau d'analyse

Cet indicateur mesure la capacité de l'établissement à financer son cycle d'exploitation par des ressources stables.

Source	Comptes financiers : Onglets : C7, C3 et B1 (compte 708  Publics ESPIC Privé	Rang 2 S'exprime en jours		
Numérateur	Fonds de Roulement Net Global	Cf. définition du FRNG Total ressources FRNG (hors Dépréciation des stocks, comptes de tiers et comptes financiers c/39, c/49, c/59) - Total emplois FRNG Les créances de l'article 58 (c/41222) et de la sectorisation psychiatrie (c/41461) sont incluses.		
Dénominateur	Débit des comptes "charges courantes de fonctionnement" retraités des remboursements des budgets annexes  Pour l'exprimer en jours de charges courantes, le résultat obtenu doit être multiplié par 365 et divisé par le budget de charges courantes			
Interprétation	Ce ratio permet de comprendre si le BFR est globalement financé par des ressources stables. Le Fonds de Roulement Net Global est généralement positif. Néanmoins, il convient toujours d'apprécier ses 2 composantes (FRI et FRE) (cf. infos en carte d'identité). Dans le cas contraire, il convient d'analyser les causes de fonds de roulement négatif.			
A croiser	F5_D : Indépendance financière, F9_D : Besoin en fonds de roulement en jours de charges courantes			
Commentaire	non plus uniquement sur le budget principal. FRNG: A partir de l'onglet C7, nous avons exclu la ligne c/39, c/49, c/59" du FRNG pour les réintégrer dans le BI seront réintégrées au cycle d'exploitation. Le sous combiais pour les établissements constatant la dépréciation reste une situation peu courante.	nt » (comptes 60 à 65 hors 7087) est calculé sur le budget global et e "Dépréciation des stocks, comptes de tiers et comptes financiers FR. Ainsi les dépréciations issues du compte 49 essentiellement pte 59 ne peut être isolé dans l'onglet C7 et pourrait introduire un n de valeur des valeurs mobilières de placement ou devises, ce qui stocks, comptes de tiers et comptes financiers c/39, c/49, c/59) -		

### **Indicateur F11\_D**

F11\_D

Créances patients et mutuelles non recouvrées en nombre de jours d'exploitation

1er niveau d'analyse

Cet indicateur met en évidence le risque de non recouvrement des créances sur les patients hospitalisés et les consultants. A noter : la définition et le mode de calcul de cet indicateur varie entre les établissements publics et espics.

Source	Onglets : E1 B1 et et B2a_b-e-j  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé		Rang 2	S'exprime en jours
Numérateur	Solde du compte créances clients au 31/12/N  Au numérateur, figurent restes à recouvrer sur les créances émises (compte 4111 + con 4115)			émises (compte 4111 + compte
Dénominateur	Produits de Titre 2 et Titre 3 pour budget - B2a_b-e-j). Pour l'exprimer en jours d'exploitation, le résultat obtenu doit être multiplié par 36			
Interprétation	Ce ratio permet de mesurer le délai moyen de recouv rement des créances émises envers les patients hospitalisés ou consultants et ainsi d'apprécier : le risque d'impayés et donc de pertes futures Il permet aussi de mesurer la performance actuelle de l'organisation liée à la facturation et au recouv rement. C'est un indicateur de stock/flux annuel. Un ratio inférieur à 90 jours est généralement observé; une valeur inférieure est préférable. Au delà de 120 jours, la situation est préoccupante. Limite : représente environ 20% dse produits.			
A croiser				
Commentaire	Pour les établissements privés le délai de recouvrement qu'ils suivent est plutôt celui de l'AMO ou AMC. Pour les établissement publics, le délai de recouvrement qu'ils suivent est plutôt celui du patient. Cet indicateur ne tient pas compte des quittances ni des créances irrecouvrables.  Interprétation: il y a encore beaucoup d'établissements qui sont à plus de 120 jours, ce que confirment les échelles pour cet indicateur (sur une typologie d'un CHU par exemple, les valeurs sont comprises entre 135 et 287 jours).			

# Indicateur F12\_D

F12\_D

Dettes fournisseurs en nombre de jours d'exploitation

1er niveau d'analyse

Mesure la rotation de règlement aux fournisseurs en fin d'année

Source	Comptes financiers : Onglet E1 / C3  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé	Rang 2 S'exprime en jours		
Numérateur	Solde du compte dettes fournisseurs au 31/12/N	« Dettes fournisseurs et comptes rattachés » Le compte 405 n'est pas inclus.		
Dénominateur	Achats d'exploitation	« Achats de marchandises » SD 607 -SC 6097  + « Achats de matières premières et fournitures » SD 601 - SC 6091  + « Achats d'autres approvisionnements » SD 602 -SC 6092  + « Achats non stockés de matières et fournitures » SD 606 - SC 6096  + « Services extérieurs et autres services extérieurs » SD 61- SC 619; SD 62- SC 629  Pour l'exprimer en jours d'exploitation, le résultat obtenu doit être multiplié par 365.		
Interprétation	Ce ratio permet de mesurer le délai moyen de paiement des dettes fournisseurs.			
A croiser				
Commentaire	premières et fournitures',"Achats d'autres ap extérieurs et autres')	mptes ratt'/onglet C3 somme ('Achats de marchandises','Achats de matières oprovisionnements",' Achats non stockés de matières et fournitures','Services		

# Indicateur F1\_O



Cet indicateur mesure la "marge" que l'établissement dégage sur son exploitation "courante" pour financer ses charges financières, d'amortissement et de provisions, c'est-à-dire pour financer ses investissements.

Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Compte de résultat de l'exercice et Bilan - Actif  Publics ESPIC Privé			S'exprime en %
Numérateur	Crédits des comptes "produits courants d'exploitation" (FR) - Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges" (FP) - "Amortissements - Fonds commercial" (Al) - ["Total des charges d'exploitation" (GF) - ["Sur immobilisations : Dotations aux amortissements" (GA) + "Sur immobilisations: Dotations aux provisions" (GB) + "Sur actif circulant : Dotations aux provisions" (GC) + "Pour risques et charges : Dotations aux provisions" (GD)]]			- ["Total des charges ortissements" (GA) + "Sur circulant : Dotations aux
Dénominateur	Crédits des comptes "produits courants d'exploitation"  "Total des produits d'exploitation" (FR) - Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges" (FP) - "Amortissements - Fonds commercial" (AI)			
Interprétation	Un taux insuffisant témoigne de l'incapacité de l'établissement à couvrir ses investissements futurs et leur financement ainsi que les provisions devant être constituées.  Attention: si l'établissement a un projet très important à financer (ex: une reconstruction totale), l'analyse approfondie du PPI et du PGFP sont incontournables.  La notion de marge brute dans le « public », en pratique se rapproche de l'EBE (excédent brut d'exploitation) du privé, appelé aussi EBITDA (Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization)			
A croiser	F2_O : Taux de CAF			
Commentaire	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.			

# Indicateur F2\_O

F2_O	Taux de CAF	1er niveau d'analyse
------	-------------	-------------------------

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité de l'établissement à investir.

Il mesure la « marge » que l'établissement dégage sur son exploitation « courante », laquelle permet , au plan comptable de couvrir les charges d'amortissements et de provisions et, au plan financier, de dégager de la trésorerie utilisée pour le remboursement des dettes existantes et pour financer tout ou partie des nouveaux investissements.

Source	Liasses fi	IC	Rang 2	S'exprime en %	
Numérateur	CAF	CAF "Bénéfice ou perte" (HN) + "Dotations aux amortissements" (GA) + "Dotations aux provisions" (GB) + "Charges exceptionnelles sur opérations en capital" (HF) - "Produits exceptionnels sur opérations en capital" (HB) - "Reprises sur provisions et transferts de charges" (HC)			
Dénominateur	Total des produits	"Total des produits" (HL)			
Interprétation	Un taux insuffisant témoigne de l'incapacité de l'établissement à couvrir ses investissements futurs et leur financement ainsi que les provisions devant être constituées.  Dans le secteur privé, ce taux peut être biaisé par le paiement de loyers à une SCI propriétaire ou par l'acquisition des locaux via un crédit bail (par des loyers de PPP dans le public)  Il faut être vigilant dans le calcul du Chiffre d'affaires des produits facturés car parfois sont facturés en sus les prothèses et la pharmacie, parfois ces « produits » sont mis en compte de tiers.				
A croiser	F1_O : Taı	F1_O : Taux d'EBITDA			
Commentaire	Les codes	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.			

# Indicateur F3\_O

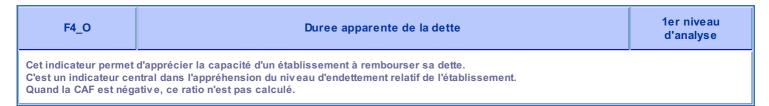
F3_0	Taux de CAF nette	1er niveau d'analyse
------	-------------------	-------------------------

Cet indicateur mesure la capacité structurelle (hors effet éventuel du résultat de l'exercice ainsi que des provisions par essence aléatoires et non pérennes) de l'établissement à autofinancer le renouvellement de ses immobilisations.

Si l'établissement est un établissement en Insuffisance d'auto-financement le CAF <0 alors cet indicateur n'est pas calculé. Par contre, si ce ratio est négatif, il est affiché.

Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Compte de résultat de l'exercice et Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice  Rang 2  S'exprime en %  Publics  ESPIC  Priv é				
Numérateur	CAF - Annuité de remboursement du capital de la dette  CAF (voir numérateur indicateur F2-privé) - "Emprunts remboursés en cours d'exercice" (VK - annexe 8)				
Dénominateur	CAF (voir numérateur indicateur F2-privé)				
Interprétation	Ce ratio mesure la part de l'autofinancement absorbée par le remboursement en capital de la dette. Plus le ratio est élevé, plus l'établissement dispose d'autofinancement réel à consacrer au financement de ses investissements (dont le renouvellement des immobilisations).  Un ratio négatif signifie que l'établissement emprunte pour rembourser une partie de sa dette (et non pour investir), ce qui constitue à l'évidence un signe inquiétant, ou qu'il y a une forte discordance entre les durées d'emprunts et les durées d'amortissements des biens (exemple : des durées d'emprunt nettement inférieures aux durées d'amortissement retenues). Il est nécessaire de connaître la variation des emprunts (annexe 8) ; or cette donnée est remplie de manière hétérogène.				
A croiser	F4_O : Durée apparente de la dette, CI_F11_O : CAF				
Commentaire	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.				

# **Indicateur F4\_O**



	11				
Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Compte de résultat de l'exercice et Bilan-Passif  Publics ESPIC Privé			S'exprime en Années	
Numérateur	Encours de la dettes au 31.12.N	de la des établissements de crédit" (DU) + "Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)" (DV) dettes au - "Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP" (EH)			
Dénominateur	CAF (voir numérateur indicateur F2-privé)				
Interprétation	pour éteind le ratio est	Le ratio de durée apparente de la dette permet de mesurer, au 31.12.N, le nombre d'années d'autofinancement nécessaire pour éteindre l'encours de la dette si l'ensemble des ressources d'autofinancement étaient consacrées à cet objectif. Plus le ratio est élevé, moins l'établissement dispose de marge pour financer le remboursement de sa dette, le renouvellement de ses immobilisations et des investissements nouveaux le cas échéant.			
A croiser	Capacité de	Capacité de remboursement des emprunts, F3_O : Taux de CAF nette			
Commentaire	Les codes	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.			

# Indicateur F5\_O

	F5_O	Ratio d independance financiere	1er niveau d'analyse
--	------	---------------------------------	-------------------------

Cet indicateur mesure le taux de dépendance financière de l'établissement et donc les marges de manoeuvre permettant d'envisager de nouveaux emprunts.

Source	Liasses fisca Publics ESPIC Privé	les - INPI, codes CERFA : Bilan-Passif et Bilan-Actif	Rang 2	S'exprime en %
Numérateur	Encours de la dettes au 31.12.N	"Emprunts obligataires convertibles" (DS) + "Autres em auprès des établissements de crédit" (DU) + "Emprunts participatifs)" (DV) - "Dont concours bancaires courants	et dettes financiè	res divers (dont emprunts
Dénominateur	Capitaux permanents			
Interprétation	Mal nommé, le ratio d'indépendance financière mesure en fait le poids de l'endettement dans l'ensemble des ressources stables ou capitaux permanents (passif, haut de bilan). Plus il est élevé, plus l'ES est dépendant financièrement des banques. Il est considéré qu'il ne devrait pas excéder 50%.			
A croiser	F4_O : Durée apparente de la dette, Capacité de remboursement des emprunts			
Commentaire	Les codes mi	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.		

# Indicateur F6\_O



Source	Liasses fiscales - INPlet Immobilisations  Publics ESPIC Privé	l, codes CERFA : Compte de résultat de l'exercice	Rang 2	S'exprime en %
Numérateur	Flux d'investissements de l'année  "augmentation totales des immobilisations acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste" (OJ) - "total des virements de postes à postes" (I4)			s, apports et virements de poste à
Dénominateur	Total des produits "Total des produits" (HL)			
Interprétation	Ce ratio traduit l'intensité des investissements de l'établissement. Éventuellement l'analyse doit être complétée par celle des taux de vétusté puis d'une étude approfondie du PPI. Pour être plus juste il faudrait déduire les produits facturés en sus. Il faut que les données soient saisies en annexe 5.			
A croiser	F7_O : Taux de vétusté des équipements, F8_O : Taux de vétusté des bâtiments			
Commentaire	Les codes mis entre p	arenthèse font référence au liasses fiscales du C.G	G.I.	

# Indicateur F7\_O

F7_0	Taux de vetuste des equipements	1er niveau d'analyse		
Cet indicateur mesure le besoin de renouvellement des équipements				

	Liasses fiscales - INPI, c	odos CEPEA · Bilan Actif			
Source	Publics ESPIC	odes CEM A . Bilan-Actii	Rang 2	S'exprime en %	
Numérateur	Amortissements cumulés des équipements  "amortissements et provisions : installations techniques ; matériel et outillage industriels" (AS) - "amortissements et provisions : autres immobilisations corporelles" (AU)				
Dénominateur	Valeur brute des équipements "installations techniques ; matériel et outillage industriels bruts" (AR) + "autres immobilisations corporelles brutes" (AT)				
Interprétation	Il mesure la part moyenne des équipements déjà amortis et permet d'estimer la vétusté moyenne de ceux-ci.				
A croiser	F8_O : Taux de vétusté des bâtiments, F6_O : Intensité de l'investissement				
Commentaire	Les codes mis entre pare	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.			

# Indicateur F8\_O

F8_O	Taux de vetuste des batiments	1er niveau d'analyse		
Cet indicateur mesure le besoin de rénovation/reconstruction des bâtiments				

Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Bilan-Actif  Publics ESPIC Privé		Rang 2	S'exprime en %
Numérateur	Amortissements cumulés des bâtiments "amortissements et provisions : constructions" (AQ)			constructions" (AQ)
Dénominateur	Valeur brute des bâtiments "constructions brutes" (AP)			
Interprétation	Il mesure la part moyenne des bâtiments déjà amortis et permet d'estimer la vétusté moyenne de ceux-ci.			
A croiser	F7_O : Taux de vétusté des équipements, F6_O : Intensité de l'investissement			
Commentaire	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.			

# Indicateur F9\_O

F9\_O

Besoin en fonds de roulement en jours de charges dites courantes

1er niveau
d'analyse

Cet indicateur mesure le besoin de financement engendré par l'exploitation courante de l'établissement.

Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Bilan-Passif, Bilan-Actif et Compte de résultat de l'exercice  Publics ESPIC Privé				
Numérateur	"matières premières, approvisionnements" (BL Net) + "en cours de production de biens" (BN Net) + "en cours de production de services" (BP Net) + "produits intermédiaires et finis" (BR Net) + "marchandises" (BT Net) + "avances et acomptes versés sur commandes" (BV Net) + "clients et comptes rattachés" (BX Net) + "autres créances" (BZ Net) + "charges constatées d'avance" (CH) - "avances et acomptes reçus sur commandes en cours" (DW) - "dettes fournisseurs et comptes rattachés" (DX) - "dettes fiscales et sociales" (DY) - "dettes sur immobilisations et comptes rattachés" (DZ) - "autres dettes" (EA) - "produits constatés d'avance" (EB)				
Dénominateur	Débit des comptes "Total des charges d'exploitation" (GF) - "Sur immobilisations : Dotations aux amortissements" (GA) - "Sur immobilisations: Dotations aux provisions" (GC) - "Pour risques et charges : Dotations aux provisions" (GD)  "Pour risques et charges : Dotations aux provisions" (GD)				
Interprétation	En général le BFR d'un établissement est positif. Un BFR négatif pérenne (appelé Excédent de Financement d'Exploitation) traduirait un mode de gestion financière axé sur une maîtrise longue des délais de paiement « fournisseurs » alliée à une rapidité d'encaissement des créances.				
A croiser	F10_O : Fonds de Roulement en jours de charges courantes, F11_O : Créances patients et mutuelles non recouvrées en nombre de jours d'exploitation.				
Commentaire	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.				

# Indicateur F10\_O

F10\_O

Fonds de Roulement Net Global (FRNG) en jours de charges dites courantes

1er niveau d'analyse

Cet indicateur mesure la capacité de l'établissement à financer son cycle d'exploitation par des ressources stables.

Source	Liasses fiscales de résultat de l'e Publics ESPIC Privé	s - INPI, codes CERFA : Bilan-Passif, Bilan-Actif et Compte exercice  Rang 2  S'exprime en jours		
Numérateur	"résultat de l'exercice + subventions d'investissement + provisions réglementées" (DL) + "provisions pour risques et charges" (DR) + "produits des émissions de titres participatifs + avances conditionnées" (DO) + "emprunts obligataires convertibles" (DS) + "autres emprunts obligataires" (DT) + "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit" (DU) + "emprunts et dettes financiers divers (dont emprunts participatifs)" (DV) - "capital souscrit non appelé" (AA) - "concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP" (EH) - "total actif immobilisé" (BJ Net) - "primes de remboursement des obligations" (CM)			
Dénominateur	Débit des comptes "charges courantes de d'exploitation"	immobilisations: Dotations aux provisions" (GB) - "Sur actif circulant : Dotations aux provisions" (GC) - "Pour risques et charges : Dotations aux provisions" (GD)		
Interprétation	Ce ratio permet de comprendre si le BFR est globalement financé par des ressources stables. Le Fonds de Roulement Net Global est généralement positif. Il convient d'analyser les causes de fonds de roulement négatif.			
A croiser	F5_O : Indépendance financière, F9_O : Besoin en fonds de roulement en jours de charges courantes			
Commentaire	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.			

# **Indicateur F11\_O**

F11\_O

Creances patients et mutuelles non recouvrees en nombre de jours d'exploitation

1er niveau
d'analyse

Cet indicateur met en évidence le risque de non recouvrement des créances sur les patients.

Liasses fiscales - INPI, codes CERFA: Bilan-Passif, Bilan-Actif et Compte Rang 2 S'exprime en jours de résultat de l'exercice Source Publics **ESPIC V** Priv é Solde du compte créances clients au "clients et comptes rattachés" (BX) - "avances et acomptes reçus sur Numérateur 31/12/N commande" (DW) **Dénominateur Produits totaux** "Chiffres d'affaires net" (FL) Ce ratio permet de mesurer le délai moyen de recouvrement des créances émises envers les patients hospitalisés ou consultants et ainsi d'apprécier le risque d'impayés et donc de pertes futures. Interprétation Il permet aussi de mesurer la performance actuelle de l'organisation liée à la facturation et au recouvrement. Comprend tous les « clients » donc non comparable avec celui des ES publics. A croiser CI\_F17\_O : BFR, P15 : Indice de Facturation Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I. Commentaire

# Indicateur F12\_O

F12\_O

Dettes fournisseurs en nombre de jours d'exploitation

1er niveau d'analyse

Mesure de la rotation de règlement aux fournisseurs en fin d'année.

Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Bilan-Passif, Bilan-Actif et Compte de résultat de l'exercice  Publics ESPIC Privé				
Numérateur	Solde du compte dettes fournisseurs" (DX) - "av ances et acomptes" (BV) au 31/12/N				
Dénominateur	Achats d'exploitation "achats de marchandises (y compris droits de douane)" (FS) + "achats de matière première et autres approvisionnements (y compris droits de douane)" (FU) + "autres achats et charges externes" (FW)				
Interprétation	Cet indicateur permet d'apprécier le montant des dettes fournisseurs en décembre de l'année considérée. Il ne mesure pas un délai.				
A croiser	CI_F17_O : BFR				
Commentaire	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.				

CI-A1	Nombre de RSA de médecine (HC)	1er niveau d'analyse		
Ces informations permettent d'évaluer le volume d'activité pris en charge par l'établissement en hospitalisation complète en médecine (ASO=M)				
Nombre de RSA de du	rée est égale ou supérieure à 1 jour (date de sortie différente de la date d'entrée).			

Source	PMSI V2016,- base Nationale + Etablissements des APs.Les RSA classés en erreur (CM 90), les séances (CM 28) ainsi que les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte.  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé				
Numérateur					
Dénominateur					
Interprétation					
A croiser	A1, A1bis : Part de marché en médecine P1 : IP-DMS en médecine A13 : Taux d'utilisation/occupation des lits en médecine CI_A1 : Nombre de lits installés en médecine CI_RH1 à 11 : ETP PM et PNM				
Commentaire	Tous les dénombrements du pavé « Activité globale » sont effectués sur la base nationale PMSI « augmentée » des fichiers de RSA par établissement des Assistances publiques de Paris et de Marseille.  Les RSA classés en erreur (CM 90) et les RSA des GHM non rémunérés par un GHS ou non pris en charge par l'Assurance maladie ne sont pas pris en compte.  Liste des GHM exclus: . 09Z02A - Chirurgie esthétique, sans complication significative . 09Z02B - Chirurgie esthétique, avec complication significative . 14Z08Z - Interruption v olontaire de grossesse: séjours de moins de 3 jours . 23Z03Z - Interventions de confort et autres interventions non prises en charge par l'assurance maladie obligatoire (ce dernier GHM devrait être exclu mais ne l'a pas été sur la période 2006-2009).  Activité de soins (ASO) Médecine; Chirurgie; Obstétrique				

	CI-A2	Nombre de RSA de chirurgie (HC)	1er niveau d'analyse
--	-------	---------------------------------	-------------------------

Ces informations permettent d'évaluer le volume d'activité pris en charge par l'établissement en hospitalisation complète en chirurgie (ASO=C) Nombre de RSA de durée est égale ou supérieure à 1 jour (date de sortie différente de la date d'entrée)

Source	PMSI V2016- base Nationale + Etablissements des APs. Les RSA classés en erreur (CM 90) ainsi que les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte.  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé
Numérateur	
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	A2, A2bis : Part de marché en chirurgie P2 : IP-DMS en chirurgie A14 : Taux d'utilisation/occupation des lits en chirurgie CI_A6 : Nombre de lits installés en chirurgie Ci_RH1 à 11 :ETP PM et PNM
Commentaire	Tous les dénombrements du pavé « Activité globale » sont effectués sur la base nationale PMSI « augmentée » des fichiers de RSA par établissement des Assistances publiques de Paris et de Marseille.  Les séjours sont groupés dans la version 11a de la classification des GHM.  Les RSA classés en erreur (CM 90) et les RSA des GHM non rémunérés par un GHS ou non pris en charge par l'Assurance maladie ne sont pas pris en compte.  Liste des GHM exclus:  . 09Z02A - Chirurgie esthétique, sans complication significative  . 09Z02B - Chirurgie esthétique, avec complication significative  . 14Z08Z - Interruption volontaire de grossesse : séjours de moins de 3 jours  . 23Z03Z - Interventions de confort et autres interventions non prises en charge par l'assurance maladie obligatoire (ce dernier GHM devrait être exclu mais ne l'a pas été sur la période 2006-2009).  A noter : les séances de dialyse et de radiothérapie (secteur libéral) ne sont pas dénombrées exhaustivement par le fichier des RSA.  Nombre de RSA de durée est égale ou supérieure à 1 jour (date de sortie différente de la date d'entrée)  Activité de soins (ASO) Médecine ; Chirurgie ; Obstétrique

CI-A3	Nombre de RSA d'obstétrique (HC)	1er niveau d'analyse			
(ASO=O)	Ces informations permettent d'évaluer le volume d'activité pris en charge par l'établissement en hospitalisation complète en obstétrique (ASO=O)  Nombre de RSA de durée est égale ou supérieure à 1 jour (date de sortie différente de la date d'entrée)				

Source	PMSI V2016- base Nationale + Etablissements des APs.Les RSA classés en erreur (CM 90) ainsi que les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte.  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Priv é			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation	,			
A croiser	A3, A3bis : Part de marché en obstétrique P3 : IP-DMS en obstétrique A15 : Taux d'utilisation/occupation des lits en obstétrique CI_A8 : Nombre de lits installés en obstétrique CI_RH1 à 11 : ETP PM et PNM			
Commentaire	Tous les dénombrements du pavé « Activité globale » sont effectués sur la base nationale PMSI « augmentée » des fichiers de RSA par établissement des Assistances publiques de Paris et de Marseille.  Les séjours sont groupés dans la version 11a de la classification des GHM.  Les RSA classés en erreur (CM 90) et les RSA des GHM non rémunérés par un GHS ou non pris en charge par l'Assurance maladie ne sont pas pris en compte.  Liste des GHM exclus :  . 09Z02A - Chirurgie esthétique, sans complication significative  . 09Z02B - Chirurgie esthétique, avec complication significative  . 14Z08Z - Interruption volontaire de grossesse : séjours de moins de 3 jours  . 23Z03Z - Interventions de confort et autres interventions non prises en charge par l'assurance maladie obligatoire (ce dernier GHM devrait être exclu mais ne l'a pas été sur la période 2006-2009).  A noter : les séances de dialyse et de radiothérapie (secteur libéral) ne sont pas dénombrées exhaustivement par le fichier des RSA.  Nombre de RSA de durée est égale ou supérieure à 1 jour (date de sortie différente de la date d'entrée)  Activité de soins (ASO) Médecine ; Chirurgie ; Obstétrique			

CI-A4	Nombre de RSA de médecine (ambulatoire)	1er niveau d'analyse

Ces informations permettent d'évaluer le volume d'activité pris en charge par l'établissement en ambulatoire en médecine (ASO=M) Nombre de RSA de durée <1 jour (date de sortie = date d'entrée)

Source	PMSI V2016- base Nationale + Etablissements des APs.Les RSA classés en erreur (CM 90), les séances (CM 28) ainsi que les prestations interétablissement ne sont pas pris en compte.  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	A1, A1bis : Part de marché en médecine P1 : IP-DMS en médecine A13 :Taux d'utilisation/occupation des lits en médecine CI_A1 : Nombre de lits installés en médecine CI_A5 : Nombre de places installées en médecine CI_RH1 à 11 : ETP PM et PNM		
Commentaire	Tous les dénombrements du pavé « Activité globale » sont effectués sur la base nationale PMSI « augmentée » des fichiers de RSA par établissement des Assistances publiques de Paris et de Marseille.  Les séjours sont groupés dans la version 11a de la classification des GHM.  Les RSA classés en erreur (CM 90) et les RSA des GHM non rémunérés par un GHS ou non pris en charge par l'Assurance maladie ne sont pas pris en compte.  Liste des GHM exclus :  . 09Z02A - Chirurgie esthétique, sans complication significative  . 09Z02B - Chirurgie esthétique, avec complication significative  . 14Z08Z - Interruption v olontaire de grossesse : séjours de moins de 3 jours  . 23Z03Z - Interventions de confort et autres interventions non prises en charge par l'assurance maladie obligatoire (ce dernier GHM devrait être exclu mais ne l'a pas été sur la période 2006-2009).  A noter : les séances de dialyse et de radiothérapie (secteur libéral) ne sont pas dénombrées exhaustivement par le fichier des RSA.  Nombre de RSA de durée est égale ou supérieure à 1 jour (date de sortie différente de la date d'entrée)  Activité de soins (ASO) Médecine ; Chirurgie ; Obstétrique		

CI-A5	Nombre de RSA de chirurgie (ambulatoire)	1er niveau d'analyse			
li i	Ces informations permettent d'évaluer le volume d'activité pris en charge par l'établissement en ambulatoire en chirurgie (ASO=C) Nombre de RSA de durée <1 jour (date de sortie = date d'entrée) Hors endoscopies				

Source	PMSI V2016- base Nationale + Etablissements des APs.Les RSA classés en erreur (CM 90) ainsi que les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte.  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé
Numérateur	
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	A2, A2bis: Part de marché en chirurgie P2: IP-DMS en chirurgie A14: Taux d'utilisation/occupation des lits en chirurgie P14: Taux d'utilisation des places ambulatoires P12: Taux de chirurgie ambulatoire CI_A6: Nombre de lits installés en chirurgie CI_A7: Nombre de places installées en chirurgie CI_RH1 à 11: ETP PM et PNM
Commentaire	Tous les dénombrements du pavé « Activité globale » sont effectués sur la base nationale PMSI « augmentée » des fichiers de RSA par établissement des Assistances publiques de Paris et de Marseille.  Les séjours sont groupés dans la version 11a de la classification des GHM.  Les RSA classés en erreur (CM 90) et les RSA des GHM non rémunérés par un GHS ou non pris en charge par l'Assurance maladie ne sont pas pris en compte.  Liste des GHM exclus:  . 09Z02A - Chirurgie esthétique, sans complication significative  . 09Z02B - Chirurgie esthétique, avec complication significative  . 14Z08Z - Interruption v olontaire de grossesse : séjours de moins de 3 jours  . 23Z03Z - Interventions de confort et autres interventions non prises en charge par l'assurance maladie obligatoire (ce dernier GHM devrait être exclu mais ne l'a pas été sur la période 2006-2009).  A noter : les séances de dialyse et de radiothérapie (secteur libéral) ne sont pas dénombrées exhaustivement par le fichier des RSA.  Nombre de RSA de durée est égale ou supérieure à 1 jour (date de sortie différente de la date d'entrée)  Activité de soins (ASO) Médecine ; Chirurgie ; Obstétrique

CI-A6	Nombre de RSA d'obstétrique (ambulatoire)	1er niveau d'analyse
Ces informations perm	- nettent d'évaluer le volume d'activité pris en charge par l'établissement en ambulatoire en obstétri	que (ASO=O)

Nombre de RSA de durée <1 jour (date de sortie = date d'entrée)

PMSI V2016- base Nationale + Etablissements des APs.Les RSA classés en erreur (CM 90) ainsi que les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte. Publics **Source ESPIC V** Priv é Numérateur **Dénominateur** Interprétation A3, A3bis : Part de marché en obstétrique P3: IP-DMS en obstétrique A15 : Taux d'utilisation/occupation des lits en obstétrique A croiser CI\_A8 : Nombre de lits installés en obstétrique CI\_A9 : Nombre de places installées en obstétrique CI\_RH1 à 11 :ETP PM et PNM Tous les dénombrements du pavé « Activité globale » sont effectués sur la base nationale PMSI « augmentée » des fichiers de RSA par établissement des Assistances publiques de Paris et de Marseille. Les séjours sont groupés dans la version 11b de la classification des GHM. Les RSA classés en erreur (CM 90) ne sont pas pris en compte. A noter : les séances de dialyse et de radiothérapie (secteur libéral) ne sont pas dénombrées exhaustivement par le fichier Commentaire des RSA. Nombre de RSA de durée est égale ou supérieure à 1 jour (date de sortie différente de la date d'entrée) Activité de soins (ASO) Médecine ; Chirurgie ; Obstétrique Interprétation : Les IVG sont en ASO= O

CI-A7	Nombre de séances de chimiothérapie	1er niveau d'analyse
Ces informations permettent d'évaluer le volume d'activité représenté par les séances de chimiothérapie Les informations suivantes sont analysées : Nombre de séances des RSA des GHM : 28Z07Z - Chimiothérapie pour tumeur, en séances		
Source	PMSI V2016 - base Nationale + Etablissements des APs. Les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte.    Publics   ESPIC   Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	A7 : Pourcentage de l'activité représentée par l'hospitalisation en cancérologie A5, A5bis : Part de marché en hospitalisation de cancérologie sur la zone d'attractivité et sur la région A6 : Part de marché en séances de chimiothérapie sur la zone d'attractivité	n
Commentaire		

CI-A8	Nombre de séances de radiothérapie	1er niveau d'analyse
A noter : l'activité de r Les informations suiv . Nombre de séances : 28Z10Z - Curiethérapie 28Z11Z - Techniques s 28Z18Z - séances de r 28Z19Z - Préparations 28Z20Z - Préparations 28Z21Z - Préparations 28Z22Z - Autres prépa 28Z23Z - Techniques c 28Z24Z - Techniques c		

Source	PMSI V2016 - base Nationale + Etablissements des APs. Les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte.    Publics   ESPIC   Privé
Numérateur	
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	Autres indicateurs portant sur le nombre de séances
Commentaire	A noter : les séances de dialyse et de radiothérapie (secteur libéral) ne sont pas dénombrées exhaustivement par le fichier des RSA.

CI-A9	Nombre de séances d'hémodialyse	1er niveau d'analyse
Ces informations permettent d'évaluer le volume d'activité représenté par les séances de dialyse d'autre part. Les informations suivantes sont analysées : Nombre de séances des RSA des GHM 28Z04Z - Hémodialyse, en séances		
Source	PMSI V2016- base Nationale + Etablissements des APs. Les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte.  Publics FESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	Autres indicateurs portant sur le nombre de séances	
Commontaire		

CI-A10	Nombre de séances autres	1er niveau d'analyse	
Les informations suiv Nombre de séances d 28Z01Z - Entraînemen 28Z02Z - Entraînemen 28Z03Z - Entraînemen 28Z14Z - Transfusions	es RSA des GHM es à la dialyse péritonéale automatisée, en séances es à la dialyse péritonéale continue ambulatoire, en séances es à l'hémodialyse, en séances , en séances apie hyperbare, en séances	écédents	
28Z17Z - Chimiothérap	28Z17Z - Chimiothérapie pour affection non tumorale, en séances		

Source	PMSI V2016 - base Nationale + Etablissements des APs. Les inter-établissement ne sont pas pris en compte.    Publics   ESPIC   Privé	prestations
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	Autres indicateurs portant sur le nombre de séances	
Commentaire		

CI-A11	Nombre d'accouchements	1er niveau d'analyse	
Cette information	permet d'évaluer le volume d'activité représenté par la maternité.		
Source	Publics  ▼ESPIC  ▼Privé		
Numérateur	Nombre d'accouchements : 14C03, 14C06, 14C07, 14C08, 14Z09, 14Z10, 14Z11, 14Z12, 14Z13 et 14Z1	4	
Dénominateur			Ī
Interprétation			
A croiser	CI_E6: Niveau de la maternité A3, A3bis: Part de marché en obstétrique sur la zone d'attractivité et sur la région A15: Taux d'utilisation/occupation des lits en obstétrique P3: IP- DMS en obstétrique CI_RH5: ETP gynécologues-obstétriciens RH1: Accouchements par obstétricien et sage-femme		

Commentaire

CI-A12	Nombre d'actes chirurgicaux	1er niveau d'analyse
A noter que cette donr	net d'évaluer le dynamisme de l'activité chirurgicale au bloc opératoire (hors interventionnel) née se distingue des RSS chirurgicaux. rs chirurgicaux avec acte classant », est l'unité de mesure qui est celle des futurs décrets chirurgi	ie.

Source	PMSI V2016 - base Nationale + Etablissements des APs.Nombre de séjours avec au moins un acte opératoire classant. Les RSA classés en erreur (CM 90) ainsi que les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte.  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé
Numérateur	
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	RSS chirurgicaux HC et en ambulatoire CI_A14: Nombre d'actes d'endoscopies P9: ICR par salle d'intervention chirurgicale CI_E5: Nombre de salle d'intervention chirurgicale CI_EH3: ETP PM (chirurgiens) RH3: ICR par chirurgien RH2: ICR par anesthésiste et IADE Activité ambulatoire et chirurgicale dans son ensemble
Commentaire	

CI-A13 Nb d'ATU	1er niveau d'analyse
-----------------	-------------------------

Cette information permet d'évaluer le nombre total de passages aux urgences ne donnant pas lieu à une hospitalisation, facturés ou non à l'assurance maladie.

Pour cerner l'intégralité de l'activité d'urgences, il faut compléter cette donnée par le nombre de passages aux urgences donnant lieu à une hospitalisation (en UHCD ou en hospitalisation complète)..

Source	* pour le public: - 2006 - 2007 la source est FICHSUP-ATU;- 2008 année du passage de FICHSUP aux RSFA-STC, la source la plus complète a été retenue jusqu'à juillet, puis RSFA-STC; - 2009, la source est les RSFA-STC;* pour le privé, données disponibles dep    Publics   Publics   Privé
Numérateur	
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	A12 : Pourcentage des entrées en HC en provenance des urgences
Commentaire	Interprétation 2008/2009 liée au changement de codage Cet indicateur ne peut être calculé que quand il existe une autorisation d'urgence dans l'ES

CI-A14	Nombre d'actes d'endoscopies	1er niveau d'analyse		
Cette information permet d'évaluer le dynamisme de l'activité interventionnelle.				
Source	PMSI (V2016) - base Nationale + Etablissements des APs. Les RSA classés en erreur (CM 90) ainsi que les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte Nombre de séjours avec au moins un acte d'endoscopie   ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				
	Nombre d'actes chirurgicaux			

Cette donnée permet l'analyse de l'organisation et l'utilisation de la structure d'Anesthésie et Chirurgie Ambulatoire dans son ensemble, à croiser avec P9.

RSS chirurgicaux en ambulatoire

P9: ICR/salle d'intervention chirurgicale

Activité ambulatoire

A croiser

Commentaire

CI-A15	Nb minimum de racines de GHM pour 80% des séjours	d'analyse
racines de GHM) ou s	net d'apporter une indication sur le profil de l'établissement : établissement généraliste (couvrant u pécialiste (couvrant un nombre réduit de racines de GHM). e racines de GHM est obtenu après tri du casemix par effectifs décroissants.	n large spectre de

Source	PMSI V2016 - base Nationale + Etablissements des APs.Les RSA classés en erreur (CM 90) ainsi que les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte. Les GHM de séances sont exclus  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé
Numérateur	
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	A8 : Pourcentage des GHM recours / référence A9 : Pourcentage des séjours de niveau de sévérité 3 et 4 CI_G : Volumes représentés par les interventions les plus fréquentes au niveau national par spécialité
Commentaire	

CI-A16

Volume représenté par les interventions les plus fréquentes au niveau national par spécialité (gestes marqueurs)

1er niveau d'analyse

Cette information permet d'apporter une indication sur le profil de l'établissement : elle illustre le dynamisme des spécialités majeures, à travers le volume d'activité représenté dans l'établissement par les interventions les plus fréquentes, au niveau national.

Ces interventions sont au nombre de six. Cinq font partie de la liste des « 18 gestes marqueurs de chirurgie ambulatoire ». L'énumération des codes CCAM conduisant à chacun de ces groupes est donnée en annexe 2.

Pour la RTU prostate le code CCAM est « JGFA015 - résection d'une hypertrophie de la prostate par urétrocystoscopie ».

Source	PMSI V2016 - base Nationale + Etablissements des APs.Les RSA classés en erreur (CM 90) ainsi que les prestations inter-établissement ne sont pas pris en compte. Les GHM de séances sont exclus    Publics   ESPIC   Privé
Numérateur	Nombre de réalisations des actes (code activité = 1) de la liste : GM 8 Chirurgie du sein GM 3 Chirurgie de la cataracte GM 1 Arthroscopie du genou GM 18 Hernies de l'enfant âge < 16ans Nombre de réalisations de l'acte « JGFA015 - résection d'une hyp
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	CI_GA_M/C : Cinq premiers GHM annuels en chirurgie CI_A12 : Nombre d'actes chirurgicaux CI_A15 : Nombre minimum de racines de GHM pour réaliser 80% de l'activité A8 : Pourcentage des GHM recours / référence dans l'activité
Commentaire	

CI-A17	5 premiers Groupes d'activité (GA) annuels en Médecine	1er niveau d'analyse	
l'établissement a un v	let d'apporter une indication sur le profil de l'établissement et met en évidence les spécialités dans plume d'activité important.	s lesquels	
Cette information permet de repérer une médecine « traditionnelle » d'une médecine plus technique/spécialisée.			
Le classement est établi à partir de la dernière année disponible			
Les données sont repé	rées à partir de la classification V2016 des GHM		

Source	Les groupes d'activité sont issus des « Regroupements de GHM » élaborés par l'ATIH pour remplacer les différentes typologies utilisées jusqu'à la version 10 de la classification des GHM. Les RSA classés en erreur (CM 90), en séances (CM 28) ainsi que les
Numérateur	
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	CI_A15 : Nombre minimum de racines de GHM pour réaliser 80% de l'activité Nombre de RSS en médecine (HC et ambulatoire) CI_A1 à 5 : Nombre de lits et places en médecine Activité médicale
Commentaire	

CI-A18	5 premiers Groupes d'activité (GA) annuels en Chirurgie	1er niveau d'analyse
l'établissement a un v Cette information perm Le classement est éta	net d'apporter une indication sur le profil de l'établissement et met en évidence les spécialités dans olume d'activité important. let de repérer une « traditionnelle » d'une chirurgie plus technique/spécialisée. bli à partir de la dernière année disponible érées à partir de la classification V2016 des GHM	s lesquels

Source	Les groupes d'activité sont issus des « Regroupements de GHM » élaborés par l'A∏H pour remplacer les différentes typologies utilisées j usqu'à la version 10 de la classification des GHM. Les RSA classés en erreur (CM 90), en séances (CM 28) ainsi que les  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé
Numérateur	
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	CI_A15 : Nombre minimum de racines de GHM pour réaliser 80% de l'activité Nombre de RSS HC et ambulatoire en chirurgie Activité chirurgicale CI_A6, 7 :Nombre de lits et places en chirurgie
Commentaire	

CI-E1	Nombre de scanners	1er niveau d'analyse
<u> </u>	net d'apporter une indication sur les équipements dont dispose l'établissement ysées sont les suivantes :	

Source	Exercices antérieurs à 2013 : questionnaire Q03A : Scanners (code : 01SCA)  Nombre d'équipements présents dans l'établissement au 31/12  Exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire IMAGES (code : SCAN)  Publics  ESPIC  Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	RSS en médecine / chirurgie / obstétrique, CI_A7 à 10 : Nombre de séances, CI_A12 : Nombre d'actes chirurgicaux, CI_A14 : Nombre d'actes d'endoscopies		
Commentaire	Les données concernant les capacités d'accueil et l'équipement sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr A noter : les équipements n'apparaissent pas nécessairement pour les établissements privés : ces derniers pouvant louer leur équipements.		

CI-E2	Nombre d'IRM	1er niveau d'analyse
	net d'apporter une indication sur les équipements dont dispose l'établissement /sées sont les suivantes :	

Source	Exercices antérieurs à 2013 : questionnaire Q03A : IRM (code : 02IRM) [Nombre d'équipements présents dans l'établissement au 31/12] Exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire IMAGES (code : IRM)  Publics  ESPIC  Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	RSS en médecine / chirurgie / obstétrique, CI_A7 à 10 : Nombre de séances, CI_A12 : Nombre d'actes chirurgicaux, CI_A14 : Nombre d'actes d'endoscopies	
Commentaire	Les données concernant les capacités d'accueil et l'équipement sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr A noter : les équipements n'apparaissent pas nécessairement pour les établissements privés : ces derniers pouvant louer leur équipements.	

CI-E3	Nombre de TEP-SCAN	1er niveau d'analyse
Cette information permet d'apporter une indication sur les équipements dont dispose l'établissement Les informations analysées sont les suivantes : TEP-SCAN		

Source	Exercices antérieurs à 2013 : questionnaire Q03A : Tomographe (code : 04TOM) [Nombre d'équipements présents dans l'établissement au 31/12]  Exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire IMAGES (code : TOMO)  Publics  Publics  Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	RSS en médecine / chirurgie / obstétrique, CI_A7 à 10 : Nombre de séances, CI_A12 : Nombre d'actes chirurgicaux, CI_A14 : Nombre d'actes d'endoscopies	
Commentaire	Les données concernant les capacités d'accueil et l'équipement sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr A noter : les équipements n'apparaissent pas nécessairement pour les établissements privés : ces derniers pouvant louer leur équipements.	

CI-E4	Nombre de salles de coronarographie	1er niveau d'analyse	
Cette information permet d'apporter une indication sur les équipements dont dispose l'établissement. Les informations analysées sont les suivantes : Coronarographie			
Source	Questionnaire Q03A : Salles de coronarographie (11COR) * Nombre d'équipements présents dans l'établissement au 31/12 (variable EQS)  Publics PESPIC Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	RSS en médecine / chirurgie / obstétrique, CI_A7 à 10 : Nombre de séances, CI_A12 : Nombre d'actes chirurgicaux, CI_A14 : Nombre d'actes d'endoscopies		
Commentaire	Les données concernant les capacités d'accueil et l'équipement sont issues se l'enquête SAE. Les do consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr  A noter : Les équipements n'apparaissent pas nécessairement pour les établissements privés : ces de leur équipements.  ATTENTION : Depuis 2013, le nombre de salles de coronarographie n'est plus collecté. individuelleme comprises dans les salles de radiologie vasculaire, qu'elles soient à visée diagnostique ou thérapeu Cet indicateur n'est donc pas comparable à l'indicateur CI-E4new (alimenté à partir de l'exercice 2013)	derniers pouvant louer ent. Elles sont ttique.	

### **Indicateur CI-E4new**

CI-E4new	Nombre de salles de radiologie vasculaire	1er niveau d'analyse
Cette information permet d'apporter une indication sur les équipements dont dispose l'établissement		

Source	Questionnaire IMAGES (code : VASC, cellule A8)    Publics
Numérateur	
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	RSS en médecine / chirurgie / obstétrique, CI_A7 à 10 : Nombre de séances, CI_A12 : Nombre d'actes chirurgicaux, CI_A14 : Nombre d'actes d'endoscopies
Commentaire	Les données concernant les capacités d'accueil et l'équipement sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion: http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr  A noter: Les équipements n'apparaissent pas nécessairement pour les établissements privés: ces derniers pouvant louer leur équipements.  ATTENTION: Depuis 2013, le nombre de salles de coronarographie n'est plus collecté individuellement. Elles sont comprises dans les salles de radiologie vasculaire, qu'elles soient à visée diagnostique ou thérapeutique. Cet indicateur n'est donc pas comparable à l'indicateur CI-E4.  La donnée CI-E4new remplace à partir de l'exercice 2013 la donnée CI-E4.

CI-E5	Nombre de salles d'intervention chirurgicale	1er niveau d'analyse
Cette information permet d'apporter une indication sur les équipements dont dispose l'établissement . Les informations analysées sont les suivantes : Salles d'interventions chirurgicales avec anesthésie		

Source	Exercices antérieurs à 2013 : Questionnaire Q03A : Sites anesthésiques et blocs opératoires dont salles d'intervention chirurgicale (SALIC)* Nombre de salle au 31/12 (variable SAL)  Exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire BLOCS (code : SALCH		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	RSS en médecine / chirurgie / obstétrique, CI_A7 à 10 : Nombre de séances, CI_A12 : Nombre d'actes chirurgicaux, CI_A14 : Nombre d'actes d'endoscopies, P9 : ICR/salle d'intervention chirurgicale		
Commentaire	Les données concernant les capacités d'accueil et l'équipement sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr		
	A noter : les équipements n'apparaissent pas nécessairement pour les établissements privés : ces derniers pouvant louer leur équipements.		
	ATTENTION : Depuis 2013, le nombre de salles destinées aux actes sous anesthésie (sous-ensemble "salles d'intervention chirurgicale") n'est plus collecté. Désormais sont pris en compte le nombre de salles de l'établissement destinés à la chirurgie classique, hors obstétrique, ainsi que le nombre de salles dédiées àla chirurgie ambulatoire. Il faut donc faire attention pour toute comparaison entre les données à partir de 2013 avec celles antérieures à 2013.		

CI-E6	Niveau de la maternité d'analyse		
Cette information permet d'apporter une indication sur le profil de la maternité de l'établissement : maternité « traditionnelle » ou de recours.			
Source	Exercices antérieurs à 2013 : questionnaire Q16. Exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire PERINAT  Publics FESPIC Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	P11 : Taux de péridurale, P10 : Taux de césarienne, CI_A11 : Nombre d'accouchement, Activité obstétricale, Nombre de RSS d'obstétrique		
Commentaire	Les données concernant les capacités d'accueil et l'équipement sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr		

#### **Indicateur CI-E7**

CI-E7	Nombre de B	1er niveau d'analyse	
Cette information permet d'apporter une indication sur la production du laboratoire . Sont pris en compte les B produits (pour les malades hospitalisés, pour les patients des consultations externes, pour l'extérieur) pour les laboratoires de biochimie, de microbiologie, d'immuno-hématologie, et pour les autres spécialités et laboratoires indifférenciés.			
Source	Nombre de B : Questionnaire Q03B  Publics FESPIC Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	P8 : Nombre de B par technicien		
	Les données concernant les capacités d'accueil et l'équipement sont issues se l'enquête SAE. Les do	onnées sont	

ATTENTION : Le nombre de B n'est plus collecté dans la SAE 2013. Cet indicateur n'est donc pas comparable à l'indicateur CI-E7new (alimenté à partir de l'exercice 2013) qui le remplace.

#### **Indicateur CI-E7new**

CI-E7new	Nombre d'examens	1er niveau d'analyse	
Cette information permet d'apporter une indication sur la production du laboratoire Sont pris en compte les nombres d'examens de biologie (pour les malades hospitalisés, pour les patients des consultations externes, pour l'extérieur) pour les laboratoires de biochimie, de microbiologie, d'immuno-hématologie, et pour les autres spécialités et laboratoires indifférenciés.			
		1	
	Questionnaire BIO (cellules B2 et B3)		
Source	✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	P8new : Nombre d'examens de biologie par technicien		
	Les données concernant les capacités d'accueil et l'équipement sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr		
Commentaire	ATTENTION : Le nombre de B n'est plus collecté dans la SAE 2013. Les valeurs des exercices postérieurs ou égaux à 2013 ne sont donc pas comparables avec les valeurs des années antérieures qui concernaient le nombre de B par technicien (CI-E7). La données CI-E7new remplace à partir de 2013 la données CI-E7.		

#### Indicateur CI-F1\_D

Cette information met en évidence la taille de l'établissement et apporte un éclairage sur la décomposition des recettes d'exploitation. On attend par recettes d'exploitation la somme des recettes T2A (part Assurance Maladie et patients), MIGAC et DAF.
Les informations suivantes sont analysées:
Total des recettes d'exploitation (Compte 70 à 75 + 7722 hors 7087) dont:
Recettes T2A
Recettes MIGAC
dont MERRI (les missions « PHRC » [MIG\_06] et « laboratoires d'oncogénétique, de génétique moléculaire, de cytogénétique et de neurogénétique » [MIG\_28] ne sont pas prises en compte)
dont AC
Recettes DAF

Source	Comptes financiers B1-C3  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_F7_D : Total des charges courantes de fonctionnement, C_F médecine / chirurgie / obstétrique	9_D : Résultat consolidé, F1_D : Marge brute, RSS de
Commentaire		

# Indicateur CI-F2\_D

CI-F2_D	Recettes TAA	1er niveau d'analyse
Total des recettes	d'exploitation (Compte 70 à 75 hors 7087) dont recettes T2A	•
Source	Comptes financiers B1, e-PMSI  Publics ESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_F7_D : Total des charges courantes de fonctionnement, C_F9_D : Résultat consolidé, F1_D : Marge médecine / chirurgie / obstétrique	e brute, RSS de
Commentaire		

# Indicateur CI-F3\_D

CI-F3_D	- dont recettes MIGAC	1er niveau d'analyse
Total des recettes	d'exploitation (Compte 70 à 75 hors 7087) dont recettes MIGAC	
Source	Comptes financiers B1  Publics ESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_F7_D : Total des charges courantes de fonctionnement, C_F9_D : Résultat consolidé, F1_D : Marge médecine / chirurgie / obstétrique	brute, RSS de
Commentaire		

# Indicateur CI-F4\_D

CI-F4_D	- dont MERRI	1er niveau d'analyse	
Total des recettes d'exploitation (Compte 70 à 75 hors 7087) dont MERRI (les missions « PHRC » [MIG_06] et « laboratoires d'oncogénétique, de génétique moléculaire, de cytogénétique et de neurogénétique » [MIG_28] ne sont pas prises en compte)			
	ARBUST		
Source	VPublics VESPIC □Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	CI_F7_D : Total des charges courantes de fonctionnement, CI_F9_D : Résultat consolidé, F1_D : Marge médecine / chirurgie / obstétrique	e brute, RSS de	
Commentaire			

# Indicateur CI-F5\_D

CI-F5_D	- dont AC	1er niveau d'analyse
Total des recettes	d'exploitation (Compte 70 à 75 hors 7087) dont AC (Aide à la Contractualisation)	
Source	ARBUST  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_F7_D : Total des charges courantes de fonctionnement, CI_F9_D : Résultat consolidé, F1_D : Mai médecine / chirurgie / obstétrique	ge brute, RSS de
Commentaire		

# Indicateur CI-F6\_D

CI-F6_D	Recettes DAF	1er niveau d'analyse
Total des recettes	d'exploitation (Compte 70 à 75 hors 7087) dont Recettes DAF	
Source	Comptes financiers B1   ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_F7_D : Total des charges courantes de fonctionnement, CI_F9_D : Résultat consolidé, F1_D : Marg médecine / chirurgie / obstétrique	e brute, RSS de
Commentaire		

# Indicateur CI-F7\_D

CI-F7_D	Total des charges courantes de fonctionnement	1er niveau d'analyse	
Cette information met en évidence la taille de l'établissement (avec un focus sur les charges liées à l'activité MCO). Les informations suivantes sont analysées : Total des charges de fonctionnement (comptes 60 à 65 hors 7087) , - Dont dépenses MCO			
Source	Comptes financiers B1-C3 et ICARE  Publics ESPIC Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	CI_F1_D : Total des produits courants de fonctionnement, CI_F9_D : Résultat consolidé, F1_D : Marge I	brute	
Commentaire			

# Indicateur CI-F8\_D

CI-F8_D	- dont dépenses MCO	1er niveau d'analyse
Correspond au total de	fonctionnement (comptes 60 à 65 hors 7087) dont dépenses MCO es charges nettes majorées pour les activités Court séjour MCO ,MCO_ConsultationsEtActesExternes), MCO_Urgences et ActivitésSpécifiquesMCO	_

Source	ICARE	
Numérateur	Exercice postérieurs ou égaux à 2013 : Si le total des charges nettes majorées avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition est disponible, ce montant est retenu sinon c'est celui avec l'option déversement des charges de LM au p	
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_F1_D : Total des produits courants de fonctionnement, CI_F9_D : Résultat consolidé, F1_D : Marge brute	
Commentaire		

# Indicateur CI-F9\_D

CI-F9_D	Résultat consolidé	1er niveau d'analyse
Cette information est le reflet de la performance financière globale de l'établissement et de son équilibre budgétaire. Le résultat est analysé à la fois en consolidé (prise en compte des budgets annexes) et sur le budget principal (hôpital) Les informations suivantes sont analysées : Résultat consolidé, - Dont résultat du budget principal		
Source	Comptes financiers B1-B3 et A3 (privé)  Publics ESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_F1_D : Total des produits courants de fonctionnement, CI_F7_D : Total des charges courantes de fo Marge brute, F2_D : Taux de CAF	onctionnement, F1_D :
Commentaire		

# Indicateur CI-F10\_D

CI-F10_D	- dont résultat du budget principal	1er niveau d'analyse
Résultat consolid	é dont résultat du budget principal	
Source	Comptes financiers B1  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Priv é	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_F1_D : Total des produits courants de fonctionnement, CI_F7_D : Total des charges courantes de fo Marge brute, F2_D : Taux de CAF	nctionnement, F1_D :
Commentaire		

#### Indicateur CI-F11\_D

CI-F11_D	CAF	1er niveau d'analyse
La capacité d'autofinancement (CAF) est le potentiel de l'entreprise à dégager, de par son activité de la période, une ressource (un enrichissement de flux de fonds).  Cette ressource interne pourra être utilisée notamment pour financer la croissance de l'activité, financer de nouveaux investissements, rembourser des emprunts ou des dettes, de verser des dividendes aux propriétaires de l'entreprise et augmenter le fonds de roulement.		
Source	Comptes financiers B3  Publics ESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_F1_D : Total des produits courants de fonctionnement, CI_F7_D Total des charges courantes de fon : Résultat consolidé, F2_D : Taux de CAF	ctionnement, CI_F9_D

# Indicateur CI-F12\_D

CI-F12_D	Total bilan	1er niveau d'analyse			
Cette information	Cette information renseigne sur le volume des actifs de l'établissement.				
Source	Comptes financiers onglet E1  Publics ESPIC Privé				
Numérateur					
Dénominateur					
Interprétation					
A croiser					
Commentaire	Le montant qui mentionné est le total net du bilan. La question a trancher est de savoir si le volume d'établissement est mieux renseigné par la valeur nette ou la valeur brute notamment pour les établis d'un parc immobilier important qui peut être amorti et représenter une valeur marchande non négliges Cette information est pertinente dans le cas où régulièrement des opérations de revalorisation des ac	ssements disposant able.			

# Indicateur CI-F13\_D

CI-F13_D	Encours de la dette	1er niveau d'analyse	
Compte 163 « Emprunts Obligataires » + Compte 164 « Emprunts auprès des établissements de crédit » + Comptes 165, 167, 168 « Emprunts et dettes financières divers »			
Source	Comptes financier Onglet E1		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	CI_F12_D : Total bilan, F3_D : Taux de CAF nette, F5_D : Ratio d'indépendance financière, F4_D : Duré	e apparente de la dette	
Commentaire			

#### **Indicateur CI-F14\_D**

CI-F14_D	Fonds de Roulement Net Global	1er niveau d'analyse		
Cette information met en évidence la capacité de financement du cycle d'exploitation par des ressources stables.  Total ressources FRNG (hors Dépréciation des stocks, comptes de tiers et comptes financiers c/39, c/49, c/59) - Total emplois FRNG				
Source	Compte financier onglet C7  Publics ESPIC Privé			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				
A croiser	CI_F15_D : Besoin en Fonds de Roulement, CI_F16_D : Trésorerie			
Commentaire	A partir de l'onglet C7, nous avons exclu la ligne "Dépréciation des stocks, comptes de tiers et comptes financiers c/39, c/49, c/59" du FRNG pour les réintégrer dans le BFR. Ainsi les dépréciations issues du compte 49 essentiellement seront réintégrées au cycle d'exploitation.  Le sous compte 59 ne peut être isolé dans l'onglet C7 et pourrait introduire un biais pour les établissements constatant la dépréciation de valeur des valeurs mobilières de placement ou devises, ce qui reste une situation peu courante.			

# Indicateur CI-F15\_D

CI-F15_D	Besoin en Fonds de Roulement	1er niveau d'analyse
Cette information mesure le besoin de financement engendré par l'exploitation courante de l'établissement. Le BFR étant généralement positif dans un établissement de santé, cette donnée met souvent en évidence l'avance de trésorerie faite par l'établissement.		
Le BFR est la différence entre l'actif circulant (principalement stocks et créances) et le passif exigible (principalement dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et avances reçues).  = « Stocks et en cours » + « Créances d'exploitation » + « Créances diverses » + « Charges constatées d'avance » + « Comptes de régularisation (actif) sauf dotations attendues, prime de remboursement des obligations et charges à répartir sur plusieurs exercices» - « Avances reçues » - « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » - « Dettes fiscales et sociales » - « Produits constatés d'avance » - « Dettes sur immobilisations et comptes rattachés » - « dettes diverses autres » - « Comptes de régularisation (passif)».  Les créances dites de l'article 58 et de la sectorisation psychiatrique sont exclues.		

Source	Compte financier Onglets E1 et C7  Publics ESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_F14_D : Fonds de Roulement Net Global, CI_F16_D : Trésor recouvrement des créances émises vers les particuliers, F12	
Commentaire		

# Indicateur CI-F16\_D

CI-F16_D	Trésorerie	1er niveau d'analyse
FRNG-BFR= Tréso	rerie	
Source	Compte financier Onglets C7 et E1	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_F14_D : Fonds de Roulement Net Global, CI_F15_D : Besoin en Fonds de Roulement, P15 : Indice d Délai moyen de recouvrement des créances émises vers les particuliers, F12_D : Délai moyen de pai fournisseurs	
Commentaire		

# Indicateur CI-F17\_D

CI-F17_D	Coefficient de transition	1er niveau d'analyse
Le passage à 100% devant comporter un « amortisseur », un coefficient de transition est appliqué de manière modulée à chaque établissement depuis 2008.  Concrètement, l'établissement devait disposer au 1er janvier 2008 du même montant de recettes que celui dont il aurait disposé dans le dispositif auparavant. Pour répondre à cette exigence, un mécanisme de coefficient de transition a été mis en place, permettant de prendre en compte l'impact du passage à 100% T2A et assurant à l'établissement le maintien de son niveau de recettes.  L'application de la T2A à 100% emportera son plein effet en 2012, les coefficients de convergence devant tendre vers la valeur 1.		
Source	Coefficient de transition à partir du 1°mars de l'année n	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser		

# Indicateur CI-F1\_O

CI-F1_O	Total des produits courants d'exploitation	1er niveau d'analyse	
	Cette information met en évidence la taille de l'établissement et apporte un éclairage sur la décomposition des recettes d'exploitation. On attend par recettes d'exploitation la somme des recettes T2A (part Assurance Maladie et patients), MIGAC et recettes autres que MCO (PSY, SSR).		

Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Compte de résultat de l'exercice (FR - FP)  □ Publics □ ESPIC □ Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	CI_F7_O : Total des charges courantes d'exploitation, Résultat net, F1_O : Taux d'EBITDA, RSS de médecine / chirurgie / obstétrique		
Commentaire	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.		

# **Indicateur CI-F2\_O**

CI-F2_O	Recettes TAA	1er niveau d'analyse
Source	e-PMSI, SNIIRAM, ARBUST	
	ESPIC   ✓ Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser		
Commentaire	Données susceptibles d'inclure des recettes imputées sur compte de tiers, donc non prises en compte f1_0	te dans l'indicateur Cl-

# Indicateur CI-F3\_O

CI-F3_O		- dont recettes MIGAC	1er niveau d'analyse
Source	ARBUST  Publics  ESPIC  Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser			
Commentaire			

# **Indicateur CI-F4\_O**

CI-F4_O	- dont MERRI	1er niveau d'analyse
Source	ARBUST  Publics ESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser		
Commentaire		

# **Indicateur CI-F5\_O**

CI-F5_O	- dont AC	1er niveau d'analyse
Source	ARBUST  □ Publics □ ESPIC □ Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser		
Commentaire		

# **Indicateur CI-F6\_O**

CI-F6_O	Recettes autres que MCO (PSY, SSR)	1er niveau d'analyse
Source	SNIIRAM  Publics ESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser		
Commentaire		

# **Indicateur CI-F7\_O**

CI-F7_O	Total des charges courantes de fonctionnement	1er niveau d'analyse	
Cette information met en évidence la taille de l'établissement (avec un focus sur les charges liées à l'activité MCO). Les informations suivantes sont analysées : Total des charges de fonctionnement ("Total des charges d'exploitation (II) "(FS,FT, FU, FV, FW, FX, FY, FZ, GE) sauf "Dotations d'exploitations")			

Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Compte de résultat de l'exercice  ☐Publics ☐ESPIC ☑Priv é
Numérateur	
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	CI_F1_O : Total des produits d'exploitation, Résultat net, F1_O : Taux d'EBITDA
Commentaire	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.

# Indicateur CI-F8\_O

CI-F8_O	- dont dépenses MCO				
Donnée non calcu	Donnée non calculable				
Source					
Numérateur					
Dénominateur					
Interprétation					
A croiser					
Commentaire					

# **Indicateur CI-F9\_O**

CI-F9_O	Resultat net 1er niveau d'analyse			
Cette information est le reflet de la performance financière globale de l'établissement et de son équilibre budgétaire. Les informations suivantes sont analysées : Résultat consolidé ("Bénéfice ou Perte" (HN))				
Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Compte de résultat de l'exercice  □Publics □ESPIC □Privé			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				
A croiser	CI_F1_O : Total des produits d'exploitation, CI_F7_O : Total des charges courantes de fonctionnement, F1_O : Taux d'EBITDA, F2_O : Taux de CAF			
Commentaire	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.			

# Indicateur CI-F10\_O

CI-F10_O	- dont résultat du budget principal	1er niveau d'analyse			
Donnée non calcu	Donnée non calculable				
Source					
Numérateur					
Dénominateur					
Interprétation					
A croiser					
Commentaire					

#### **Indicateur CI-F11\_O**

CI-F11_O	CAF	1er niveau d'analyse		
La capacité d'autofinancement (CAF) est le potentiel de l'entreprise à dégager, de par son activité de la période, une ressource (un enrichissement de flux de fonds).  Cette ressource interne pourra être utilisée notamment pour financer la croissance de l'activité, financer de nouveaux investissements, rembourser des emprunts ou des dettes, de verser des dividendes aux propriétaires de l'entreprise et augmenter le fonds de roulement.  "Bénéfice ou perte" (HN) + "dotations aux amortissements" (GA) + "dotations aux provisions" (GB) + "charges exceptionnelles sur opérations en capital" (HF) - "produits exceptionnels sur opérations en capital" (HB) - "reprises sur provisions et transferts de charges" (HC)				
Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Compte de résultat de l'exercice  Publics ESPIC Privé			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				
A croiser	CI_F1_O : Total des produits d'exploitation, CI_F7_O : Total des charges courantes de fonctionnement Taux de CAF	, Résultat net, F2_O :		

Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.

# Indicateur CI-F12\_O

CI-F12_0	Total bilan	1er niveau d'analyse			
	Cette information renseigne sur le volume des actifs de l'établissement. "Total Général" (EE)				
Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Bilan-Passif  Publics ESPIC Privé				
Numérateur					
Dénominateur					
Interprétation					
A croiser					
Commentaire	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.				

# Indicateur CI-F13\_O

CI-F13_O	Encours de la dette	1er niveau d'analyse		
"Emprunts obligataires convertibles" (DS) + "Autres emprunts obligataires" (DT) + "Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit" (DU) + "Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)" (DV) - "Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP" (EH)				
Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Bilan-Passif  Publics  ESPIC  Privé			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				
A croiser	CI_F12_OTotal bilan, F3_O : Taux de CAF nette, F5_O : Ratio d'indépendance financière, F4_O : Durée	apparente de la dette		

Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.

#### **Indicateur CI-F14\_O**

1er niveau

CI-F14_O	Fonds de Roulement Net Global	1er niveau d'analyse		
"résultat de l'exercice +/- subventions d'investissement +/- provisions réglementées" (DL) + "provisions pour risques et charges" (DR) + "produits des émissions de titres participatifs +/- avances conditionnées" (DO) + "emprunts obligataires convertibles" (DS) + "autres emprunts obligataires" (DT) + "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit" (DU) + "emprunts et dettes financiers divers (dont emprunts participatifs)" (DV) - "capital souscrit non appelé" (AA) - "concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP" (EH) - "total actif immobilisé" (BJ Net) - "primes de remboursement des obligations" (CM)				
Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Bilan-Passif et Bilan-Actif  Publics ESPIC Privé			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				
A croiser	CI_F15_O : Besoin en Fonds de Roulement, CI_F16_O : Trésorerie			

Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.

#### **Indicateur CI-F15\_O**

CI-F15_O	Besoin en Fonds de Roulement	1er niveau d'analyse
----------	------------------------------	-------------------------

Cette information mesure le besoin de financement engendré par l'exploitation courante de l'établissement. Le BFR étant généralement positif dans un établissement de santé, cette donnée met souvent en évidence l'avance de trésorerie faite par l'établissement.

"matières premières, approvisionnements" (BL Net) + "en cours de production de biens" (BN Net) + "en cours de production de services" (BP Net) + "produits intermédiaires et finis" (BR Net) + "marchandises" (BT Net) + "avances et acomptes versés sur commandes" (BV Net) + "clients et comptes rattachés" (BX Net) + "autres créances" (BZ Net) + "charges constatées d'avance" (CH) - "avances et acomptes reçus sur commandes en cours" (DW) - "dettes fournisseurs et comptes rattachés" (DX) - "dettes fiscales et sociales" (DY) - "dettes sur immobilisations et comptes rattachés" (DZ) - "autres dettes" (EA) - "produits constatés d'avance" (EB)

Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Bilan-Passif et Bilan-Ad  □ Publics □ ESPIC □ Privé	etif			
Numérateur					
Dénominateur					
Interprétation					
A croiser	CI_F14_O : Fonds de Roulement Net Global, CI_F16_O : Trésorerie, P15 : Indice de facturation, Taux de créances émises, F12_O : Délai moyen de paiement des fournisseurs				
Commentaire	Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fisc	ales du C.C	3.I.		

# Indicateur CI-F16\_O

CI-F16_O	Tresorerie	1er niveau d'analyse		
"Disponibilités" (CF) + "Valeurs Immobilières de placement" (CD) - "Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP" (EH)				
Source	Liasses fiscales - INPI, codes CERFA : Bilan-Actif et Bilan-Passif  Publics  ESPIC  Privé			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				
A croiser	CI_F14_O : Fonds de Roulement Net Global, CI_F15_O : Besoin de Fonds de Roulement, Indice de fact de créances émises, F12_O : Délai moyen de paiement des fournisseurs	turation, F11_O : Taux		

Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.

# **Indicateur CI-F17\_O**

CI-F17_O	Coefficient de Transition	1er niveau d'analyse			
Le passage à 100% devant comporter un « amortisseur », un coefficient de transition est appliqué de manière modulée à chaque établissement depuis 2008.  Concrètement, l'établissement devait disposer au 1er janvier 2008 du même montant de recettes que celui dont il aurait disposé dans le dispositif auparavant. Pour répondre à cette exigence, un mécanisme de coefficient de transition a été mis en place, permettant de prendre en compte l'impact du passage à 100% T2A et assurant à l'établissement le maintien de son niveau de recettes.  L'application de la T2A à 100% emportera son plein effet en 2012, les coefficients de convergence devant tendre vers la valeur 1.					
Source	Coefficient de transition à partir du 1°mars de l'année n  ☐Publics ☐ESPIC ☑Privé				
Numérateur					
Dénominateur					
Interprétation					
A croiser					

Les codes mis entre parenthèse font référence au liasses fiscales du C.G.I.

CI-RH1	ETP médicaux	1er niveau d'analyse	
Ces informations permettent d'avoir une vision globale des ressources humaines médicales de l'établissement, déclinées par discipline			
Les informations suivantes sont analysées : ETP médicaux, dont Médecins (hors anesthésistes), dont Chirurgiens (hors gynécologues-obstétriciens), dont Anesthésistes, dont Gynécologues-obstétriciens.			
Source	SAE : exercices antérieurs à 2013 : questionnaires Q20A et Q20B, exercices postérieurs ou égaux à 2013 questionnaire Q20  Publics ESPIC Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	RH1 : Nombre accouchements/obstétriciens et SF, RH3 : Nombre ICR/chirurgiens, RH2 : Nombre ICR/anesthésistes et IADE, P5 : Coût du personnel médical des services cliniques rapporté aux recettes		
Commentaire	Les données concernant ces tableaux sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr  Tous les ETP médicaux ne sont pas étudiés dans le détail (ex : pharmaciens, biologistes) . ATTENTION : Avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE ; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médicosociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.  ATTENTION : Avant 2013, les ETP des libéraux étaient estimés à partir de la convention suivante : total effectif des libéraux exclusifs à temps plein*1 + total effectif des libéraux exclusifs à temps partiel * 0,5 + Total effectif des libéraux non exclusifs * 0,2 Depuis la SAE 2013, la notion d'exclusif/nonexclusif des praticiens libéraux a disparu : Les ETP sont désormais estimés à partir de la convention suivante : total effectif des libéraux à temps plein*1 + total effectif des libéraux à temps partiel * 0,5  ATTENTION : Avant 2013, les ETP des salariés étaient estimés à partir des ETP au 31/12. Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.		

CI-RH2	ETP médicaux - dont Médecins (hors anesthésistes)  1er niveau d'analyse				
L'information suiv	L'information suivante est analysée : ETP médicaux dont Médecins (hors anesthésistes).				
Source	SAE : exercices antérieurs à 2013 : questionnaires Q20A et Q20B, exercices postérieurs ou égaux à 2013 questionnaire Q20  Publics PESPIC Privé				
Numérateur					
Dénominateur					
Interprétation					
A croiser	RH1 : Nombre accouchements/obstétriciens et SF, RH3 : Nombre ICR/chirurgiens, RH2 : Nombre ICR/anesthésistes et IADE, P5 : Coût du personnel médical des services cliniques rapporté aux recettes				
Commentaire	Les données concernant ces tableaux sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr  Tous les ETP médicaux ne sont pas étudiés dans le détail (ex : pharmaciens, biologistes).  ATTENTION : Avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE ; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médicosociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.  ATTENTION : Avant 2013, les ETP des libéraux étaient estimés à partir de la convention suivante : total effectif des libéraux exclusifs à temps plein*1 + total effectif des libéraux exclusifs à temps partiel * 0,5 + Total effectif des libéraux non exclusifs * 0,2  Depuis la SAE 2013, la notion d'exclusif/nonexclusif des praticiens libéraux a disparu : Les ETP sont désormais estimés à partir de la convention suivante : total effectif des libéraux à temps plein*1 + total effectif des libéraux à temps partiel * 0,5  ATTENTION : Avant 2013, les ETP des salariés étaient estimés à partir des ETP au 31/12.  Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.				

CI-RH3	ETP médicaux - dont Chirurgiens (hors gynécologues-obstétriciens) 1er niveau d'analyse				
L'information suiv	L'information suiv ante est analysée : ETP médicaux dont Chirurgiens (hors gynécologues-obstétriciens).				
Source	SAE : exercices antérieurs à 2013 : questionnaires Q20A et Q20B, exercices postérieurs ou égaux à 2013 questionnaire Q20  Publics PESPIC Privé				
Numérateur					
Dénominateur					
Interprétation					
A croiser	RH1 : Nombre accouchements/obstétriciens et SF, RH3 : Nombre ICR/chirurgiens, RH2 : Nombre ICR/anesthésistes et IADE, P5 : Coût du personnel médical des services cliniques rapporté aux recettes				
	Les données concernant ces tableaux sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr  Tous les ETP médicaux ne sont pas étudiés dans le détail (ex : pharmaciens, biologistes).  ATTENTION : Avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE ; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médicosociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.				
Commentaire	ATTENTION : Avant 2013, les ETP des libéraux étaient estimés à partir de la convention suivante : total effectif des libéraux exclusifs à temps plein*1 + total effectif des libéraux exclusifs à temps partiel * 0,5 + Total effectif des libéraux non exclusifs * 0,2  Depuis la SAE 2013, la notion d'exclusif/nonexclusif des praticiens libéraux a disparu : Les ETP sont désormais estimés à partir de la convention suivante : total effectif des libéraux à temps plein*1 + total effectif des libéraux à temps partiel * 0,5				

ATTENTION : Avant 2013, les ETP des salariés étaient estimés à partir des ETP au 31/12.

Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.

CI-RH4	ETP médicaux - dont Anesthésistes	1er niveau d'analyse	
L'information suiv	L'information suiv ante est analysée : ETP médicaux dont Anesthésistes.		
Source	SAE : exercices antérieurs à 2013 : questionnaires Q20A et Q20B, exercices postérieurs ou égaux à 2013 questionnaire Q20  Publics FESPIC Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	RH1 : Nombre accouchements/obstétriciens et SF, RH3 : Nombre ICR/chirurgiens, RH2 : Nombre ICR/anesthésistes et IADE, P5 : Coût du personnel médical des services cliniques rapporté aux recettes		
Commentaire	Les données concernant ces tableaux sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr  Tous les ETP médicaux ne sont pas étudiés dans le détail (ex : pharmaciens, biologistes).  ATTENTION : Av ant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE ; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médicosociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.  ATTENTION : Av ant 2013, les ETP des libéraux étaient estimés à partir de la convention suivante : total effectif des libéraux exclusifs à temps plein*1 + total effectif des libéraux exclusifs à temps partiel * 0,5 + Total effectif des libéraux non exclusifs * 0,2  Depuis la SAE 2013, la notion d'exclusif/nonexclusif des praticiens libéraux a disparu : Les ETP sont désormais estimés à partir de la convention suivante : total effectif des libéraux à temps plein*1 + total effectif des libéraux à temps partiel * 0,5  ATTENTION : Av ant 2013, les ETP des salariés étaient estimés à partir des ETP au 31/12.  Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.		

CI-RH5	ETP médicaux - dont Gynécologues-obstétriciens 1er niveau d'analyse	
L'information suiv	ante est analysée : ETP médicaux dont Gynécologues-obstétriciens.	
Source	SAE : exercices antérieurs à 2013 : questionnaires Q20A et Q20B, exercices postérieurs ou égaux à 2013 questionnaire Q20  Publics PESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	RH1 : Nombre accouchements/obstétriciens et SF, RH3 : Nombre ICR/chirurgiens, RH2 : Nombre ICR/anesthésistes et IADE, P5 : Coût du personnel médical des services cliniques rapporté aux recettes	
Commentaire	Les données concernant ces tableaux sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr  Tous les ETP médicaux ne sont pas étudiés dans le détail (ex : pharmaciens, biologistes). Le nombre indiqué correspond au nombre total d'obstétriciens et de gynécologues diplômés pour l'obstétrique.  ATTENTION : av ant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE ; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médicosociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.	
	ATTENTION: Avant 2013, les ETP des libéraux étaient estimés à partir de la convention suivante : total effectif des libéraux exclusifs à temps plein*1 + total effectif des libéraux exclusifs à temps partiel * 0,5 + Total effectif des libéraux non exclusifs * 0,2  Depuis la SAE 2013, la notion d'exclusif/nonexclusif des praticiens libéraux a disparu : Les ETP sont désormais estimés à partir de la convention suivante : total effectif des libéraux à temps plein*1 + total effectif des libéraux à temps partiel * 0,5	

ATTENTION : Av ant 2013, les ETP des salariés étaient estimés à partir des ETP au 31/12. Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.

CI-RH6	ETP non médicaux	1er niveau d'analyse
--------	------------------	-------------------------

Ces informations permettent d'avoir une vision globale des ressources humaines non médicales de l'établissement, déclinées par métiers . Les informations suivantes sont analysées : ETP non médicaux, dont Personnels de Direction et Administratifs, dont Personnels des services de Soins, dont Personnels Educatifs et

ETP non médicaux, dont Personnels de Direction et Administratifs, dont Personnels des services de Soins, dont Personnels Educatifs et Sociaux, dont Personnels Médico-Techniques, dont Personnels Techniques et Ouvriers.

Source	SAE : Questionnaire Q23  Publics ESPIC Privé
Numérateur	
Dénominateur	
Interprétation	
A croiser	P4 : Coût du personnel non médical des services cliniques rapporté aux recettes
Commentaire	Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr  ATTENTION : avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE ; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médicosociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés.  ATTENTION : Avant 2013, les ETP étaient estimés à partir des ETP au 31/12.  Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.

CI-RH7	ETP non médicaux - dont Personnels de Direction et Administratifs  1er niveau d'analyse			
L'information suiv ante est analysée : ETP non médicaux dont Personnels des services de Soins				
Source	SAE : Questionnaire Q23  Publics ESPIC Privé			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				
A croiser	P4 :Coût du personnel non médical des services cliniques rapporté aux recettes			
Commentaire	Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr ATTENTION : av ant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE ; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médico-			

ATTENTION : Avant 2013, les ETP étaient estimés à partir des ETP au 31/12.

Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.

CI-RH8	ETP non médicaux - dont Personnels des Services de Soins d				
L'information suiv	L'information suiv ante est analysée : ETP non médicaux dont Personnels des services de Soins				
Source	SAE : Questionnaire Q23  Publics PESPIC Privé				
Numérateur					
Dénominateur					
Interprétation					
A croiser	P4 : Coût du personnel non médical des services cliniques rapporté aux recettes				
Commentaire	Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr ATTENTION : avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE ; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médicosociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés. ATTENTION : Avant 2013, les ETP étaient estimés à partir des ETP au 31/12. Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.				

CI-RH9	ETP non médicaux - dont Personnels Educatifs et Sociaux	1er niveau d'analyse		
L'information suiv	L'information suiv ante est analysée : ETP non médicaux dont Personnels Educatifs et Sociaux			
Source	SAE : Questionnaire Q23  Publics ESPIC Privé			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				
A croiser	P4 : Coût du personnel non médical des services cliniques rapporté aux recettes			
Commentaire	Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr ATTENTION : avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE ; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médicosociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés. ATTENTION : Avant 2013, les ETP étaient estimés à partir des ETP au 31/12. Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.			

CI-RH10	ETP non médicaux - dont Personnels Médico-Techniques		1er niveau d'analyse	
L'information suiv	L'information suiv ante est analysée : ETP non médicaux dont Personnels Médico-Techniques			
Source	SAE : Questionnaire Q23  Publics ESPIC Privé			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				
A croiser	P4 : Coût du personnel non médical des services cliniques ra	apporté aux recettes		
Commentaire	Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr ATTENTION : avant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE ; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médico-sociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés. ATTENTION : Avant 2013, les ETP étaient estimés à partir des ETP au 31/12. Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.			

CI-RH11	ETP non médicaux - dont Personnels Techniques et Ouvriers d'a			
L'information suiv	L'information suivante est analysée : ETP non médicaux dont Personnels Techniques et Ouvriers			
Source	SAE : Questionnaire Q23  Publics ESPIC Privé			
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				
A croiser	P4 : Coût du personnel non médical des services cliniques rapporté aux recettes			
Commentaire	Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr ATTENTION : av ant 2011, les établissement remontaient l'ensemble de leurs ETP dans la SAE ; à partir de la SAE 2011, les établissements remontent uniquement les ETP de leurs structures sanitaires, les personnels des structures médicosociales et de formation ne sont donc plus comptabilisés. ATTENTION : Av ant 2013, les ETP étaient estimés à partir des ETP au 31/12. Depuis la SAE 2013, tous les ETP (public et privé) sont désormais estimés à partir des ETP moyens annuels rémunérés.			

CI-AC1	Nombres de lits installés en Médecine	1er niveau d'analyse
Ces informations donnent un aperçu des capacités d'accueil de l'établissement en médecine. Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr Les informations suivantes sont analysées : Nb de lits installés en Médecine : dont lits installés de soins intensifs, dont lits installés de réanimation, dont lits installés de surveillance continue		
Source	SAE : Exercices antérieurs à 2013 questionnaire Q0102A, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire MCO  Publics ESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	A13 : Taux d'utilisation/occupation des lits en médecine, CI_RH8 : ETP non médicaux des services de des services de soins	soins, ETP médicaux

Commentaire

CI-AC2	Nombres de lits installés en Médecine - dont lits de soins intensifs	1er niveau d'analyse
Les données concernant ces tableaux sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr L'information suiv ante est analysée : Nb de lits installés de Médecine dont lits de soins intensifs		
Source	SAE : Exercices antérieurs à 2013 : questionnaires Q12, Q14A et Q14B, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaires REA et PERINAT    Publics   ESPIC   Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	A13 : Taux d'utilisation/occupation des lits en médecine, CI_RH8 : ETP non médicaux des services de des services de soins	soins, ETP médicaux

Commentaire

CI-AC3	Nombres de lits installés en Médecine - dont lits de surveillance continue	1er niveau d'analyse	
diffusion.sante.go	Les données concernant ces tableaux sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae- diffusion.sante.gouv.fr L'information suivante est analysée : Nb de lits installés de Médecine dont lits de surveillance continue		
Source	SAE : Exercices antérieurs à 2013 : questionnaires Q11, Q12, Q14A et Q14B, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire REA  Publics PESPIC Privé		
Numérateur			
Dénominateur			
Interprétation			
A croiser	A13 : Taux d'utilisation/occupation des lits en médecine, CI_RH8 : ETP non médicaux des services de s des services de soins	soins, ETP médicaux	

Commentaire

CI-AC4		Nombres de lits installés en Médecine - dont lits de réa	nimation	1er niveau d'analyse
diffusion.sante.go	Les données concernant ces tableaux sont issues de l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr L'information suiv ante est analysée : Nb de lits installés en Médecine dont lits de réanimation			
Source	Q1		Publics ESPIC Privé	
Numérateur				
Dénominateur				
Interprétation				

A croiser

Commentaire

A13 : Taux d'utilisation/occupation des lits en médecine, CI\_RH8 : ETP non médicaux des services de soins, ETP médicaux des services de soins

CI-AC5	Places installés de Médecine	1er niveau d'analyse
Ces informations donnent un aperçu des capacités d'accueil de l'établissement en médecine. Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr L'information suiv ante est analysée : Places installés de Médecine		
Source	SAE : Exercices antérieurs à 2013 : questionnaire Q0102A, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire MCO  Publics ESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_RH8 : ETP non médicaux des services de soins, ETP médicaux des services de soins	
Commentaire		

CI-AC6	Lits installés de Chirurgie	1er niveau d'analyse
Ces informations donnent un aperçu des capacités d'accueil de l'établissement en chirurgie Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr L'information suiv ante est analysée : Lits installés de Chirurgie		
Source	SAE : Exercices antérieurs à 2013 : questionnaire Q0102A, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire MCO  Publics ESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	A14 : Taux d'utilisation/occupation des lits en chirurgie, CI_RH8 : ETP non médicaux des services de des services de soins	soins, ETP médicaux
Commentaire		

CI-AC7	Places installées de Chirurgie	1er niveau d'analyse
Ces informations donnent un aperçu des capacités d'accueil de l'établissement en chirurgie Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr L'informations suivante est analysée : Places installées de Chirurgie		
Source	SAE : Exercices antérieurs à 2013 : questionnaire Q0102A, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire MCO  Publics ESPIC Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	P14 : Taux d'utilisation des places en chirurgie ambulatoire, CI_RH8 : ETP non médicaux des services médicaux des services de soins	s de soins, ETP
Commentaire		

CI-AC8	Lits installés d'Obstétrique	1er niveau d'analyse
Ces informations donnent un aperçu des capacités d'accueil de l'établissement en obstétrique Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr L'information suiv ante est analysée : Lits installés d'Obstétrique		
Source	SAE : Exercices antérieurs à 2013 : questionnaire Q0102A, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire MCO    Publics   ESPIC   Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	A15 : Taux d'utilisation/occupation des lits en obstétrique, CI_RH8 : ETP non médicaux des services d Nombre de gynécologues-obstétriciens, RH1 : Nombre d'accouchements/ gynécologues-obstétriciens	le soins, CI_RH5 :
Commentaire		

CI-AC9	Places installées d'Obstétrique	1er niveau d'analyse
Ces informations donnent un aperçu des capacités d'accueil de l'établissement en obstétrique Les données concernant ces tableaux sont issues se l'enquête SAE. Les données sont consultables sur le site SAE diffusion : http://www.sae- diffusion.sante.gouv.fr L'information suiv ante est analysée : Places installées d'Obstétrique		
Source	SAE : Exercices antérieurs à 2013 : questionnaire Q0102A, exercices postérieurs ou égaux à 2013 : questionnaire MCO    Publics   ESPIC   Privé	
Numérateur		
Dénominateur		
Interprétation		
A croiser	CI_RH8 : ETP non médicaux des services de soins, ETP médicaux des services de soins	
Commentaire		

CI-DF1 Taux d'informatisation des résultats d'imagerie, de biologie et d'anatomo-pathologie d'analyse

1er niveau

Cette donnée mesure le niveau d'informatisation de l'établissement de santé sur le domaine fonctionnel «Résultats d'imagerie, de biologie et d'anatomo-pathologie».

Source	OSIS  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé	
Numérateur	Cette donnée se calcule de la manière suivante :  1. On calcule le taux d'atteinte par rapport à la cible pour toutes les valeurs OSIS qui concourent à la construction de cette donnée CI-DF1.  Si au moins une valeur OSIS qui concoure à la construction de la donnée CI-DF1 n'a pas atteint la cible, alors un mécanisme vient minorer le taux des autres valeurs OSIS ayant atteint ou dépassé la cible (l'idée étant que la donnée CI-DF1 ne puisse atteindre ou dépasser 100 % tant que l'établissement n'a pas atteint la cible partout dans OSIS).  2. Le résultat final de la donnée CI-DF1 est obtenu en calculant la moyenne pondérée des taux dans OSIS sachant que toutes les valeurs dans OSIS sont pondéré à 1.	
Dénominateur		
Interprétation	Si CI-DF1 est inférieure à 100%, cela signifie que l'établissement n'a pas encore atteint la cible de ce domaine fonctionnel : soit les outils informatiques pour ce domaine ne sont pas complètement mis en place, soit ils ne sont pas suffisamment utilisés par les professionnels.  Si CI-DF1 est égale à 100%,cela signifie que l'établissement a atteint la cible de ce domaine fonctionnel.  Si CI-DF1 est supérieure à 100% et inférieure à 150%, cela signifie que l'établissement a atteint et dépassé la cible de ce domaine fonctionnel (Exemple: un établissement peut dépasser les 80% défini comme cible pour D1.5 concernant le « Taux de services de soins et médico-techniques accédant aux compte-rendus et images sous forme électronique »).  Si CI-DF1 est égale à 150%, cela signifie que l'établissement a mis en place les outils informatiques nécessaires pour ce domaine fonctionnel et ils sont bien utilisés par les professionnels.	
A croiser	P16	
Commentaire	Les valeurs de cet indicateur commencent à partir de l'année 2013.	

CI-DF2 Taux d'informatisation du DPII (Dossier patient informatisé et interopérable) et 1er niveau communication extérieure d'analyse

Cette donnée mesure le niveau d'informatisation de l'établissement de santé sur le domaine fonctionnel « DPII (Dossier patient informatisé et interopérable) et communication extérieure ».

Source	OSIS    Publics   ESPIC   Privé	
Numérateur	Cette donnée se calcule de la manière suivante :  1. On calcule le taux d'atteinte par rapport à la cible pour toutes les valeurs OSIS qui concourent à la construction de cette donnée CI-DF2.  Si au moins une valeur OSIS qui concoure à la construction de la donnée CI-DF2 n'a pas atteint la cible, alors un mécanisme vient minorer le taux des autres valeurs OSIS ayant atteint ou dépassé la cible (l'idée étant que la donnée CI-DF2 ne puisse atteindre ou dépasser 100 % tant que l'on n'a pas atteint la cible partout dans OSIS).  2. Le résultat final la donnée CI-DF2 est obtenu en calculant la moyenne pondérée des taux dans OSIS sachant que toutes les valeurs dans OSIS sont pondéré à 1.	
Dénominateur		
Interprétation	Si CI-DF2 est inférieure à 100%, cela signifie que l'établissement n'a pas encore atteint la cible de ce domaine fonctionnel : soit les outils informatiques pour ce domaine ne sont pas complètement mis en place, soit ils ne sont pas suffisamment utilisés par les professionnels.  Si CI-DF2 est égale à 100%,cela signifie que l'établissement a atteint la cible de ce domaine fonctionnel.  Si CI-DF2 est supérieure à 100% et inférieure à 150%, cela signifie que l'établissement a atteint et dépassé la cible de ce domaine fonctionnel (Exemple : un établissement peut dépasser les 60% défini comme cible pour D2.3 concernant le « Taux de services pour lesquels le dossier patient informatisé intègre les comptes-rendus (de consultation, d'hospitalisation, opératoires, d'examens d'imagerie »).  Si CI-DF2 est égale à 150%, cela signifie que l'établissement a mis en place les outils informatiques nécessaires pour ce domaine fonctionnel et ils sont bien utilisés par les professionnels.	
A croiser	P16	
Commentaire	Les valeurs de cet indicateur commencent à partir de l'année 2013.	

CI-DF3

Taux d'informatisation de la prescription électronique alimentant le plan de soins
d'analyse

Cette donnée mesure le niveau d'informatisation de l'établissement de santé sur le domaine fonctionnel « Prescription électronique alimentant le plan de soins ».

Source	OSIS  ✓Publics ✓ESPIC ✓Privé	
Numérateur	Cette donnée se calcule de la manière suivante :  1. On calcule le taux d'atteinte par rapport à la cible pour toutes les valeurs OSIS qui concourent à la construction de cette donnée CI-DF3.  Si au moins une valeur OSIS qui concoure à la construction de la donnée CI-DF3 n'a pas atteint la cible, alors un mécanisme vient minorer le taux des autres valeurs OSIS ayant atteint ou dépassé la cible (l'idée étant que la donnée CI-DF3 ne puisse atteindre ou dépasser 100 % tant que l'on n'a pas atteint la cible partout dans OSIS).  2. Le résultat final la donnée CI-DF3 est obtenu en calculant la moyenne pondérée des taux dans OSIS sachant que toutes les valeurs dans OSIS sont pondéré à 1.	
Dénominateur		
Interprétation	Si CI-DF3 est inférieure à 100%, cela signifie que l'établissement n'a pas encore atteint la cible de ce domaine fonctionnel : soit les outils informatiques pour ce domaine ne sont pas complètement mis en place, soit ils ne sont pas suffisamment utilisés par les professionnels.  Si CI-DF3 est égale à 100%, cela signifie que l'établissement a atteint la cible de ce domaine fonctionnel.  Si CI-DF3 est supérieure à 100% et inférieure à 150%, cela signifie que l'établissement a atteint et dépassé la cible de ce domaine fonctionnel (Exemple : un établissement peut dépasser les 40% défini comme cible pour D3.2 concernant le « Taux de séjours disposant de prescriptions d'examens de biologie informatisées »).  Si CI-DF3 est égale à 150%, cela signifie que l'établissement a mis en place les outils informatiques nécessaires pour ce domaine fonctionnel et ils sont bien utilisés par les professionnels.	
A croiser	P16	
Commentaire	Les valeurs de cet indicateur commencent à partir de l'année 2013.	

1er niveau

d'analyse Cette donnée mesure le niveau d'informatisation de l'établissement de santé sur le domaine fonctionnel « Programmation des ressources et

Taux d'informatisation de la programmation des ressources et agenda du patient

agenda du patient ».

CI-DF4

Source	OSIS  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Privé			
Numérateur	Cette donnée se calcule de la manière suivante :  1. On calcule le taux d'atteinte par rapport à la cible pour toutes les valeurs OSIS qui concourent à la construction de cette donnée CI-DF4.  Si au moins une valeur OSIS qui concoure à la construction de la donnée CI-DF4 n'a pas atteint la cible, alors un mécanisme vient minorer le taux des autres valeurs OSIS ayant atteint ou dépassé la cible (l'idée étant que la donnée CI-DF4 ne puisse atteindre ou dépasser 100 % tant que l'on n'a pas atteint la cible partout dans OSIS).  2. Le résultat final la donnée CI-DF4 est obtenu en calculant la moyenne pondérée des taux dans OSIS sachant que toutes les valeurs dans OSIS sont pondéré à 1.			
Dénominateur				
Interprétation	Si CI-DF4 est inférieure à 100%, cela signifie que l'établissement n'a pas encore atteint la cible de ce domaine fonctionnel : soit les outils informatiques pour ce domaine ne sont pas complètement mis en place, soit ils ne sont pas suffisamment utilisés par les professionnels.  Si CI-DF4 est égale à 100%,cela signifie que l'établissement a atteint la cible de ce domaine fonctionnel.  Si CI-DF4 est supérieure à 100% et inférieure à 150%, cela signifie que l'établissement a atteint et dépassé la cible de ce domaine fonctionnel (Exemple: un établissement peut dépasser les 90% défini comme cible pour l'indicateur D4.3 concernant le « Taux d'actes et consultations externes planifiés à l'aide d'un outil de planification partagé »).  Si CI-DF4 est égale à 150%, cela signifie que l'établissement a mis en place les outils informatiques nécessaires pour ce domaine fonctionnel et ils sont bien utilisés par les professionnels.			
A croiser	P16			
Commentaire	Les valeurs de cet indicateur commencent à partir de l'année 2013.			

CI-DF5	Taux d'informatisation du pilotage médico-économique	1er niveau d'analyse				
Cette donnée mesure le niveau d'informatisation de l'établissement de santé sur le domaine fonctionnel « Pilotage médico-économique ».						

Source	OSIS  ✓ Publics ✓ ESPIC ✓ Priv é			
Numérateur	Cette donnée se calcule de la manière suivante :  1. On calcule le taux d'atteinte par rapport à la cible pour toutes les valeurs OSIS qui concourent à la construction de cette donnée CI-DF5.  Si au moins une valeur OSIS qui concoure à la construction de la donnée CI-DF5 n'a pas atteint la cible, alors un mécanisme vient minorer le taux des autres valeurs OSIS ayant atteint ou dépassé la cible (l'idée étant que la donnée CI-DF5 ne puisse atteindre ou dépasser 100 % tant que l'on n'a pas atteint la cible partout dans OSIS).  2. Le résultat final la donnée CI-DF5 est obtenu en calculant la moyenne pondérée des taux dans OSIS sachant que toutes les valeurs dans OSIS sont pondéré à 1.			
Dénominateur				
Interprétation	Si CI-DF5 est inférieure à 100%, cela signifie que l'établissement n'a pas encore atteint la cible de ce domaine fonctionnel : soit les outils informatiques pour ce domaine ne sont pas complètement mis en place, soit ils ne sont pas suffisamment utilisés par les professionnels.  Si CI-DF5 est égale à 100%,cela signifie que l'établissement a atteint la cible de ce domaine fonctionnel : l'établissement a mis en place les outils informatiques nécessaires pour ce domaine fonctionnel et ils sont bien utilisés par les professionnels.			
A croiser	P16			
Commentaire	Les valeurs de cet indicateur commencent à partir de l'année 2013.			